

Plan Climat Air Energie Territorial adossé au SCoT du Bergeracois

Diagnostic Adaptation au changement climatique et Qualité de l'air



Document approuvé le
28 novembre 2018

1. Résumé non technique	
2. Diagnostics	
2.1. Diagnostic des émissions énergétiques, des consommations et production d'énergie	
2.2. Adaptation au changement climatique et qualité de l'air	X
2.3. Évaluation de la séquestration nette de carbone	
2.4. Focus sur les réseaux d'énergie	
2.5. Note GES SCoT	
3. Stratégie et programme d'actions	
3.1. Stratégie bas carbone	
3.2. Programme d'actions : SyCoTeB et intercommunalités	
3.3. Démarche de suivi et évaluation	
3.4. Note de préconisations pour la révision du SCoT	
3.5. Évaluation environnementale stratégique	

SOMMAIRE

1.	UN CHANGEMENT CLIMATIQUE SANS EQUIVOQUE	3
1.1	Les prévisions du GIEC au niveau mondial	3
1.2	Un réchauffement climatique d'ores et déjà visible dans le Grand Sud-Ouest	7
1.3	Les scénarios climatiques pour le XXIe siècle	8
2.	VULNERABILITES DES RESSOURCES NATURELLES	13
2.1	Une ressource en eau d'ores et déjà sous pression	13
2.2	Une biodiversité déjà fragilisée	27
3.	VULNERABILITE DE LA POPULATION	39
3.1	Une population vulnérable aux fortes chaleurs	40
3.2	Une qualité de l'air à surveiller	51
3.3	L'accroissement des maladies et le développement de nouveaux organismes nuisibles pour la santé	66
3.4	Des risques naturels accentués par le changement climatique	71
4.	VULNERABILITE DES SECTEURS ECONOMIQUES	87
4.1	L'adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles	90
4.2	Des activités économiques et énergétiques perturbées par le changement climatique	106
	SYNTHESE DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DU SCoT	118
5.	LA GOUVERNANCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	121
5.1	Le développement des partenariats et de la recherche	121
5.2	Solidarité internationale et vulnérabilité climatique des villes jumelées	121

1. UN CHANGEMENT CLIMATIQUE SANS EQUIVOQUE

1.1 Les prévisions du GIEC au niveau mondial

Le cinquième et dernier rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) établit une liste des principaux changements climatiques qui pourront être observés d'ici la fin du siècle, à la vue des changements déjà observés au cours du XX^{ème} siècle et selon différents scénarios d'évolution des émissions de GES.

1.1.1 L'augmentation générale des températures

Tout d'abord, **l'augmentation des températures mondiales moyennes de la surface du globe** à la fin du XXI^{ème} siècle (2081-2100) par rapport à la période de référence 1986-2005 pourra varier entre +1,7°C et +4,8°C selon les scénarios :

- de 0,3 °C à 1,7 °C pour RCP2.6 (qui intègre les effets de politiques de réduction des émissions susceptibles de limiter le réchauffement planétaire à 2°C),
- de 1,1°C à 2,6 °C pour RCP4.5 (scénario optimiste),
- de 1,4 °C à 3,1 °C pour RCP6.0 (scénario médian),
- de 2,6 °C à 4,8 °C pour RCP8.5 (scénario pessimiste).

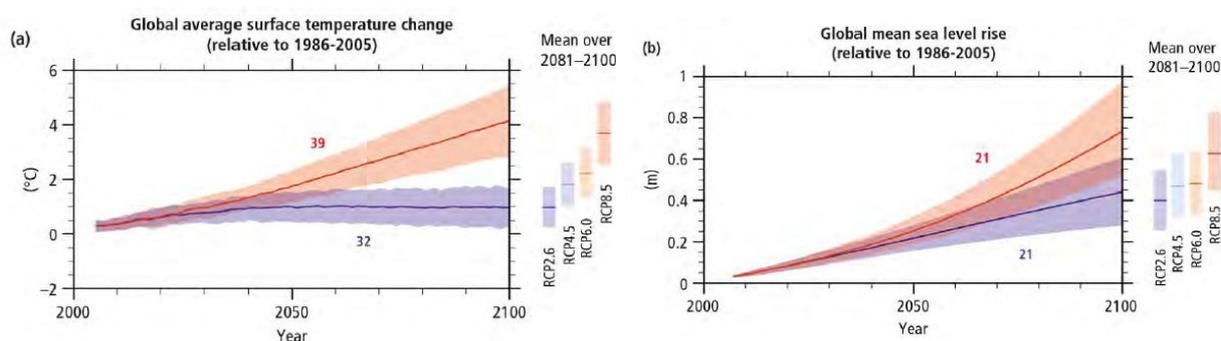


Figure 1 Variation de la température moyenne de surface (a) et élévation du niveau moyen de la mer (b) déduites de simulations multi-modèles. GIEC, Changements climatiques 2014

Tous les changements sont par rapport à 1986-2005. Les séries de projections et une indication de l'incertitude (ombrage) sont indiquées pour les scénarios RCP 2.6 (bleu) et RCP 8.5 (rouge). La moyenne des incertitudes associées sur la période 2081-2100 sont indiquées sur tous les scénarios RCP par des barres verticales de couleur à la droite de chaque panneau.

1.1.2 L'augmentation de la fréquence des canicules

Il est pratiquement certain **que les canicules seront plus fréquentes** et les extrêmes froids moins fréquents sur la plupart des continents à des échelles de temps quotidiennes et saisonnières, à mesure que la température moyenne mondiale augmentera. Il est très probable que les **vagues de chaleur** se produiront avec une fréquence plus élevée et une durée plus longue. Des hivers extrêmement froids continueront à se produire.

1.1.3 Des variations de précipitations

Les changements de précipitations ne seront pas uniformes à l'échelle du globe et varient selon les scénarios. Les hautes latitudes et le Pacifique équatorial sont susceptibles de connaître une augmentation des moyennes annuelles de précipitations dans le scénario de RCP8.5. Dans beaucoup de régions sèches des latitudes moyennes et subtropicales, la moyenne des précipitations diminuera probablement, alors que dans de nombreuses régions humides aux latitudes moyennes, les moyennes des précipitations augmenteront probablement pour RCP8.5. Les événements de très fortes précipitations deviendront probablement plus intenses et plus fréquents sur la plupart des régions continentales aux moyennes latitudes et dans les régions tropicales humides.

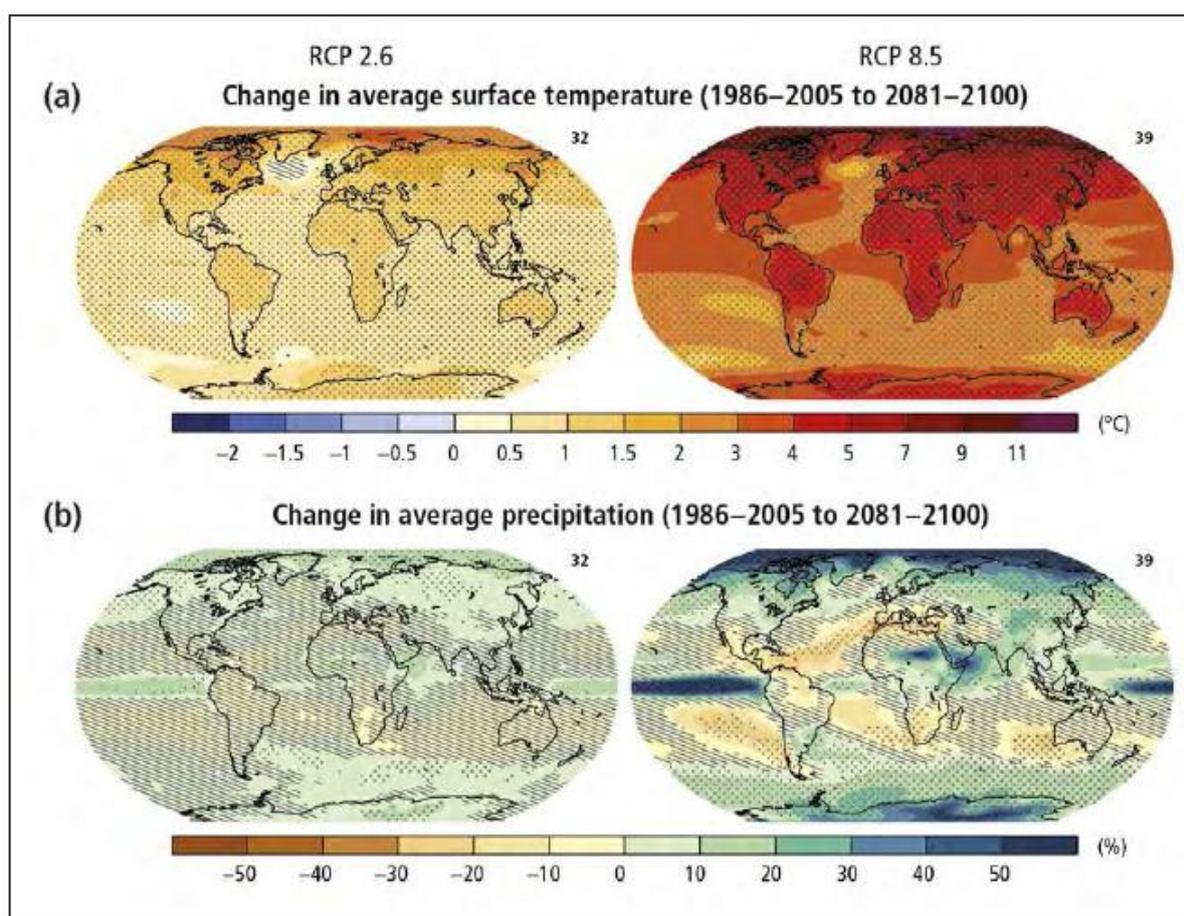


Figure 2 Changement de température moyenne de surface (a) et changement des précipitations moyennes (b) basés sur des moyennes de projections multi-modèles pour 2081-2111 par rapport à 1986-2005 pour les scénarios RCP 2.6 (à gauche) et RCP 8.5 (à droite). GIEC, *Changements climatiques 2014*

1.1.4 Les conséquences

Ces modifications du système climatique pourront être à l'origine :

- D'une **élévation du niveau de la mer de 26 à 81 cm d'ici 2100** : sous l'effet de la dilatation thermique due à l'augmentation de la température des océans et à la fonte des glaciers de montagne et des calottes polaires.
- D'une **augmentation de 10 à 40% des risques d'inondation** dans les régions humides et d'une diminution de 10 à 30% de la disponibilité en eau dans les régions sèches.
- D'une **augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes** (canicules¹, épisodes de chaleur², tempêtes, cyclones, etc.).
- D'une exacerbation des problèmes de santé existants et d'une **résurgence globale de maladies** liées à des vecteurs et d'une augmentation des maladies cardiovasculaires, de rhinites et de crises d'asthmes dues à la migration d'espèces végétales fortement allergisantes.
- D'une **diminution de la couverture neigeuse** de la banquise et une **augmentation de l'acidité** des océans.
- D'une **réduction de la biodiversité** liée à la modification du climat et au déplacement des aires géographiques
- D'une **remise en cause de la sécurité alimentaire** suite à la perte de productivité des activités telles que la pêche et l'agriculture.

L'augmentation du niveau de la mer, la raréfaction de la ressource en eau et l'augmentation de l'intensité des catastrophes naturelles devraient être à l'origine de nombreux **flux migratoires**, dont la gestion est à prendre en compte aux échelles nationales mais aussi locales (construction de structures d'accueil...)³. En effet, montée des eaux, désertification, tremblements de terre, intensification des cyclones, tsunamis, etc. touchent d'ores et déjà de nombreux pays en développement aux situations déjà précaires, notamment d'Asie du sud (Bangladesh, Sri Lanka...), d'Afrique (Tchad..) ou des îles Pacifique (où l'archipel de Tuvalu pourrait bien disparaître d'ici quelques années sous les eaux du Pacifique).

Le réchauffement climatique et l'élévation du niveau de la mer devraient se poursuivre pendant des siècles en raison des échelles de temps propres aux processus et aux rétroactions climatiques, même si l'on parvenait à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre. **Il faut donc s'adapter dès à présent aux évolutions climatiques.**

¹ Une canicule se caractérise par des températures supérieures à 35°C pendant 10 jours consécutifs

² Un épisode de chaleur se caractérise par des températures supérieures à 30°C pendant 10 jours consécutifs

³ Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat. (2013). Rapport d'évaluation du climat du GIEC. Genève, Suisse. 169 pages.

Définitions du risque et de la vulnérabilité

Le risque est défini comme la probabilité d'apparition d'évènements nuisibles ou de pertes prévisibles suite à des interactions entre des **aléas naturels ou anthropiques** (manifestation d'un phénomène d'occurrence et d'intensité données qui peut causer des dommages) et des **conditions de vulnérabilité** (ensemble des conditions ou des processus résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux, qui augmentent la susceptibilité d'une communauté à subir des dommages directs ou indirects)⁴.

L'adaptation est définie par le GIEC comme « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les **effets néfastes** ou d'exploiter des opportunités bénéfiques » (GIEC, 2001). Il s'agit de l'ensemble des mesures (préventives ou réactives, spontanées ou planifiées, publiques ou privées) destinées à **diminuer les impacts du changement climatique** : intervention sur les facteurs qui vont déterminer l'ampleur des dégâts (exemple : réglementation de l'urbanisation en zones à risques), organisation des moyens de remise en état après un événement majeur (exemple : rétablissement de la distribution électrique après un événement extrême), évolution des modes de vie pour éviter les risques (exemple : réduction des consommations d'eau).

⁴ Direction de la Défense et de la Sécurité Civile. (2009). Plan Communal de Sauvegarde Guide pratique d'élaboration. Paris, France. 202 pages.

1.2 Un réchauffement climatique d'ores et déjà visible dans le Grand Sud-Ouest

Le graphique suivant présente les anomalies de températures maximales estivales observées dans le quart Sud-ouest de la France depuis 1959. Bien que ces données ne constituent pas une « preuve » du changement climatique (à cette échelle, la variabilité naturelle du climat est difficilement distinguable des évolutions tendancielle), elles soulignent néanmoins une **hausse incontestable des températures maximales** particulièrement marquée depuis le début des années 1990, avec un pic caniculaire observé en 2003.

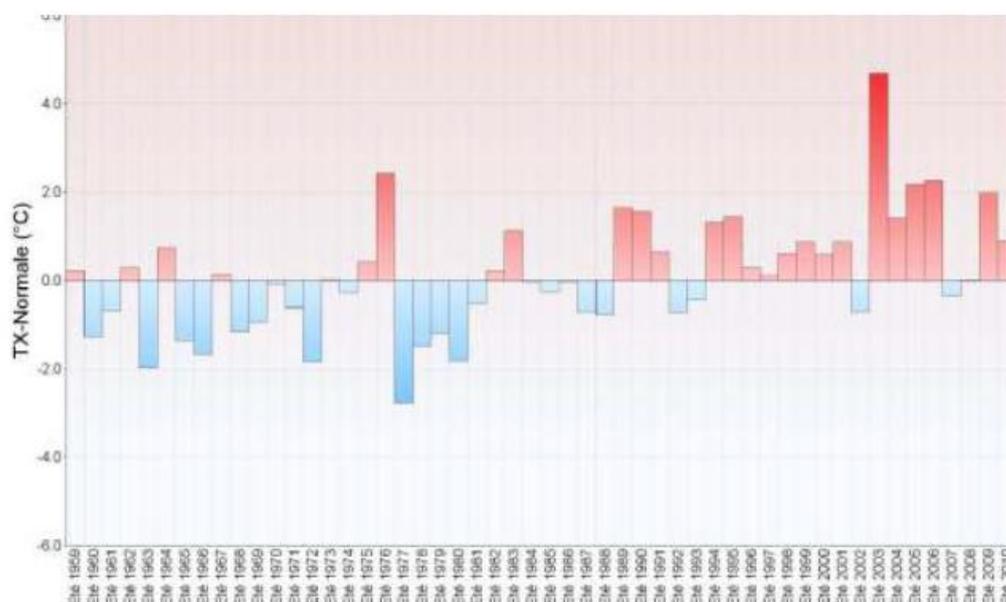


Figure 3 Anomalie de températures maximales estivales sur la période 1959-2010 en zone Sud-ouest. Météo France, 2010

L'étude des températures estivales à Bergerac sur la période 1960-2011 s'inscrit dans cette même tendance à la hausse. Elle s'accompagne d'une baisse tendancielle des précipitations annuelles moyennes.

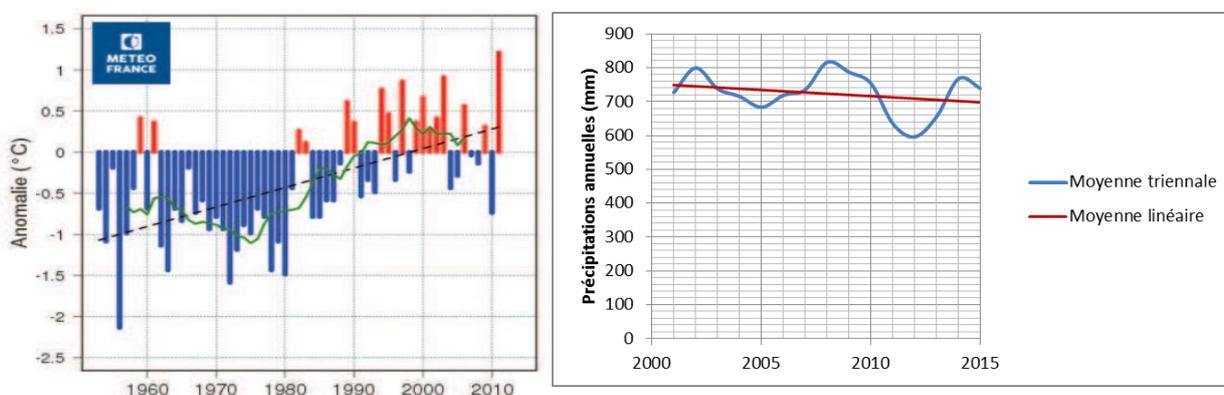


Figure 4 A gauche : Anomalie de températures maximales estivales sur la période 1960-2010 à Bergerac. Météo France, 2010. A droite : Evolution des précipitations annuelles entre 1999-2015 à Bergerac. CRP Consulting avec les données Météo France.

1.3 Les scénarios climatiques pour le XXI^{ème} siècle

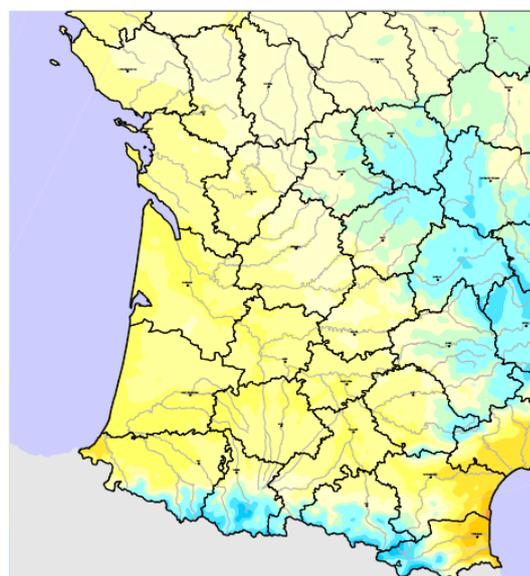
Cette partie a été conçue à partir de l'étude MEDCIE Grand Sud-ouest portant, au niveau interrégional, sur « les Stratégies d'adaptation territoriale au changement climatique » pour l'ensemble des quatre régions Midi- Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin. L'étude datant de 2011, elle s'appuie sur les scénarios du 4^{ème} rapport GIEC datant de 2007. Les données concernant le Grand Sud-ouest pour trois scénarios d'émissions de gaz à effet de serre (B1 – plutôt optimiste ; A1B – médian ; A2 – plutôt pessimiste,) et trois horizons (2030, 2050, 2080) tels que simulés par le modèle Arpège-Climat de Météo-France sont présentés ci-après.

Les deux premières cartes présentent les températures et précipitations moyennes de la période de référence 1971- 2000, obtenues par le calcul de la moyenne entre le maximum et le minimum des températures journalières moyennées sur l'année complète. Sur cette période de référence, on remarque que le Grand Sud-Ouest ne constitue pas une zone géographique homogène en termes de températures moyennes annuelles ni en termes de précipitations.

1.3.1 Vers un réchauffement moyen et saisonnier

Le territoire du SCoT présente des températures relativement modérées par rapport au littoral atlantique, comprises entre 11°C (autour de Lalinde) et 13°C (vers Bergerac). Le territoire bénéficie également de précipitations modérées, celles-ci oscillant entre 600 et 900 mm.

Scénario de référence (1971-2000)



Scénario de référence (1971-2000)

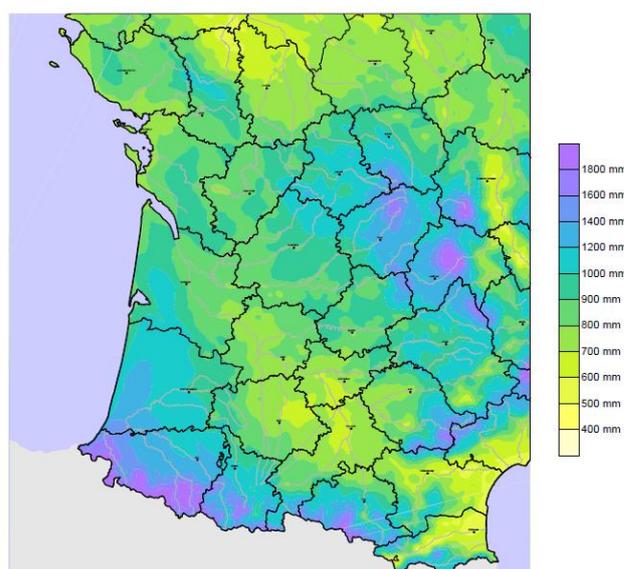


Figure 5 Scénario de référence (1971-2000) pour les températures (à gauche) et pour les précipitations (à droite). Météo-France - DATAR, 2010

L'ensemble des cartes présentées ci-après permettent d'envisager l'évolution des températures, des précipitations ainsi que l'évolution des canicules et états de sécheresse à horizons, 2030, 2050, 2080 par rapport à ce scénario de référence. Les analyses des évolutions

futures portent sur le sous-secteur dit « territoires sous influence de la Garonne » dans lequel se situe le territoire du SCoT.

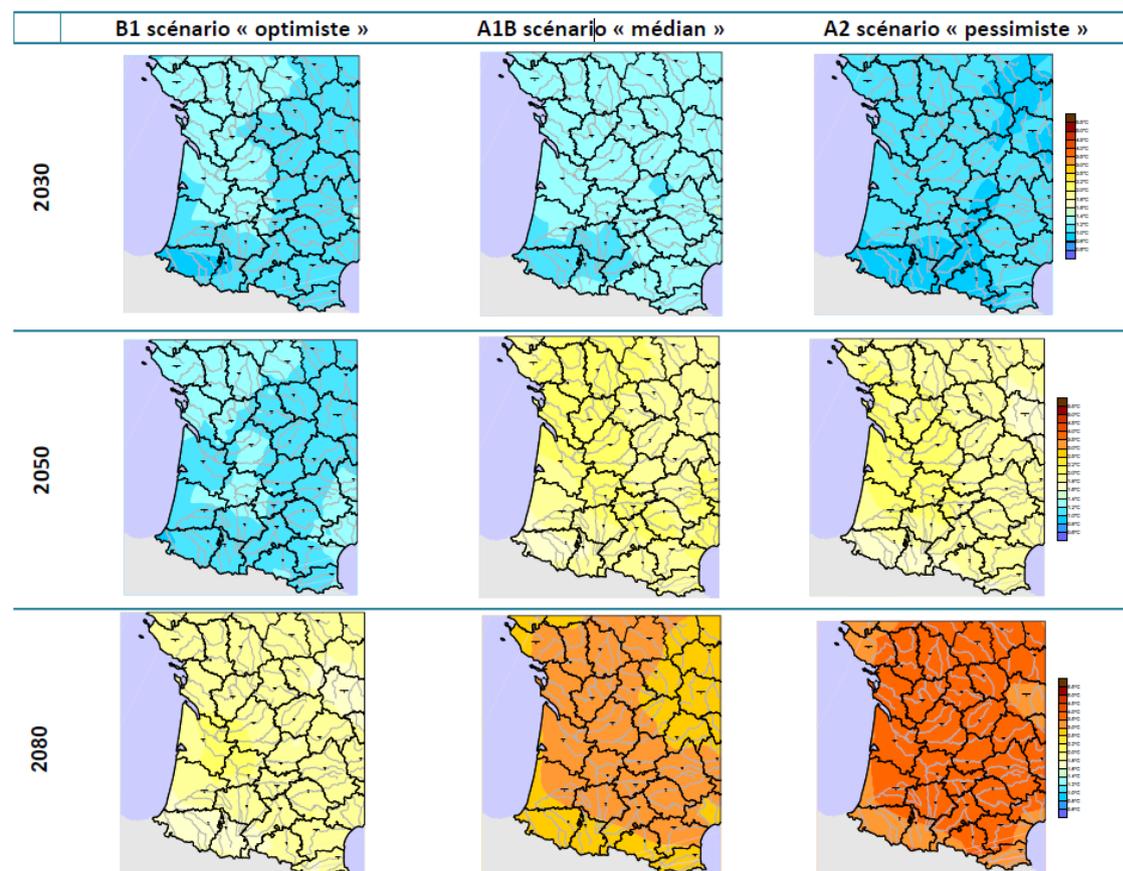


Figure 6 Moyenne des températures annuelles : écart à la référence en degrés aux horizons 2030-2050-2080. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

La température moyenne annuelle de référence dans les territoires sous influence de la Garonne (moyenne sur la période 1971-2000) se situe entre 11 et 14°C.

A horizon 2030, cette température moyenne annuelle devrait augmenter entre 1,2 et 1,4°C. A horizon 2050, les écarts par rapport à la référence commenceraient à se creuser entre le scénario optimiste B1 (+1,2) et les scénarios pessimistes A1B et A2 (jusqu'à +2,2). En 2080, l'augmentation de la température moyenne annuelle devrait être forte et les écarts entre le scénario optimiste (+2) et les scénarios pessimistes (jusqu' à +4) sont plus importants.

La température moyenne saisonnière hivernale de référence est d'environ 7°C. A horizon 2030, les différents scénarios indiquent une évolution comprise entre +1 et +1,4°C. C'est à partir de 2050 que les écarts se creuseraient entre le scénario optimiste (+1°C) et les scénarios pessimistes (jusqu'à +2°C). En 2080, les tendances à l'augmentation se confirmeraient, les écarts entre le scénario optimiste (+1,8) et les scénarios pessimistes (jusqu'à +3) s'accroîtraient encore.

La température moyenne saisonnière estivale de référence se situe entre 18 et 20°C. Il est intéressant de constater que les températures estivales devraient augmenter davantage que les températures hivernales : entre +1,4 et +2°C en 2030, entre +1,8 et +3,5°C en 2050 et entre +3 et +6°C en 2080.

Une augmentation significative des températures moyennes annuelles et saisonnières est donc attendue sur le territoire.

1.3.2 Vers une baisse des précipitations annuelles et saisonnières

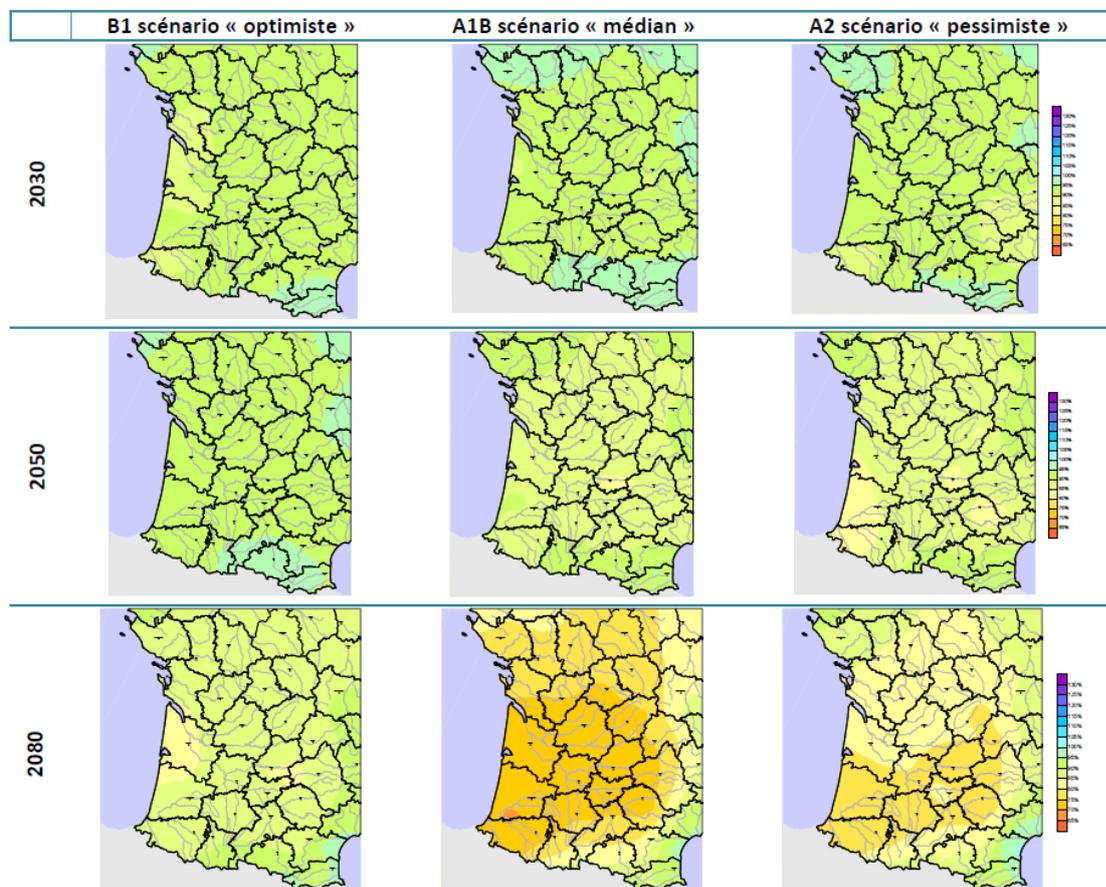


Figure 7 Moyenne annuelle des précipitations : Ecart à la référence en pourcentage aux horizons 2030-2050-2080. Étude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

La pluviométrie moyenne annuelle sur les territoires sous influence de la Garonne se situe entre 600 et 1000mm. A horizon 2030, cette pluviométrie moyenne annuelle devrait se situer autour de 95% par rapport à celle de référence. En 2050, elle s'établirait entre 90 et 95% en fonction des scénarios. En 2080, cette tendance devrait se confirmer et s'établir entre 75 à 95% en fonction du scénario considéré.

Avec le changement climatique, **les précipitations annuelles et saisonnières auraient donc tendance à diminuer, notamment en été.**

A horizon 2030, la pluviométrie moyenne estivale devrait se situer entre 90 et 100% par rapport à cette référence. A horizon 2050, elle se situerait entre 75 et 95% selon les scénarios et la zone considérés (moins de pluies estivales sur la zone Ouest). En 2080, cette tendance se confirmerait et s'établirait entre 70 et 90% en fonction du scénario et de la zone considérés.

Une diminution globale de la pluviométrie moyenne annuelle et saisonnière peut donc être attendue sur le territoire considéré. Elle devrait être **plus importante l'été que l'hiver et affecterait davantage la moitié Ouest du territoire.**

1.3.3 Une augmentation du nombre de jours de canicule

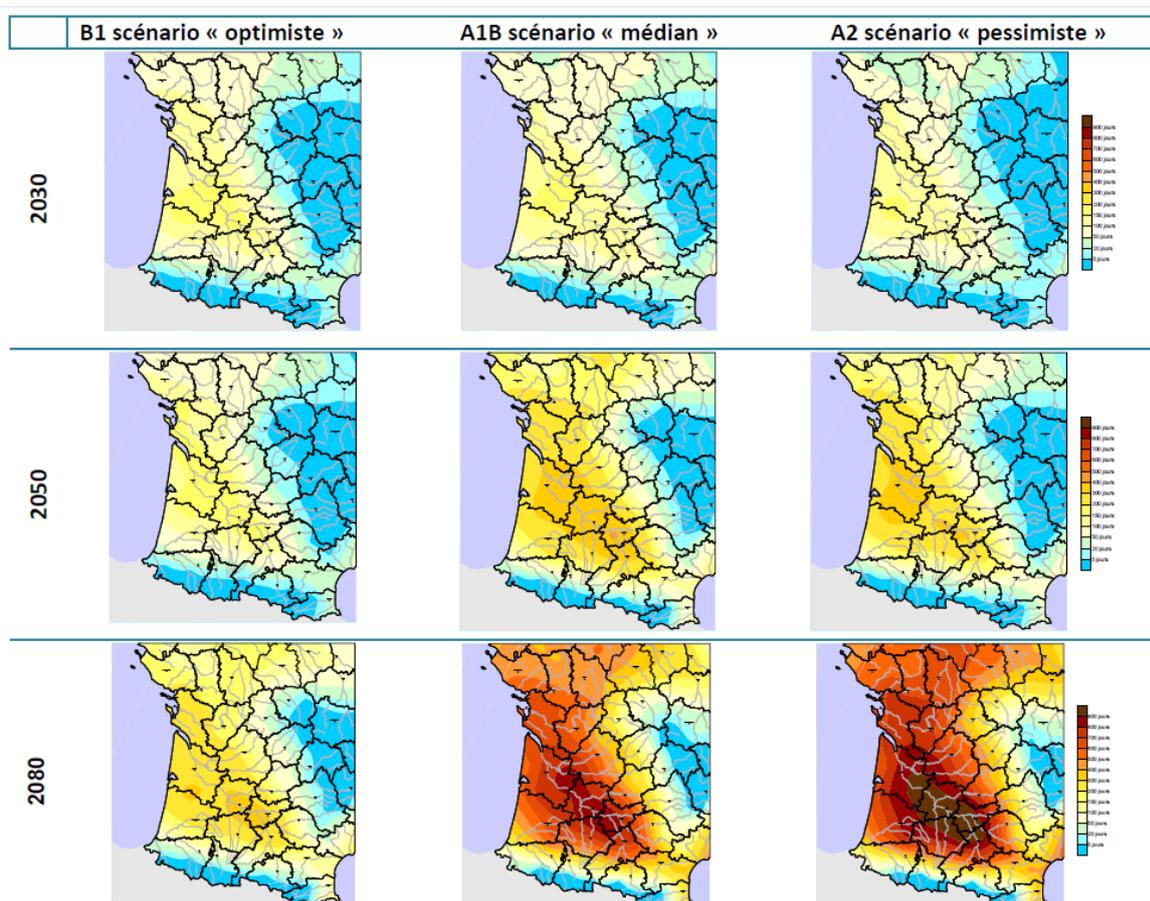


Figure 8 Nombre cumulé de jours sur 30 ans présentant un caractère de canicule - horizons 2030-2050-2080. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

En 2030, le nombre total de jours de canicules comptabilisés (sur la période de 30 ans) sur les territoires sous influence de la Garonne se situe entre 50 (en zone limitrophe des régions de massif) et **200 jours** (en Aquitaine).

En 2050, ce nombre ferait plus que doubler et se situerait **entre 200 et jusqu'à 500 jours** selon le scénario considéré.

En 2080, il se situerait entre **400 et 900 jours** selon le scénario et la zone, le centre de la zone devant être le plus affecté (le long du cours de la Garonne).

1.3.4 Une progression des sécheresses

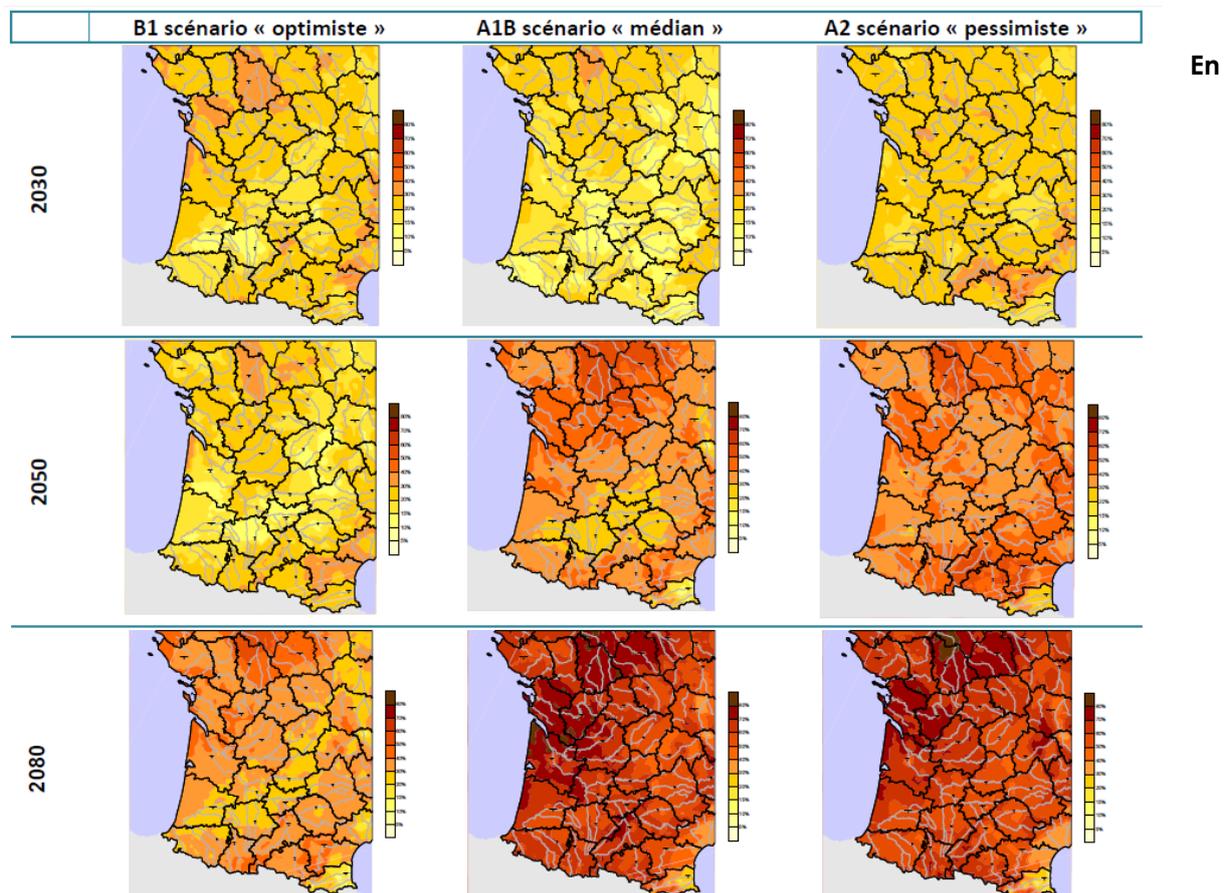


Figure 9 Pourcentage du temps passé en état de sécheresse aux horizons 2030-2050-2080. Etude MEDCIE avec les données Météo France - DATAR, 2010

2030, le temps passé en état de sécheresse sur le territoire (exprimé en pourcentage sur une période de 30 ans) pourrait se situer **entre 15 et 40%**.

En 2050 et en 2080, le temps passé en état sécheresse varierait nettement selon le scénario optimiste (respectivement **20 et 30% du temps**) ou pessimiste (respectivement **30 et jusqu'à 70%** dans certaines zones dans le scénario A1B).

2. VULNERABILITES DES RESSOURCES NATURELLES

2.1 Une ressource en eau d'ores et déjà sous pression

De quoi parle-t-on ?

L'eau est un élément vital et irremplaçable pour tous les êtres vivants et pour les activités économiques (agriculture, industrie, production énergétique, tourisme...). Or, le changement climatique se traduit par une **modification du cycle de l'eau**, aussi bien spatialement que temporellement.

Il faut toutefois rester prudent sur les projections futures car la ressource en eau est très dépendante des interactions avec le milieu considéré (caractéristiques du milieu récepteur, conditions climatiques locales, activités humaines altérant le milieu récepteur...). L'impact du changement climatique sur la ressource en eau constitue une question transversale, au cœur d'enjeux agricoles et forestiers, touristiques, énergétiques et liés à la biodiversité et à l'urbanisme.

2.1.1 Une ressource en eau abondante mais vulnérable

- [Des déficits chroniques dans le Grand Sud-Ouest](#)
 - [Des étiages sévères aggravés par des prélèvements agricoles importants](#)

*Le Grand Sud-Ouest dispose d'une ressource en eau abondante, mais qui connaît des **déficits chroniques**. En effet, sa disponibilité subit des variations saisonnières importantes : en été, avec de faibles pluies, certains cours d'eau connaissent des **étiages sévères**.*

*De plus, la ressource est soumise à de fortes pressions. Elle est **très sollicitée notamment pour l'irrigation agricole**. Ces prélèvements sont effectués en période d'étiage, lorsque la ressource, au niveau des nappes d'accompagnement et des eaux superficielles est au plus bas. Or il s'avère que ces sollicitations excèdent, dans de nombreux secteurs, ce que le milieu peut fournir.*

- [Le classement en Zone de Répartition des Eaux](#)

*Aussi, une grande partie du Grand Sud-ouest est classée en Zone de Répartition des Eaux, ces zones étant caractérisées par une **insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins**.*

Dans ce contexte, le changement climatique participera à l'exacerbation des problématiques hydrologiques déjà prégnantes dans le Grand Sud-ouest et à la fragilisation progressive de secteurs économiques dépendants de la ressource en eau.

- [Une situation hydrographique d'ores et déjà problématique sur le territoire du SCoT](#)

o La Dordogne et ses affluents



la Dordogne s'est parfois trouvé au-dessous du débit d'objectif d'étiage⁶ (DOE).

Le territoire du SCoT possède un réseau hydrographique dense. Il est traversé d'Est en Ouest par la **Dordogne, axe structurant**.

Le débit de crise (DCR) de la Dordogne est fixé à 16 m³/s par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour Garonne⁵. Ce débit n'a jamais été atteint sur le territoire d'étude, même lors de la période de canicule de 2003. Cependant, le débit de

Figure 10 Réseau hydrographique. CRP Consulting avec les données BD TOPO, 2015

Sur le bassin de la Dordogne, on considère que la période d'étiage s'étale sur cinq mois, du mois de juin au mois d'octobre inclus. Les débits les plus faibles de l'année sont généralement observés au mois d'août.

La Dordogne reçoit plusieurs affluents d'importances très différentes, parmi lesquels six peuvent être considérés comme structurants : le Caudeau, le Dropt, l'Eyraud, la Gardonnette, la Lidoire, le Signal. Cependant, d'après le Cahier des affluents de la Dordogne dressé par l'Etablissement Public territorial de bassin EPIDOR, **certains cours d'eau sont dégradés qualitativement mais aussi quantitativement** et ne répondent pas au Débit DOE voire même DCR.

Aussi, le bassin de la Dordogne, dans lequel s'inscrit le territoire du SCoT, présente une sensibilité au déficit de la ressource en eau, notamment en période d'étiage. **Le territoire fait partie d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**, caractérisée par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.

Les observations de l'état hydrologique des milieux aquatiques, réalisées en période d'étiage sur l'année 2011 (de début mai à fin août), ont mis en évidence d'importantes difficultés sur les affluents de la Dordogne présents sur le territoire du SCoT⁷ :

- *Le Caudeau et la Louyre, situés sur le massif karstique, présentent un état d'écoulement gravement critique sur la quasi-totalité de la période (et un assec total sur la fin de la période pour la Louyre),*
- *La Couze présente un état d'écoulement qui varie de critique à gravement critique,*
- *La Gardonnette et la Lidoire sont en situation gravement critique sur la totalité de la période d'étiage, (la Lidoire présentant un assec régulier ces dernières années).*
- *Le Signal est en situation d'assec sur la seconde moitié de la période d'étiage.*

*La Couze et le Caudeau sont par ailleurs identifiés dans les **Plan de Gestion des Etiages (PGE) Dordogne-Vézère** parmi les cours d'eau à risque de pénurie fort et très fort. Cette situation semble*

⁵ Débit en dessous duquel sont mis en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu

⁶ Débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages 8 années sur 10 en moyenne

⁷ Etat Initial de l'Environnement du SCoT, Groupement Citadia, Even, Biotope, 2014

s'accroître un peu plus chaque année. Ainsi, les situations d'écoulement gravement critiques ont été observées plus tôt et sur une période plus longue en 2011 qu'en 2010. Ce phénomène d'étiage sévère, qui semble de plus en plus récurrent (2003, 2005), n'est pas sans conséquence sur les milieux aquatiques et sur les espèces.

○ Le Dropt

Le Dropt est par ailleurs inscrit dans le **Plan de Gestion des Etiages (PGE) du Bassin du Dropt** qui permet le rééquilibrage de la ressource en eau entre les différents usagers vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et permet le partage de l'eau entre l'irrigation (70%) et le soutien d'étiage (30%). Les principales caractéristiques de l'aire du PGE sont décrites dans l'état des lieux, les points suivants peuvent être mis en avant :

- Un seul point nodal⁸ à Loubens et des étiages naturels sévères. Le débit de crise (DCR) du Dropt est fixé à 0,19 m³/s par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour Garonne⁹ et le débit d'objectif d'étiage¹⁰ (DOE) à 0,32 m³/s. Sur le bassin du Dropt, on considère que la période d'étiage s'étale sur cinq mois, du mois de juin au mois d'octobre inclus. Les débits les plus faibles de l'année sont généralement observés en août ou au mois de septembre.
- La ressource stockée dans les cinq grandes retenues de réalimentation représente 15,1 mm³ dont 12,7 mm³
- Deux axes réalimentés (Dropt et Dourdenne) et plusieurs axes non réalimentés
- Une très nette dominance de l'usage agricole
- Une artificialisation des cours d'eau, aménagés par des seuils, moulins, biefs
- Une qualité des eaux marquée par l'eutrophisation.

○ Les usages de l'eau

A l'échelle du SCoT, l'agriculture est l'une des principales sources de prélèvement de la ressource en eau. Les cours d'eaux les plus touchés se situent à l'Ouest et au Nord-Ouest du territoire, particulièrement en période d'étiage¹¹. L'Eyraud est par exemple très fortement affecté par l'irrigation qui représente 90% des prélèvements totaux. Une situation identique est constatée pour la Lidoire qui subit des assècs répétés et le Seignal, où les prélèvements pour des usages agricoles peuvent respectivement atteindre 86% et 83%. Les débits d'objectif d'étiage sont peu respectés et il n'est pas rare d'atteindre le débit de crise pour ces cours d'eau. Dans une moindre mesure, le niveau du Dropt, situé au Sud du périmètre du SCoT, est aussi influencé par l'activité agricole qui constitue jusqu'à 51 % des prélèvements.

Selon le projet Imagine 2030¹², on peut s'attendre à une **hausse de la demande en eau pour l'usage agricole** de l'ordre de +20% par rapport au climat actuel à l'horizon 2030 (résultats fondés sur les besoins du maïs), augmentant d'autant les besoins d'irrigation, sans adaptation préalable des variétés culturales.

⁸ Point clé pour la gestion des eaux défini en général à l'aval des unités de références hydrographiques pour les **SAGE**. A ces points peuvent être définies en fonction des objectifs généraux retenus pour l'unité, des valeurs repères de débit et de qualité. Leur localisation s'appuie sur des critères de cohérence hydrographique, écosystémique, hydrogéologique et socio-économique.

⁹ Débit en dessous duquel sont mis en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu

¹⁰ Débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages 8 années sur 10 en moyenne

¹¹ Etat Initial de l'Environnement du SCoT, Groupement Citadia, Even, Biotope, 2014

¹² Projet Imagine 2030 (Climat et Aménagements de la Garonne : quelles Incertitudes sur la ressource en Eau en 2030?), piloté par le Cemagref entre 2007 et 2009.

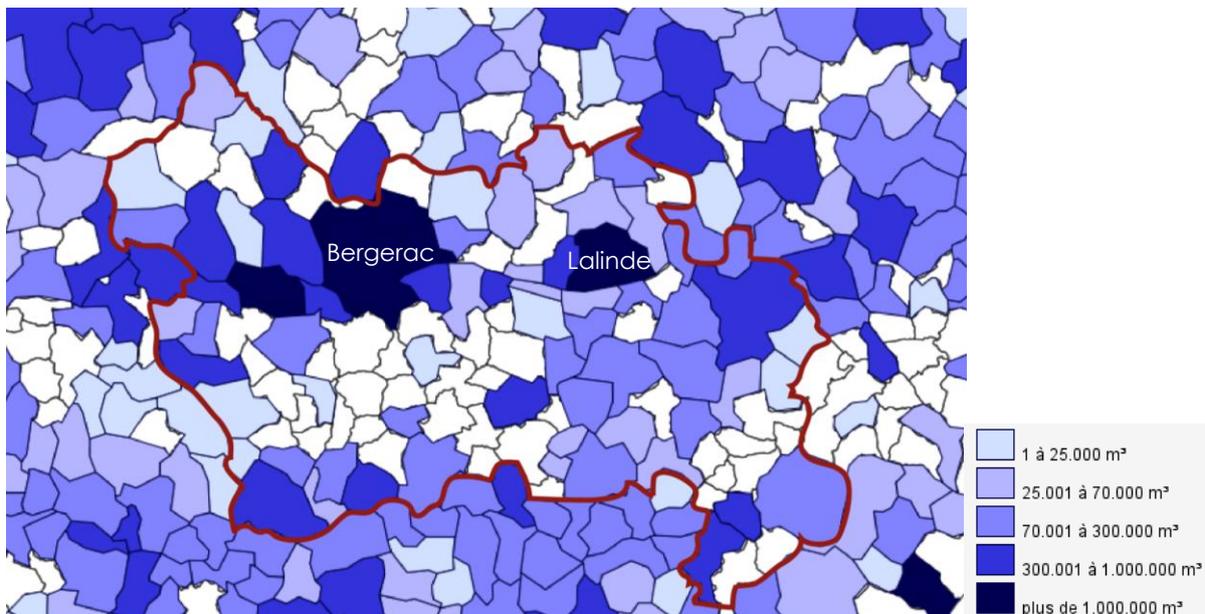
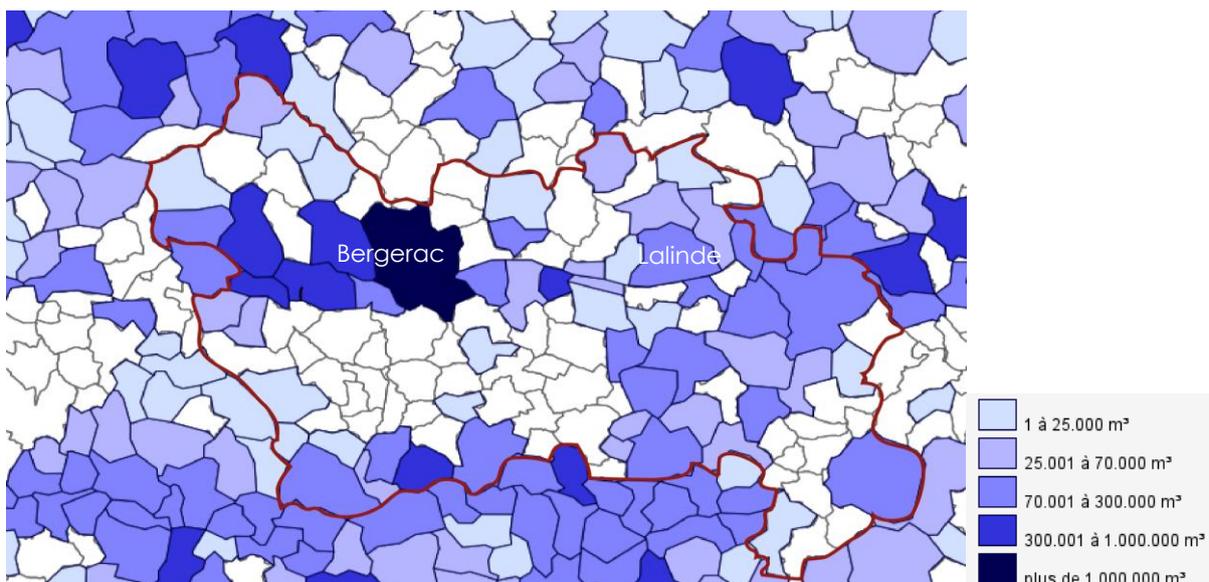


Figure 8 Prélèvements en eau tous usages confondus. CRP Consulting avec les données Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2013



La spécialisation industrielle du territoire, autour notamment de la chimie et la plasturgie, explique aussi des prélèvements importants de la ressource de la part des industries, notamment présentes sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (54% des prélèvements industriels du SCoT) et la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (45% des prélèvements industriels du territoire). En effet, la fabrication de nitrocelluloses (papier, poudres propulsives, peintures, vernis, encres d'imprimerie, ...), la chimie fine et l'extrait végétal pour des usages pharmaceutiques, cosmétiques et alimentaires, etc sont des industries qui consomment beaucoup d'eau. En France, les quatre secteurs d'activité que sont la chimie de base et de production de fils/fibres synthétiques, l'industrie du papier et du carton, la métallurgie, et la parachimie et l'industrie

pharmaceutique, totalisent à eux seuls les deux tiers de toutes les consommations industrielles¹³.

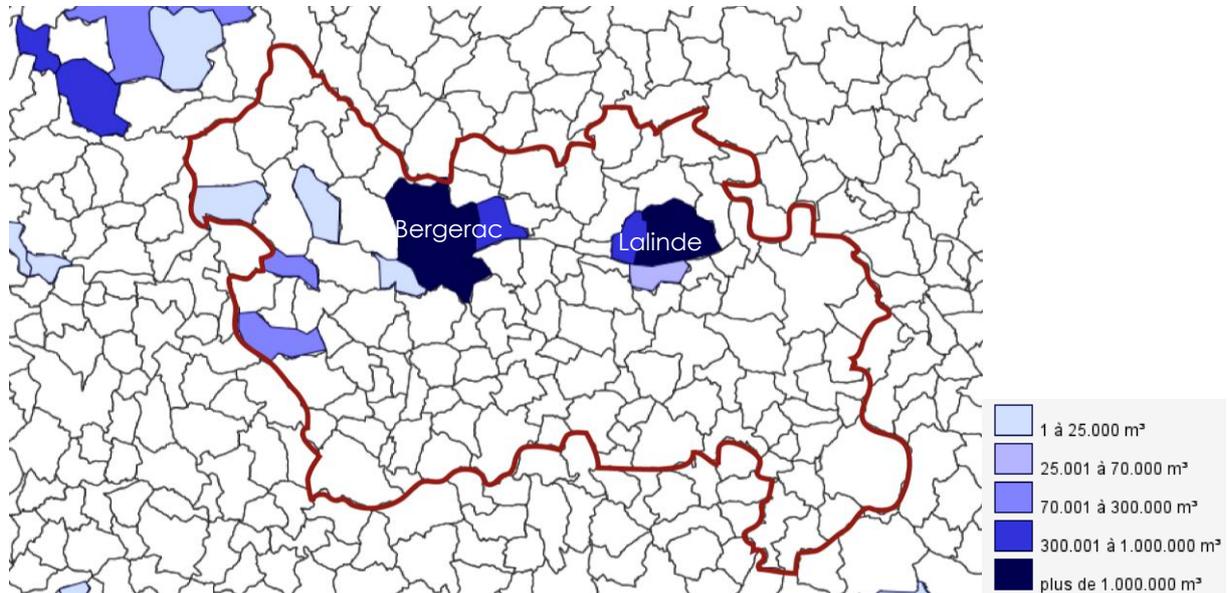


Figure 12 Prélèvements en eau pur l'industrie. CRP Consulting avec les données Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2013

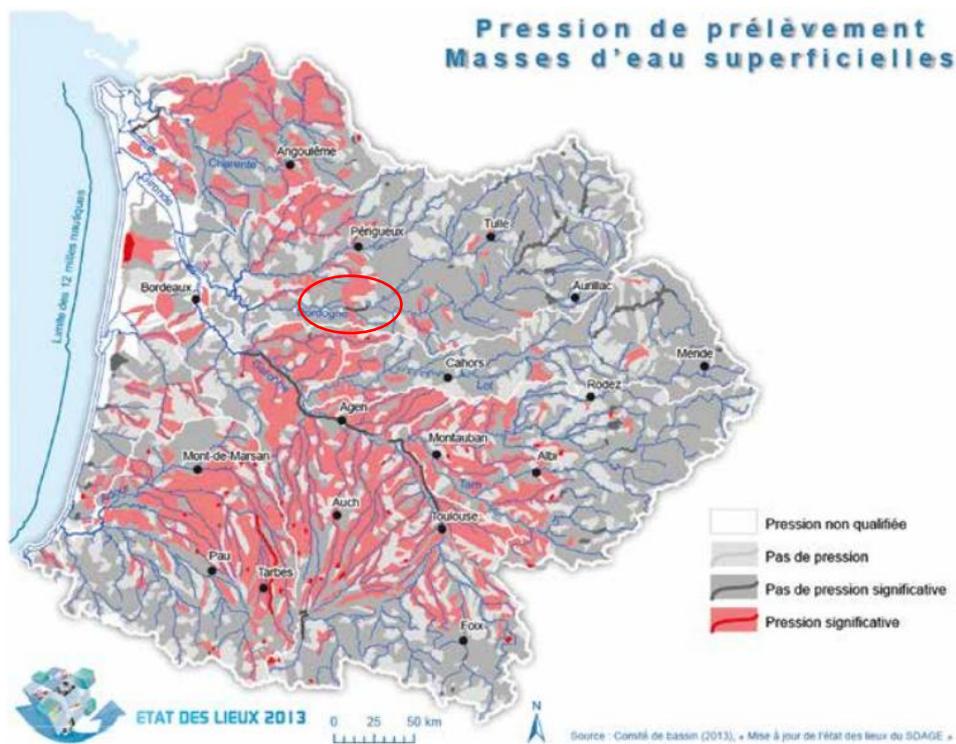


Figure 13 Pression de prélèvement sur les masses d'eau superficielles. SDAGE, Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2013

¹³ CNRS, *Usage de l'eau douce*, 2004

2.1.2 Des impacts climatiques sur la ressource en eau du territoire du SCOt à anticiper

- Les eaux de surface : une modification des débits à prévoir

Une étude réalisée par Météo-France en 2003 pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne met en avant, **à l'horizon 2050, une baisse des débits de l'ordre de 16% en hiver, jusqu'à 36% en été, et une baisse de 25% des débits d'étiage**. A noter que les modèles sont calés sur le passé (séries de données connues et pratiques actuelles), et ne présupposent donc rien des changements de pratiques à venir, notamment agricoles.

Selon cette étude, les impacts devraient être en moyenne négatifs sur les débits d'automne et de printemps, induisant notamment des problèmes pour l'irrigation, et positifs sur les débits d'hiver, ce qui pourrait avoir pour conséquence d'augmenter les risques d'inondation. L'augmentation possible de la pluviométrie en hiver (donnée variable selon les sources et les scénarios) pourrait toutefois permettre de recharger les nappes phréatiques et ainsi d'assurer un soutien estival du débit de base. Ce soutien ne s'exercerait cependant pas jusqu'à la fin de l'étiage, induisant des impacts plus importants en fin de période (octobre-novembre).

Pour la station de Bergerac, on observe des impacts plus faibles en valeur relative au cours des mois d'hiver par rapport aux autres stations. Moins concentrés sur cette période, ils présentent des amplitudes de variation relativement constantes tout au long des mois d'automne, hiver et printemps. Leur valeur moyenne pendant cette période suit cependant la même tendance que partout ailleurs sur le bassin : inférieure à 1 en automne et au printemps (débits futurs inférieurs aux débits actuels) et supérieure à 1 en hiver (débits futurs supérieurs aux débits actuels).

Au cours de cette étude, il a été constaté que les débits simulés en 2025-2035 sont très proches de ceux simulés en 2055-2065 sur l'ensemble du bassin, laissant **présager que les impacts estimés pour 2050 évoqués ci-dessus pourraient être déjà ressentis dès 2030**.

A noter que depuis 2003, les résultats ont été confirmés par de nouveaux calculs, tout en étant davantage pessimistes sur les étiages et sur les débits hivernaux.

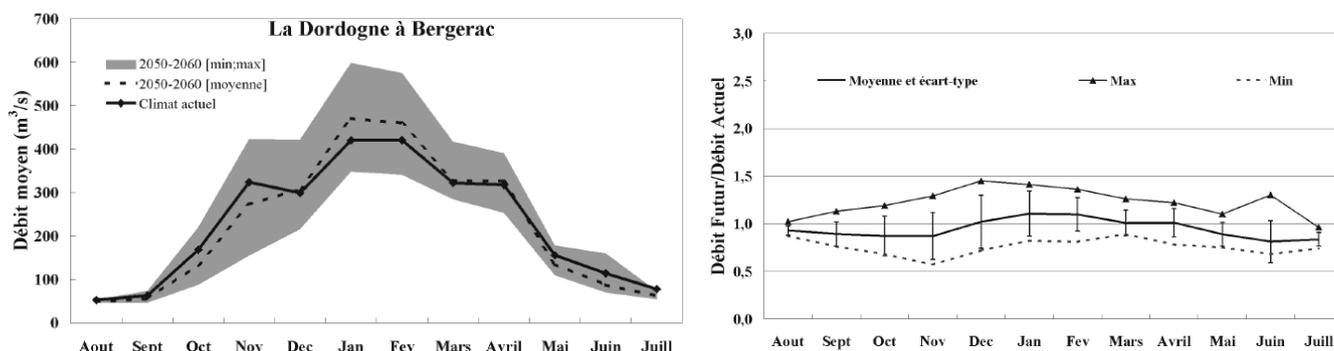


Figure 14 Débits moyens mensuels de la Dordogne à Bergerac simulés sous climat actuel (1985-1995) comparés aux débits moyens mensuels simulés sous climat futur (2050-2060). Caballero & Noilhan, 2003

D'un point de vue qualitatif, l'augmentation de la température pourrait avoir un effet sur le taux d'oxygène dissous dans l'eau en période de basses eaux et sur la prolifération d'algues bleues ou vertes (en raison de la présence de phosphates et de nitrates issus de l'agriculture).

- **Les eaux souterraines : un stock vulnérable, mais des impacts mal connus**

L'**évolution des nappes souterraines est difficile à estimer**¹⁴ car l'augmentation possible des précipitations en hiver pourrait favoriser la recharge en eau des nappes souterraines tandis que l'augmentation de l'évaporation en été favorisera les pertes. La variation des durées des périodes de sécheresse et de précipitation aura également une influence.

Des simulations réalisées sur l'hémisphère Nord montrent également qu'une augmentation des gaz à effet de serre provoquerait une **diminution du contenu en eau du sol** (de l'ordre de 25% en été en Europe du sud) en raison d'une élévation de la température (augmentant l'évaporation en hiver et au printemps) et d'une diminution des précipitations en été. Le régime d'alimentation en eau du sol serait également modifié avec plus d'apports d'eau en hiver et moins au printemps.

Il est important de rappeler que dans la situation actuelle la ressource souterraine est déjà soumise, sur certains secteurs, à une pression anthropique importante. Les masses d'eau souterraines présentes dans le secteur Bergeracois rencontrent dans l'ensemble des **problèmes quantitatifs**¹⁵. En effet, sur les quatre grands aquifères présents, trois présentent un niveau piézométrique insuffisant au regard des usages qui en sont faits, et qui diminue au fil des années. C'est le cas pour presque toutes les masses d'eau souterraines de l'Eocène, du Crétacé et du Jurassique. Seules les masses d'eau de la partie Nord-Est du territoire, où se trouvent les communes de Saint-Sauveur, Queyssac et Lamonzie-Montastruc, semblent être épargnées.

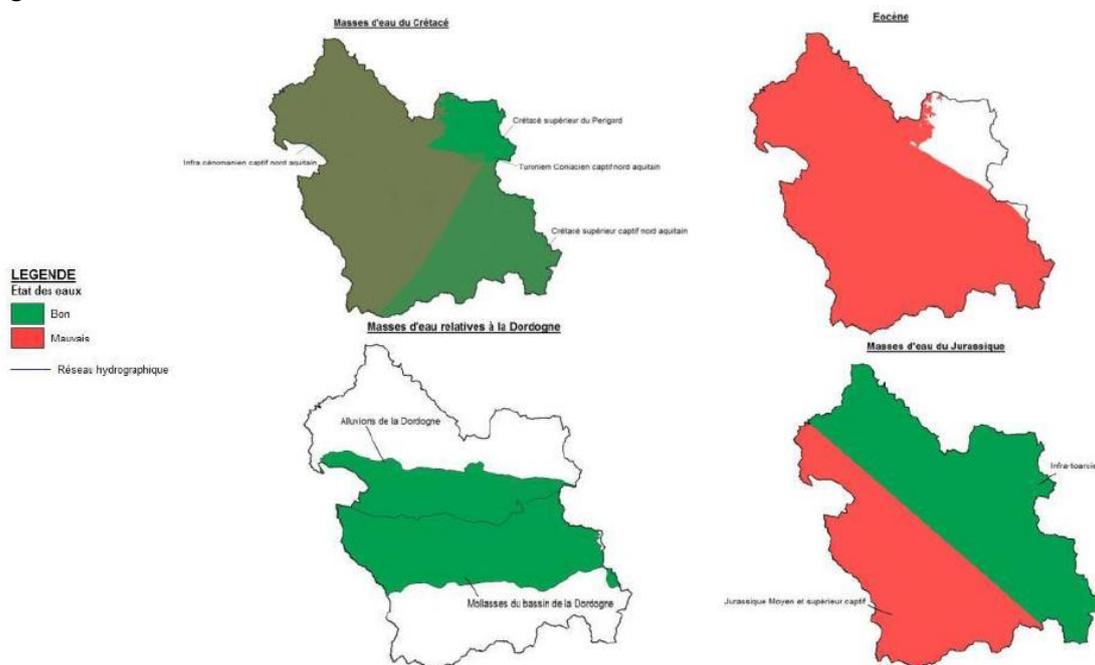


Figure 15 État quantitatif des principales masses d'eau souterraines. *État Initial du SCoT, 2014*

¹⁴ Caballero, Y., & Noilhan, J. *Etude de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau du bassin Adour Garonne, 2003*

¹⁵ Groupement Citadia, Even, Biotope, *État Initial de l'Environnement du SCoT, 2014*

D'autres facteurs auront des conséquences sur la disponibilité de la ressource : notamment, la croissance démographique, les changements d'occupation des sols (drainage ou assèchement de zones humides à des fins agricoles ou urbaines), les aménagements hydrauliques sur les cours d'eau, les pratiques d'irrigation,... auront des impacts très importants et, localement, parfois bien plus forts que ceux du changement climatique.

- Les conséquences concrètes pour le territoire : des conflits d'usage possibles et des tensions sur les sources d'approvisionnement

La raréfaction de la ressource pourrait avoir des impacts sur la distribution en eau potable (31% des prélèvements du SCoT en 2014) mais aussi sur les activités économiques (39% des prélèvements destinés à l'industrie et 30% pour l'agriculture)¹⁶ et sur la production hydroélectrique (cf. partie « vulnérabilité des secteurs économiques »).

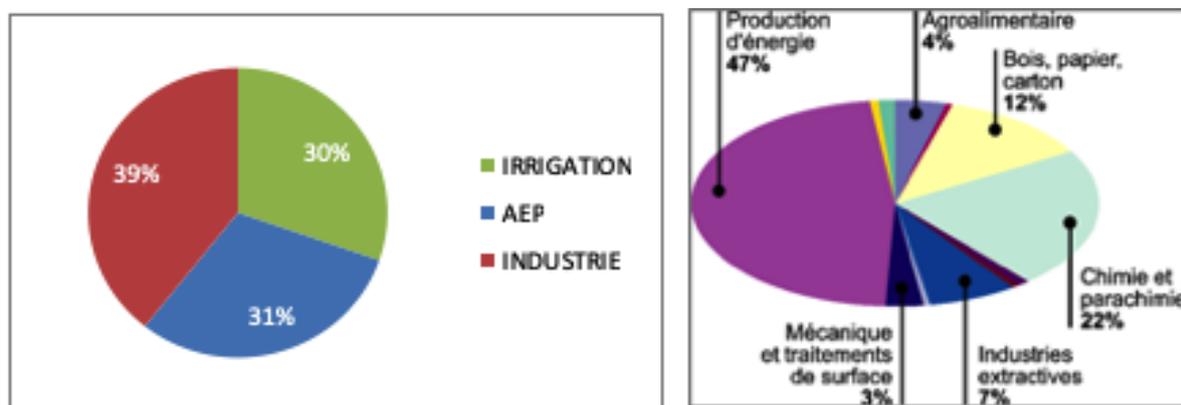


Figure 17 A gauche : Répartition des volumes d'eau prélevés sur le SCoT, par usage en 2014, toutes origines confondues. CRP Consulting, avec les données de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, 2016. A droite : Les prélèvements industriels sur le bassin Adour-Garonne. Agence de l'eau Adour Garonne, 2008

En outre, la majeure partie des prélèvements pour les activités agricoles et industrielles se fait dans les **eaux de surface** (76,5% pour l'agriculture, 92,5% pour l'industrie), fortement soumises au changement climatique comme évoqué précédemment. Les prélèvements pour l'eau potable sont quant à eux issus principalement des nappes phréatiques mais aussi des **nappes captives**, or ces dernières ne communiquant pas avec la surface, elles sont difficilement rechargées. Il sera donc indispensable d'être vigilant quant à la pérennité des sources d'approvisionnement en eau potable.

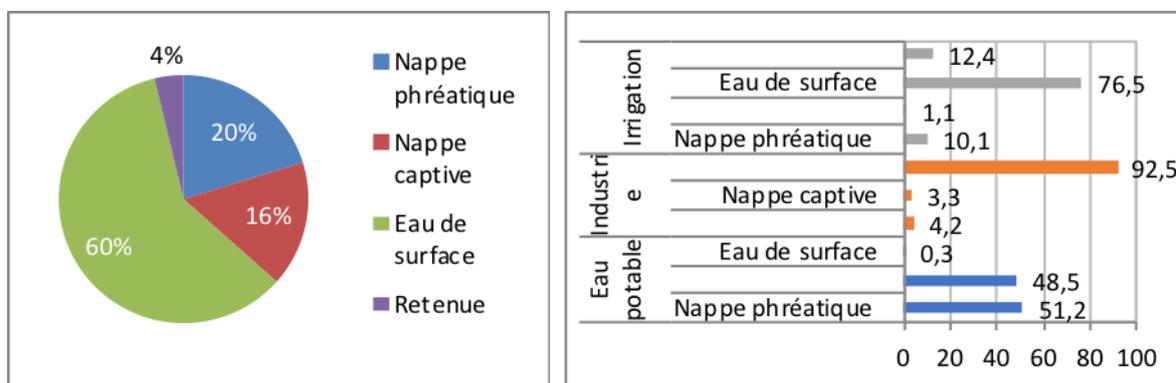


Figure 16 Origine des prélèvements sur le SCoT en 2014, tous usages confondus (à gauche) et par usage (à droite) en %. CRP Consulting, avec les données de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, 2016

¹⁶ Volumes d'eau prélevés en 2014 sur le SCoT (périmètre à 115 communes) : 54 186 931 m³

SYNTHESE – Impacts croisés liés à l'accroissement de la vulnérabilité de la ressource en eau

Impacts croisés	Ecosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Raréfaction ressource : impacts sur les plantes et animaux dépendant de la ressource en eau et sur les espèces issues des milieux humides - Augmentation de la température des cours d'eau : impacts sur les milieux aquatiques (diminution du taux d'oxygène dissous dans l'eau, prolifération d'algues...) - Risques accrus de développement de bactéries et d'algues dans les cours d'eau plus chauds : dégradation de la qualité de l'eau et impacts sur les écosystèmes associés
	Secteurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur agricole : contraintes sur la capacité d'irrigation donc sur les cultures, notamment de maïs, de blé et de vignes (près de 1 700 exploitations agricoles, plus de 60 500 ha de SAU, dont près de 11 000 ha de vignobles) - Secteur industriel : contraintes sur les industries fortement consommatrices d'eau (production d'énergie, chimie et pétrochimie, industrie papetière, agroalimentaire...) soit près de 530 établissements sur le territoire (5,7% du nombre total d'entreprises) et près de 3 200 postes salariés (13,7% du nombre total de poste salariés)¹⁷
	Population	<ul style="list-style-type: none"> - Eau potable : diminution des volumes d'eau dans les nappes captives qui dont le renouvellement est très limité : un approvisionnement à sécuriser.

¹⁷ Données CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) A38, INSEE, 2013. Attention, ces données sont fournies à titre indicatif, en effet, la sensibilité des entreprises au changement climatique diffère selon les pratiques concrètes de ces entreprises.

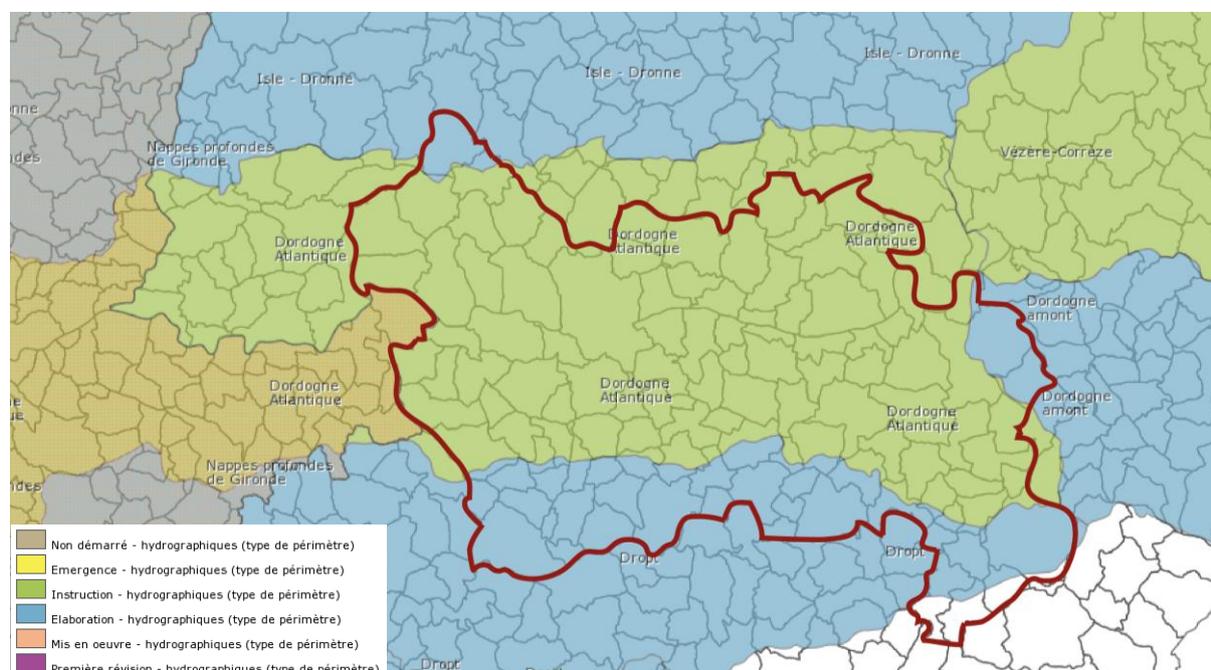
2.1.3 La prise en compte de la raréfaction de la ressource en eau dans les politiques publiques et dans les opérations d'aménagement

- Des actions structurantes
 - Le SDAGE Adour-Garonne

L'objectif principal du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021** (SDAGE) du bassin Adour-Garonne est qu'il y ait de l'eau « pour tout le monde » plus de huit années sur dix. Le SDAGE prévoit la mise en œuvre d'actions pour rétablir les équilibres en période de rareté de l'eau en créant de nouvelles réserves en eau et en maîtrisant les prélèvements.

- Les SAGE

Il est complété à l'échelle du SCoT par plusieurs **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** qui sont en cours de réalisation pour définir les objectifs et les règles, au niveau local, afin de concilier la satisfaction des différents usages, la préservation et la valorisation de ce patrimoine, et de gérer collectivement la ressource en eau sur un bassin : SAGE Dordogne Atlantique (en cours d'instruction), SAGE Dropt (en cours d'élaboration), SAGE Isle Dronne pour la commune de Saint Géry (en cours d'élaboration), SAGE Dordogne amont pour les communes de Le-Buisson-Cadouin, Urval à l'Est du territoire.



- Les arrêtés cadres interdépartementaux et départementaux

Des **arrêtés cadres interdépartementaux et départementaux** prévoient la mise en œuvre de restrictions des usages, notamment agricoles, en vue de préserver les milieux. En réponse à l'étiage précoce et sévère, les prises d'arrêtés de restrictions en 2011 ont été nombreuses sur le bassin de la Dordogne. La totalité du territoire du SCoT a quant à elle fait l'objet d'au moins un arrêté d'interdiction totale des prélèvements.

- Les Plans de Gestion des Etiages

Le PGE Dordogne-Vézère initié par l'EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) et validé par le préfet du bassin Dordogne en 2009, s'étend sur l'ensemble du bassin versant de la Dordogne et devrait, à terme, éviter l'apparition des situations de pénuries significatives au moins 4 années sur 5. Les soutiens d'étiage constituent en effet une réponse à une pression de prélèvement initialement identifiée comme forte. Ils diminuent (totalement ou partiellement) l'impact quantitatif de cette pression de prélèvement.

*Le Dropt est par ailleurs inscrit dans le **Plan de Gestion des Etiages (PGE) du Bassin du Dropt** qui permet le rééquilibrage de la ressource en eau entre les différents usagers vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et permet le partage de l'eau entre l'irrigation (70%) et le soutien d'étiage (30%).*

- Des exemples de bonnes pratiques

- Gestion de l'eau dans l'entretien des espaces verts

L'un des piliers de la gestion différenciée des espaces verts bergeracois est la **gestion économe de l'eau** générant des économies évaluées à 30 % par la municipalité. Cette gestion s'est appuyée sur la multiplication du paillage, le remplacement de certaines zones engazonnées par des jachères fleuries, l'amélioration de la qualité des sols, une meilleure gestion de l'arrosage...

- Les règlements de PLU : prescriptions sur l'infiltration et la rétention des eaux pluviales

Par ailleurs, plusieurs communes du SCoT énoncent dans leur règlement de PLU que les aménagements devront assurer une **infiltration des eaux pluviales ou leur rétention** avant évacuation aux réseaux.

- Des dispositifs à mettre en œuvre

- Maintenir les outils de gestion de l'eau

Pour économiser la ressource en eau, il faudra bien évidemment **pérenniser les outils de gestion de l'eau** (SDAGE, SAGE, PGE) déjà en place et **maintenir une vigilance** quant à l'avenir de la ressource en lien avec le changement climatique.

- Réhabiliter les infrastructures de prélèvement et réseaux de distribution

Il faudra aussi veiller à améliorer la productivité et **réhabiliter certaines infrastructures de prélèvement** afin d'éviter les pertes. Les besoins d'optimisation des infrastructures portent également sur les **réseaux de distribution d'eau potable** qui, sur l'ensemble du territoire, sont sujets à des pertes. Il convient également de poursuivre la mise en œuvre des **mesures de sécurité pour garantir la qualité de l'eau** (protections des équipements de production et de distribution de l'eau).

- Développer les bonnes pratiques pour réaliser des économies d'eau

Par ailleurs, il conviendrait de **développer les bonnes pratiques** et les actions en faveur des **économies d'eau auprès de tous les usagers** (habitants, bailleurs, industriels, agriculteurs) en incitant :

- à la **réutilisation des eaux pluviales** (mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie de type bassin de rétention ou autre, réduction de l'imperméabilisation des sols, développement des toitures végétalisées...). Le territoire du SCoT présentant un cumul annuel de précipitations de 800 mm/m²/an (donnée Météo France), avec une moyenne mensuelle autour de 67 mm/m², **le volume d'eau récupérable par une toiture de 100 m² est de 80 m³/an.**

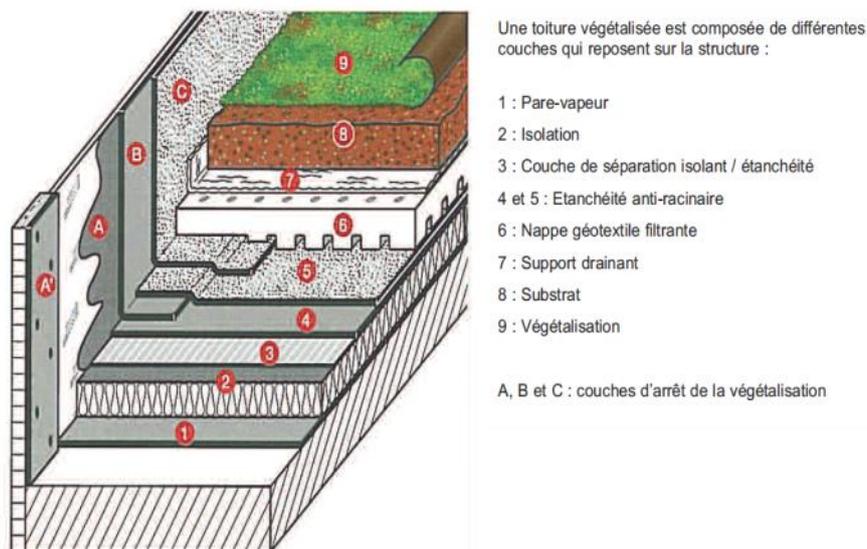


Figure 19 Schéma de principe d'une toiture végétalisée. Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise, 2008

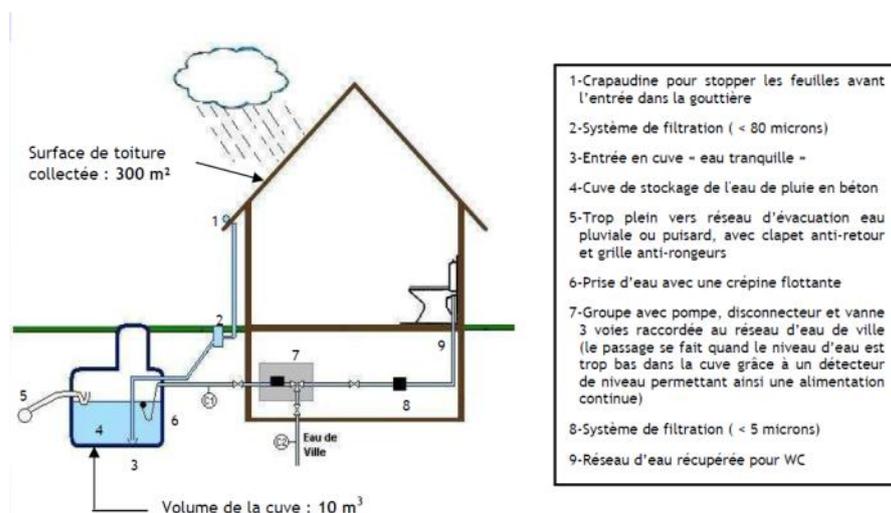


Figure 20 Schéma de principe d'un système de récupération de l'eau de pluie.

- **Conseil Local à l'Energie**

- au **recyclage des eaux usées** pour des usages non potables (arrosage des espaces verts, entretien des voiries...)
- au **développement d'une irrigation de précision** pour les usages agricoles. La réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation peut également constituer une alternative au prélèvement d'eau dans les cours d'eau ou les nappes souterraines. Cette action est en outre inscrite dans la loi Grenelle 1 du 03 août 2009.

o **Innover pour stocker les eaux pluviales**

Pourront également être développées des technologies alternatives visant à **stocker les eaux pluviales** en surface, dans des retenues d'eau (lac de 2^{ème} génération) et en profondeur en réalimentant artificiellement les nappes alluviales¹⁸ en périodes hivernales pour une alimentation en eau en période sèche (gestion active des ressources en eau souterraine).

Toutefois, la gestion des retenues d'eau devra tenir compte de l'augmentation prévisible des besoins en augmentant éventuellement les capacités et les résistances pour stocker plus d'eau en un espace de temps moindre. Un rapport de synthèse édité par le BRGM présente les différents projets menés en France pour la réalimentation artificielle des aquifères en France¹⁹

o **Sensibiliser les particuliers et les entreprises**

Finalement, un **guide à destination des particuliers et des entreprises** pourra être réalisé afin d'explicitier les actions à développer pour diminuer les consommations d'eau et les choix à réaliser concernant la gestion des espaces verts et des jardins. L'**installation de systèmes d'économies d'eau** dans les bâtiments publics et dans les logements sociaux pourrait être développée.

¹⁸ Principe de réalimentation artificielle des nappes alluviales : Infiltration d'eau de surface dans une nappe alluviale, avec filtration et épuration à travers une couche de sable calibré, et récupération du mélange par des puits implantés à seulement quelques mètres en aval

¹⁹ BRGM. *Réalimentation artificielle des aquifères en France, une synthèse*, 2008. 120 pages.

SYNTHESE – Actions en place et pistes d'approfondissement

Actions mises en place	Pour aller plus loin
SDAGE Adour-Garonne : mise en place d'actions pour une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques	- Stockage de l'eau pluviale en période hivernale pour les besoins agricoles et industriels
SAGE : adaptation des orientations du SDAGE aux problématiques locales	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de l'ensemble de la population aux économies d'eau (actions concertées, communication pour éviter les conflits d'usages,...) - Installation de systèmes d'économies d'eau dans les bâtiments publics et dans les logements sociaux
Plan de gestion des étiages : gestion des équilibres hydriques en période de rareté de l'eau (création de nouvelles réserves, maîtrise des prélèvements)	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage de l'eau pluviale en période hivernale pour les besoins agricoles et industriels - Sensibilisation des agriculteurs et des industriels
Règlements de PLU pour l'infiltration et la rétention des eaux pluviales	- Généralisation à l'ensemble des PLU pour les logements privés et opérations d'ensemble
Gestion différenciée et économies d'eau pour l'entretien des espaces verts à Bergerac.	<ul style="list-style-type: none"> - Généralisation à l'ensemble des communes du SCoT - Elaboration d'un guide à l'usage des particuliers et des entreprises

2.2 Une biodiversité déjà fragilisée

De quoi parle-t-on ?

L'appauvrissement de la diversité animale et végétale est déjà un fait avéré, en raison de pressions anthropiques (braconnage, déforestation, sur-pêche...). En effet, plus de **17 000 espèces dans le monde sont actuellement menacées d'extinction** (soit 70% des plantes, 37% des poissons d'eau douce, 30% des amphibiens, 21% des mammifères, 28% des reptiles, 35% des invertébrés, et 12% des oiseaux répertoriés à ce jour)²⁰. Le changement climatique constitue une cause supplémentaire de la disparition des espèces et sera à l'origine du **déplacement vers le nord et en altitude** de certaines espèces.

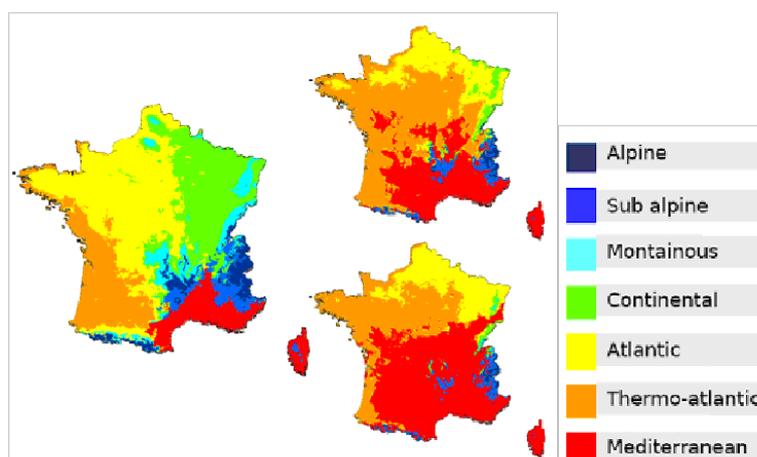
Le territoire du SCoT présente une biodiversité riche mais relativement peu protégée. Cependant, le changement climatique et les choix des différents acteurs du territoire pour y faire face, auront un impact sur cette biodiversité. Dès lors, la préservation de la biodiversité apparaît comme un enjeu majeur qui doit intégrer cette nouvelle contrainte climatique.

2.2.1 Des impacts climatiques sur la biodiversité globalement connus

- Une augmentation des risques d'extinction

Les impacts probables du changement climatique sur la biodiversité sont aujourd'hui globalement connus :

- **Déplacement des « aires climatiques » des espèces**, de 180 km vers le nord et de 150 m en altitude pour un réchauffement de 1°C : le territoire du SCoT devrait à l'avenir avoir un **climat davantage adapté aux espèces méditerranéennes**.



²⁰ Union Internationale pour la Conservation de la Nature. (2009). Liste rouge internationale de l'UICN. *La crise de l'extinction gagne encore du terrain*. Communiqué de presse, Suisse. 4 pages

Figure 21 Cartes de modélisation des aires de répartition potentielles des espèces arborées en 1980 (à gauche) et en 2100 (à droite) selon les scénarios B2 (en haut) et A2 (en bas) du GIEC. Roman-Amat, 2007

- **Mortalités** causées par la raréfaction de la ressource en eau, par les événements extrêmes et par les phénomènes de submersion
- **Modification des relations entre espèces** (surtout des chaînes alimentaires) et modification de la reproduction des espèces
- **Modification de la composition et de la structure des habitats**, y compris à travers le développement d'espèces invasives et pathogènes²¹

Aussi, une augmentation du risque d'extinction est à prévoir, surtout pour les petites populations : on prévoit **une extinction de 20 à 30% des espèces animales et végétales si la température augmente de plus de 2,5°C, et de plus de 40% des espèces pour un réchauffement supérieur à 4°C**. Cependant, il convient de nuancer ces données car les espèces végétales présentent une grande aptitude à s'adapter naturellement, ce qui leur permet de vivre sous différents climats.

- **Un risque de relargage de carbone**

En outre, dans son rapport écrit pour le Ministère de l'Agriculture, Roman Amat estime qu'à partir d'un réchauffement de 2°C, les écosystèmes continentaux (constitués des végétaux et des sols) risquent de devenir des **sources de carbone** en relâchant dans l'atmosphère plus de gaz à effet de serre qu'ils n'en stockent²². En effet, les sols sont les principaux réservoirs de carbone mais actuellement les émissions de CO₂ provenant des micro-organismes et de la décomposition des végétaux sont compensées par les quantités absorbées par les végétaux lors de la photosynthèse, ce qui risque de ne plus être le cas avec l'augmentation des températures²³ (cf. partie « adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles » pour les observations faites durant la canicule de 2003).

Ainsi, faut-il anticiper les évolutions des aires de répartition des espèces pour ne pas concevoir de nouvelles sources de carbone ou faut-il laisser une évolution naturelle des écosystèmes afin de ne pas provoquer de déséquilibres écologiques ? Le débat est posé, même s'il est empreint de fortes incertitudes, et la réponse devra prendre en compte les échelles de temps considérées (un demi-siècle à plusieurs siècles pour un arbre, plusieurs années ou décennies pour des plantes...).

- **Une perte de services écosystémiques**

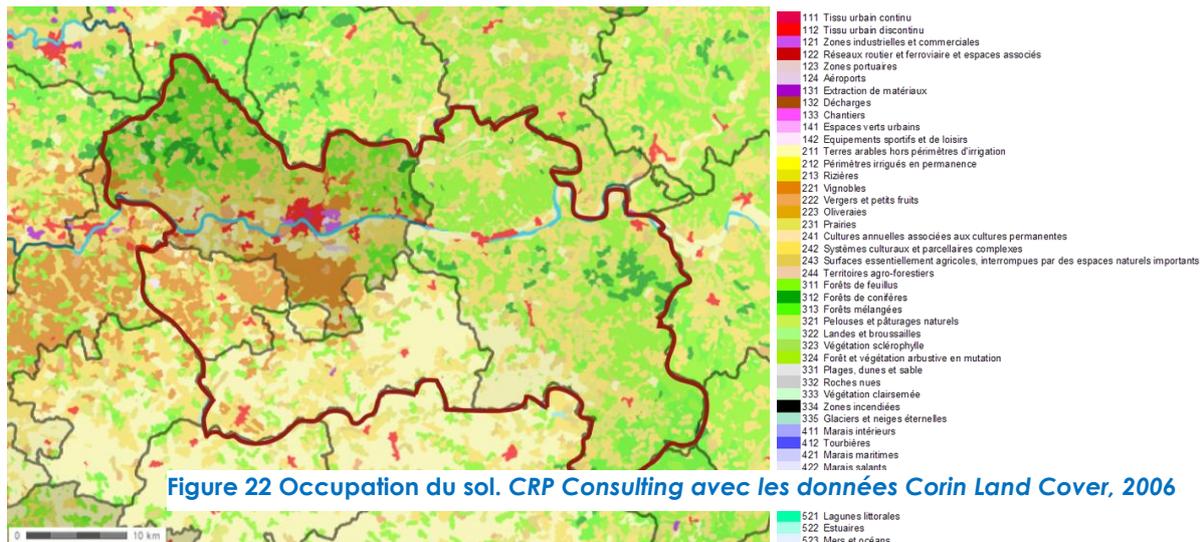
La perte de la biodiversité pourrait également être à l'origine d'un **impact économique** pour l'agriculture et la sylviculture, domaines d'activités particulièrement importants pour le territoire aujourd'hui (agriculture) ou pour son développement économique futur (potentiel

²¹ Selon l'EPIDOR, plusieurs espèces peuvent être considérées comme invasives sur le bassin de la Dordogne : pour les espèces animales : le ragondin, le rat musqué, l'écrevisse du pacifique, l'écrevisse de louisiane ; pour les espèces végétales : la renouée du japon, l'érable negundo, le buddleia, la jussie aquatique, l'armoise, la balsamine de l'Himalaya, la Myriophylle du Brésil.

²² Roman-Amat, B. (2007). *Préparer les forêts françaises au changement climatique*. Rapport à MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, France. 125 pages.

²³ L'augmentation des températures devrait entraîner une baisse de la photosynthèse des végétaux en raison du stress thermique et hydrique auxquels ils sont soumis mais à l'inverse une hausse de la décomposition des végétaux, qui couplée à la respiration des micro-organismes, ne serait plus compensée par le CO₂ absorbé par les végétaux.

sylvicole). En effet, les écosystèmes agricoles et forestiers rendent de nombreux **services écologiques**²⁴ à la collectivité (exemples : production de l'oxygène de l'air, épuration naturelle des eaux, pollinisations des cultures, séquestration du carbone...). La perte de la biodiversité serait donc à l'origine d'une perte financière puisque, en France, la valeur moyenne des services rendus par les écosystèmes forestiers est estimée à 970 €/ha/an (avec une fourchette pouvant varier de 500 à 2 000 €/ha/an selon, en particulier, la fréquentation récréative ou touristique et le mode de gestion de l'écosystème) et celle des prairies extensives à 600 €/ha/an²⁵. Ainsi, la valeur moyenne des services rendus par les écosystèmes forestiers sur le territoire du SCoT s'élèvent à environ 49 millions d'euros par an et celle des prairies s'élèvent à environ 8,3 millions d'euros, soit un **total 57,3 millions €/an**²⁶.



2.2.2 Une biodiversité fragile dans le Grand Sud-Ouest, particulièrement dans la zone biogéographique atlantique où se situe le territoire du SCoT

Les milieux naturels sont soumis, depuis de nombreuses années, à des **pressions anthropiques** qui tendent à s'intensifier : urbanisation, pollutions, prélèvements en eau trop importants, irrigation et création de retenues d'eau... Ceci est particulièrement vrai pour le Grand Sud-Ouest, et notamment le domaine atlantique dans lequel se situe le territoire d'étude, où l'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaires montre que **51% des habitats naturels, 43% des espèces animales, 59% des espèces végétales d'intérêt communautaire sont en état de conservation classé « défavorable-mauvais »**.

²⁴ Services d'autoentretien, services d'approvisionnement, services de régulation et services culturels

²⁵ Centre d'Analyse Stratégique. (2009). Évaluation économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : contribution à la décision publique, Paris, France. 399 pages.

²⁶ D'après les données Corinne Land Cover de 2012 sur le SCoT, les forêts couvrent 50 622 ha et les prairies 13 766 ha.

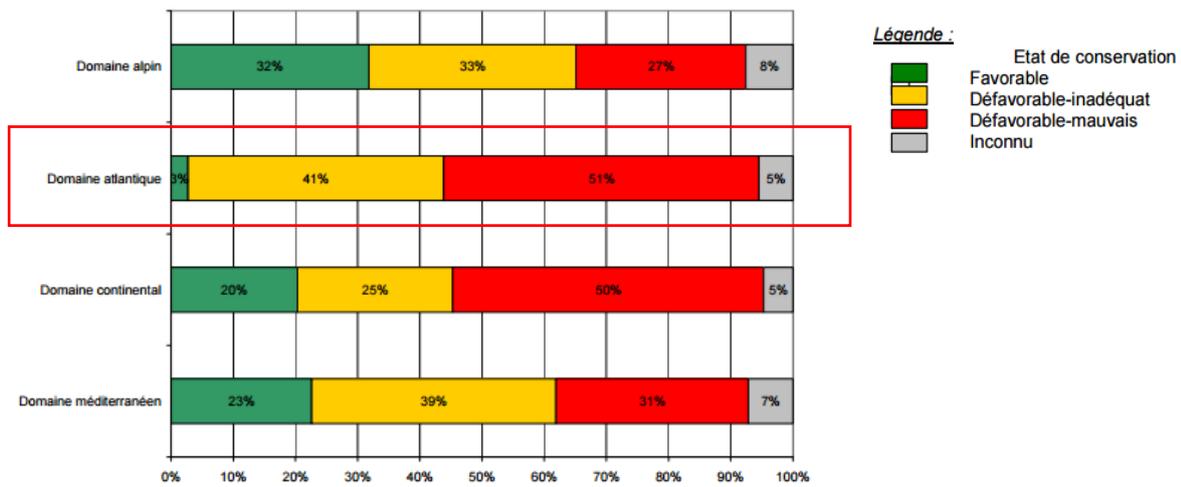


Figure 23 Etat de conservation des habitats naturels et semi-naturels par domaine biogéographique. MEDD, 2007

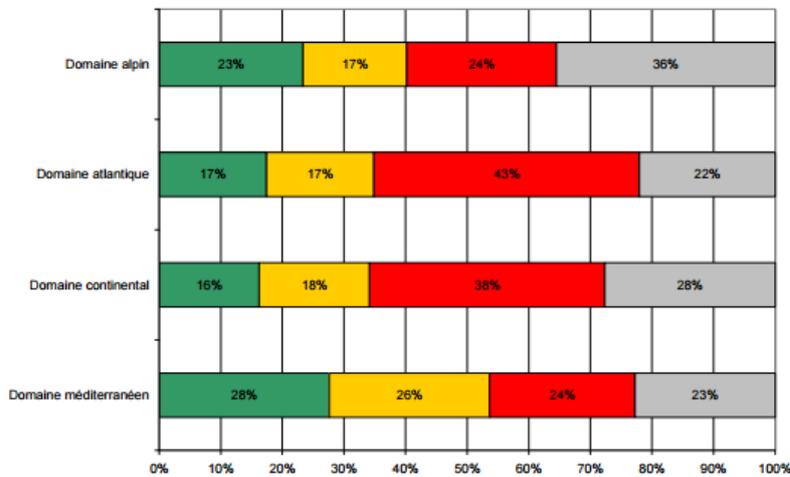


Figure 24 Etat de conservation des espèces animales par domaine biogéographique. MEDD, 2007

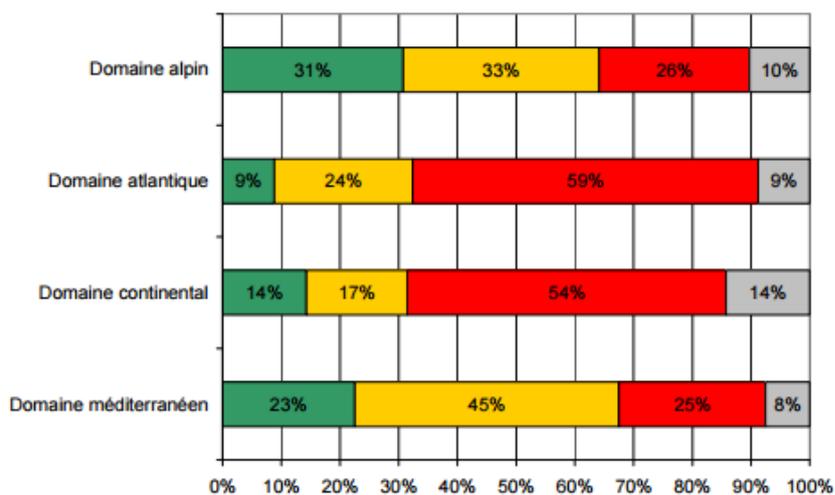


Figure 25 Etat de conservation des espèces végétales par domaine biogéographique. MEDD, 2007

Avec le changement climatique, ce sont de nouvelles pressions que devront subir les écosystèmes, qui conduiront à une **fragilisation et à un risque de disparition** de certains milieux et notamment ceux qui sont déjà considérés comme fragiles. Parmi les principaux facteurs principaux d'érosion de la biodiversité, on peut citer le stress hydrique pour les plantes, le réchauffement et la salinisation des zones humides ou encore l'augmentation des incendies...

2.2.3 Le territoire du SCoT : une biodiversité riche mais relativement peu protégée

Les espaces protégés et/ou inventoriés au titre de leur richesse biologique ne seront pas épargnés par les évolutions à venir. Plus que jamais ils constitueront des **espaces à enjeux** et devraient jouer, au moins un temps, le **rôle de refuge**. En parallèle, étant donné qu'ils abritent une biodiversité particulièrement sensible (espèces protégées et/ou menacées), ils ressentiront fortement les mutations.

Le territoire du SCoT présente plusieurs zones concernées par des **inventaires biologiques** et des **mesures de protection** du patrimoine naturel :

- **Plus d'une trentaine de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF), sur l'ancien périmètre du SCoT (66 communes) auxquelles s'ajoutent de nouveaux sites issus de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord dont le plus important est la Forêt de Bessède.
- **Plusieurs sites Natura 2000** : la Grotte de Saint-Sulpice d'Eymet, la rivière Dordogne, les Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, la Carrière de Lanquais – Les Roques
- **1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** sur la rivière Dordogne, portant sur la conservation du biotope du Saumon, de la Grande alose, de l'Alose feinte, de la Lamproie fluviatile et de La lamproie marine.
- **1 Réserve Naturelle Régionale** de la forêt de Liorac, et 1 en projet pour la forêt de Garraube
- **1 Réserve Mondiale de Biosphère** concernant le « Bassin de la rivière Dordogne ». La majeure partie du territoire du SCoT est incluse dans l'aire de transition de la Réserve Mondiale de Biosphère. Le lit majeur de la Dordogne, de Mouleydier à Gardonne est inscrit en tant que zone tampon car constitué d'un ensemble de sites remarquables identifiés par Epidor en 1996. Enfin, la partie aquatique de l'aire centrale concerne le secteur du cours d'eau de la rivière Dordogne qui est protégé par des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB).
- **Des Espaces Naturels Sensibles** identifiés par le Département, et constitués de grands ensembles naturels ou d'une association de milieux naturels particuliers, à fort enjeu patrimonial et identitaire. Ce sont avant tout des espaces faisant l'objet d'une étude ou d'un suivi afin d'initier des démarches de préservation et de valorisation de manière concertée et partenariale : les stations botaniques des vignobles du Bergeracois (stations à tulipes sauvages), la vallée de la Gardonnette, les stations botaniques des plateaux vallonnées d'Eymet (stations à tulipes sauvages), la plaine céréalière de Faux (oiseaux des plaines).

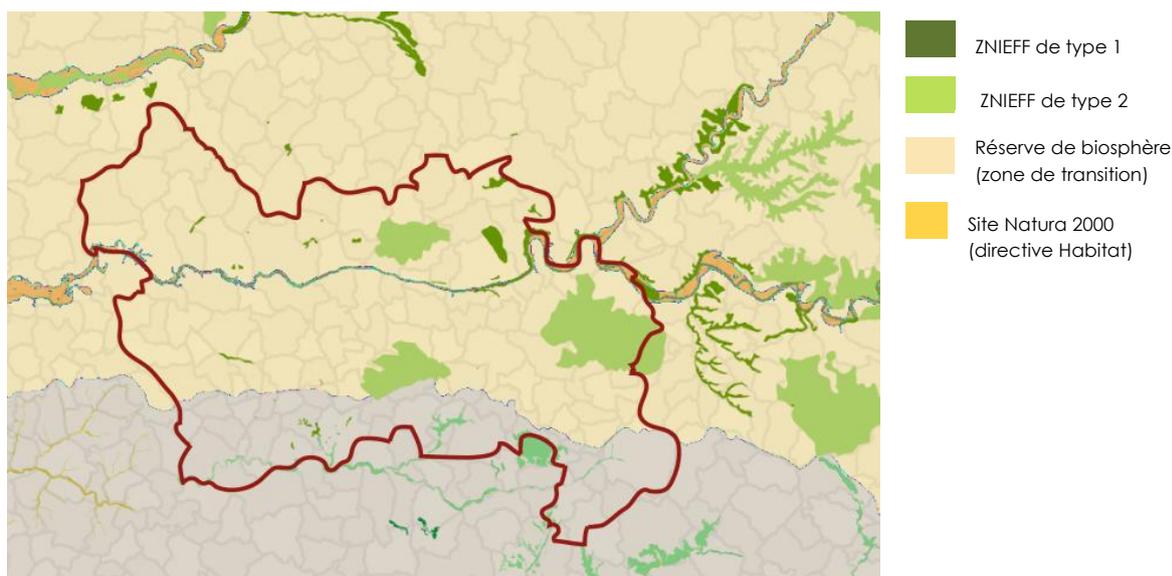


Figure 26 Principaux zonages d'inventaire de biodiversité et zonages de protection. CRP Consulting avec les données de la DREAL Aquitaine

2.2.4 Le territoire du SCoT : un maillage vert à préserver

Au-delà des espaces inventoriés et protégés au titre de la préservation de la biodiversité, les caractéristiques naturelles et paysagères du territoire sont propices au développement de la biodiversité ordinaire. En ce sens, et afin d'agrémenter les zones urbaines, des arbres, arbustes et fleurs sont plantés sur les places, le long des routes, dans les quartiers. A Bergerac par exemple, de **nombreux espaces publics verts** sont présents dans le centre-ville : parc de Jean Jaurès, parc Botanique, parc de Campréal notamment. Le **Parc de Pombonne** représente une surface de plus de 50 ha au Nord de la ville. De plus, de nombreux espaces paysagers ornent les places et les abords de bâtiments municipaux ou publics ainsi que les abords de voiries (giratoires paysagers, arbres d'alignement, ...), etc.

Cependant, l'augmentation des températures et la baisse des précipitations auront un **impact sur la santé des végétaux d'agrément**. Se pose alors la **question du choix des espèces végétales** à privilégier sur le territoire. En effet, d'après les cartes de modélisation des aires de répartition potentielle des espèces, le territoire du SCoT devrait d'ici à la fin du siècle avoir un climat adapté davantage aux **espèces méditerranéennes** qu'aux espèces locales thermo-atlantiques, ou aux espèces communes demandant une certaine humidité.

SYNTHESE – Impacts croisés liés à l'accroissement de la vulnérabilité de la biodiversité

Impacts croisés	Ecosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Raréfaction de la ressource en eau : impacts sur les espèces fortement consommatrices d'eau - Augmentation de la température des cours d'eau : impacts sur les écosystèmes aquatiques - Arrivée d'espèces invasives et pathogènes qui pourront compromettre la survie des habitats - Modification des relations entre espèces et de la reproduction - Modification de la composition et de la structure des habitats - Augmentation du risque d'extinction, surtout pour les petites populations
	Secteurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur agricole : évolution des espèces et des cycles de vie des végétaux, impacts sur la pollinisation des cultures, développement de parasites et de maladies - Secteur forestier : évolution des peuplements, développement de parasites et de maladies - Industries dépendantes des productions agricoles et forestières (industries agroalimentaires et industries de la filière bois) soit 186 établissements sur le territoire (2% du nombre total d'établissements) et près de 1210 postes salariés (5,2% du nombre total de postes salariés sur le territoire)²⁷
	Population	Cf. vulnérabilité de la population : accroissement des maladies respiratoires et allergiques

²⁷ Données CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) A38, INSEE, 2013. Territoire du SCoT à 115 communes. Attention, ces données sont fournies à titre indicatif, en effet, la sensibilité des entreprises au changement climatique diffère selon les pratiques concrètes de ces entreprises.

2.2.5 La prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et opérations d'aménagement

- Des actions structurantes : la Trame Verte et Bleue

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Bergeracois, un diagnostic de la **Trame Verte et Bleue** a été réalisé. **Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques**, supports de déplacement des espèces, ont ainsi pu être identifiés et caractérisés afin d'être mieux protégés et valorisés.

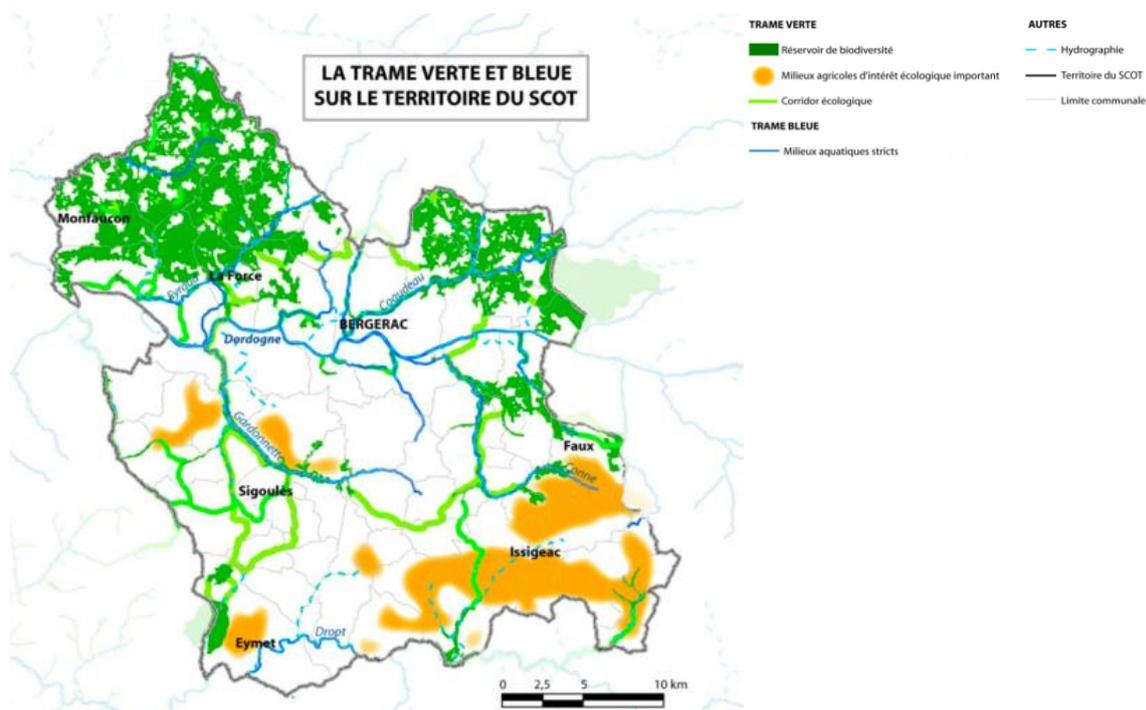


Figure 27 La Trame Verte et Bleue. SCoT 2014

- Des exemples de bonnes pratiques
 - Création et restauration de continuités écologiques

L'aménagement de la **Coulée Verte du Caudeau** permet de créer une continuité écologique favorisant le développement et la circulation des espèces entre le parc de Pombonne (au nord de la commune de Bergerac) et la Dordogne (confluence du ruisseau au Sud). Cet aménagement associe ainsi renaturation du cours d'eau (restauration de berges, aménagements piscicoles etc.) et sensibilisation du public à la connaissance du patrimoine naturel local. La révision du PLU de Bergerac a permis de renforcer la protection de ces espaces avec la création de Zones naturelles et d'Espaces Boisés Classés autour de ce ruisseau qui traverse la ville.

- Gestion différenciée des espaces verts

Par ailleurs, l'**adaptation de la palette végétale** au changement climatique doit permettre de préserver la santé des végétaux urbains mais également de limiter les besoins en eau et en engrais et donc les coûts d'entretien des végétaux qui agrémentent les villes. Il s'agit donc de privilégier les espèces locales, peu consommatrices d'eau et résistantes aux fortes chaleurs. Les services des espaces verts de certaines municipalités (telles que Bergerac) se sont appropriés ces questions à travers la mise en place d'une **gestion différenciée des espaces verts**. Cette gestion différenciée se concrétise à travers diverses actions :

- la plantation de plantes endémiques, de vivaces (arbustes, graminées)
- une gestion économe de l'eau : multiplication du paillage, remplacement de certaines zones engazonnées par des jachères fleuries, amélioration de la qualité des sols, meilleure gestion de l'arrosage...
- un abandon progressif des produits chimiques (diminution de 70 %), notamment l'absence des pesticides
- la multiplication des plantations pleine terre
- une recherche d'application de la sociologie des plantes et insectes
- la réhabilitation des habitats naturels (mares, haies, ripisylves, prairies, arbres morts...) et la mise en œuvre de plans d'action pour leur conservation (redéploiement de corridors biologiques, protection des espèces, lutte contre les invasives, etc)
- la mise en place de plans de gestion respectant les cycles biologiques et favorisant le maintien des espèces fauchées tardives incomplètes de type excentrique confection d'abris pour les oiseaux et les insectes, etc.

- Charte Architecturale et Paysagère

Le PLUi de l'ex Communauté de Communes Dordogne Eyraud Lidoire s'est quant à lui appuyé sur la définition d'une palette végétale dans le cadre de sa **Charte Architecturale et Paysagère** permettant de caractériser les végétations spécifiques bien adaptées au climat et à la nature des sols et donc à privilégier lors de la réalisation d'une haie ou de la plantation d'arbres et arbustes.

- Prescriptions réglementaires en termes d'espaces verts

Plusieurs PLU introduisent également dans leur règlement écrit des **exigences en termes d'implantation d'espaces verts**. Le PLU de Lamonzie Saint-Martin préconise par exemple dans les opérations d'ensembles comprenant 3 logements ou plus, la plantation d'un arbre au moins par tranche de deux logements. Il souligne également que les haies végétalisées doivent être constituées d'essences variées et locales. Le PLU de Bergerac souligne quant à lui que les plantations existantes devront être conservées ou remplacées par des plantations équivalentes, d'essences locales, sur la même parcelle, sur la base de 1 pour 1 minimum. Les parties non construites et/ou délaissées des aires de stationnement doivent être aménagées et entretenues en espaces verts.

- Des dispositifs à mettre en œuvre

- Renforcement des outils de gestion de la biodiversité

Le changement climatique impliquera un **accompagnement, voire une réorientation de la politique de protection de la biodiversité**, afin notamment d'anticiper les évolutions à venir.

En particulier, la question du devenir des espaces est à étudier sous l'angle de l'évolution de l'aire de répartition des espèces animales et végétales et des enjeux d'adaptation. Des **suivis de population** de certaines espèces pourront être réalisés grâce à des partenariats entre le SyCoTeB et des organismes de recherche ou des associations de défense (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Union Avicole Bergeracoise...), notamment des espèces d'oiseaux migratrices car on observe une tendance à l'augmentation du nombre de jours d'hivernation en France de certaines espèces.

- **Renforcement de la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme**

Il s'agit également de poursuivre la **prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme**, notamment par la création d'aires protégées et de zones inconstructibles dans le zonage des PLU, de manière à **décliner la Trame Verte et Bleue** sur les territoires communaux. Cette trame doit comporter des corridors (haies, alignements d'arbres le long des voiries, succession de toitures et façades végétalisées...) mais également des écosystèmes capables « d'accueillir » les espèces migrantes (espaces verts, bois, forêts, jardins...). Il faut donc maintenir ces éléments dans les nouveaux projets de planification. On veillera également à valoriser le patrimoine bâti, les terrains vagues et les anciens sites industriels comme supports de biodiversité (refuges, zones de nidification...).

En complément, des **plans de verdissement et des campagnes de plantation** pourront également être développés, mesures qui contribuent également à diminuer le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

- **Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles**

Sur les territoires ruraux, les **pratiques agricoles** ont aussi un rôle majeur à jouer pour la préservation de la biodiversité. Cela passe notamment par le maintien des haies, fossés, arbres isolés les parcelles agricoles. D'autres projets accompagnés par la collectivité peuvent également être mis en place : intégration de la biodiversité dans les cahiers des charges AOP viticole, concours prairies fleuries...

- **Adaptation des palettes végétales dans la gestion des espaces verts**

On veillera finalement à généraliser l'**adaptation des palettes végétales** utilisées par les services des espaces verts des différentes communes du SCoT et par les bailleurs sociaux afin de privilégier les espèces locales, adaptées aux évolutions climatiques et peu consommatrices d'eau. De même, les **politiques d'éco-gestion** des espaces verts et naturels pourront être développées et généralisées sur l'ensemble des communes du SCoT.

- **Sensibilisation de la population et des professionnels**

Un **guide à destination des jardiniers amateurs et des professionnels** pourra par ailleurs être réalisé pour les inciter à planter des espèces locales et adaptées au changement climatique et pour adapter leurs pratiques de jardinage, à l'instar du guide réalisé par le Ministère du Développement Durable²⁸ dans le cadre du plan EcoPhyto 2018²⁹.

²⁸ Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (2011). *Guide à l'attention des jardiniers amateurs*. France. 9 pages.

²⁹ Initié à la suite du Grenelle de l'Environnement, le plan EcoPhyto vise à réduire l'usage des pesticides en France de 50% d'ici 2018.

SYNTHESE – Actions en place et pistes d'approfondissement

Actions mises en place	Pour aller plus loin
Elaboration de la Trame verte et bleue du SCoT	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance de la biodiversité présente sur l'ensemble du territoire du SCoT par la réalisation d'inventaires et de suivi sur la biodiversité remarquable et ordinaire. - Décliner la trame verte et bleue à l'échelle des communes.
Gestion différenciée des espaces verts bergeracois (essences locales, peu consommatrices d'eau)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les politiques d'éco-gestion des espaces verts et naturels et les généraliser sur l'ensemble des communes du SCoT.
PLU Lamonzie-St-Martin, Bergerac... : introduction dans le règlement d'urbanisme d'exigences sur l'implantation et la gestion des espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Généraliser une adaptation des palettes végétales utilisées par les services des espaces verts des différentes communes du SCoT et par les bailleurs sociaux.
Charte Architecturale et Paysagère du PLUi Dordogne Eyraud Lidoire : palette végétale adaptée au climat	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un guide à destination des jardiniers amateurs et professionnels pour les inciter à planter des espèces locales et adaptées au changement climatique.

Vulnérabilité des ressources naturelles : ce qu'il faut retenir

2.1 Une ressource en eau d'ores et déjà sous pression

- **Les impacts du changement climatique**

Le changement climatique, à travers la hausse des températures et diminution saisonnière des précipitations, va renforcer les **atteintes sur la ressource en eau**, à la fois **quantitatives** (baisse des débits estivaux, hausse de la durée des étiages, baisse du contenu en eau des sols, hausse de la demande en eau pour les usages agricoles et industriels, ...) et **qualitatives** (augmentation de la température de l'eau, prolifération d'algues...).

- **La vulnérabilité du territoire**

Sur le territoire du SCoT, le risque est particulièrement important étant donné la **situation hydrographique déjà problématique** (zone de répartition des eaux). La ressource connaît des déficits chroniques aussi bien au niveau des **masses d'eau superficielles** (étiages sévères de nombreux affluents de la Dordogne aggravés par des **prélèvements agricoles et industriels** importants) que des **masses d'eau souterraines** soumises à une forte pression anthropique, notamment pour l'approvisionnement en eau potable.

Cependant, le territoire est aujourd'hui couvert par **plusieurs outils de gestion de l'eau** (SDAGE et PGE notamment) qui permettent une gestion des équilibres hydriques. Les SAGE en cours d'élaboration viendront bientôt renforcer l'adaptation des orientations du SDAGE aux problématiques locales.

- **Les enjeux**

Dès lors, le changement climatique rend encore plus prégnant les enjeux existants en matière de gestion de l'eau. Concrètement, les principaux enjeux pour le territoire concernent la **qualité de l'eau**, qui risque de se dégrader à cause de la prolifération d'algues et bactéries, et ses **sources de prélèvements**, notamment les nappes captives qui se renouvellent très peu et ne peuvent donc représenter une source d'approvisionnement pérenne. Egalement, la **fragilisation des secteurs de l'industrie et de l'agriculture**, à cause de la **raréfaction des eaux superficielles**, notamment en été. **Des conflits d'usages possibles** risquent d'émerger, en lien avec une baisse de la ressource et une hausse de la demande (agriculture, population).

- **Les leviers d'actions**

A l'avenir, il sera impératif de **pérenniser les outils de gestion de l'eau déjà en place et de maintenir une vigilance** quant à l'avenir de la ressource en lien avec le changement climatique. Il est également important de poursuivre la réhabilitation et **d'améliorer la productivité de certaines infrastructures de prélèvement** pour éviter les pertes. Finalement, il faudra **généraliser les bonnes pratiques en faveur des économies d'eau** : réutilisation des eaux pluviales, recyclage des eaux usées, stockage de l'eau, installation de systèmes d'économies d'eau...

2.2 Une biodiversité fragilisée

o Les impacts du changement climatique

Le changement climatique aura plusieurs conséquences sur la biodiversité du territoire : **fragilisation des espèces** en lien avec la modification des chaînes alimentaires, des cycles de reproduction, de la structure des habitats, y compris à travers le développement d'espèces invasives et pathogènes. La **réduction et déplacement des « aires climatiques »** des espèces impactera également la biodiversité. La conjonction de ces impacts conduit à **une augmentation du risque d'extinction** des espèces. La fragilisation de la biodiversité pourrait aussi être à l'origine d'**impacts économiques majeurs** à travers la disparition progressive d'un certain nombre de services écosystémiques et une baisse des rendements et de la qualité des cultures agricoles.

o La vulnérabilité du territoire

La vulnérabilité du territoire du SCoT est importante car les **conditions de conservation** des habitats, espèces végétales et animales d'intérêt communautaire sont déjà évaluées comme **défavorables dans le secteur atlantique**. De plus, le territoire bénéficie d'une **biodiversité riche** (plus d'une trentaine de ZNIEFF) **mais relativement peu protégée** (très peu de sites Natura 2000 au-delà la rivière Dordogne). Finalement, il faut noter que le SCoT est un territoire où les **services écosystémiques sont particulièrement importants** au regard de la présence très importante de forêts et prairies.

Cependant, des **actions de protection de la biodiversité sont mises en place** sur le territoire et participent à modérer cette vulnérabilité : trame verte et bleue, exigences en termes d'implantation d'espaces verts dans les PLU, aménagements tels que la Coulée verte du Caudeau, réserve naturelle volontaire, gestion différenciée des espaces verts bergeracois.

o Les enjeux

Le principal enjeu pour le territoire du SCoT est le **renforcement des outils de protection de la biodiversité**, afin notamment d'anticiper les évolutions à venir. En particulier, la question du devenir des espèces est à **étudier sous l'angle de l'évolution de l'aire de répartition des espèces** et des enjeux **d'adaptation des palettes végétales**. **L'enjeu économique et l'identité paysagère** du territoire sont également en jeu.

o Les leviers d'actions

La définition de la **Trame Verte et Bleue** dans le cadre du SCoT représente une opportunité d'adaptation importante. Sa **déclinaison dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement et dans les politiques de gestion des espaces verts et naturels** (adaptation des palettes végétales utilisées) est essentielle pour préserver la biodiversité présente sur le territoire. Il est également essentiel d'intégrer la biodiversité dans **les pratiques agricoles et viticoles**: maintien des haies/fossés/arbres isolés des parcelles, intégration de la biodiversité dans les cahiers des charges AOP viticole, concours prairies fleuries....

3. VULNERABILITE DE LA POPULATION

3.1 Une population vulnérable aux fortes chaleurs

De quoi parle-t-on ?

Les fortes chaleurs sont à l'origine d'impacts sanitaires majeurs, comme il a pu être constaté durant la canicule de 2003, causant près de 15 000 décès sur le territoire national.

Ainsi, la **prise en compte du confort d'été** dans les choix urbanistiques et architecturaux pour les constructions neuves et existantes est un enjeu important pour la préservation de lieux de vie agréables. L'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs contribue de plus à l'atténuation du changement climatique, par augmentation de l'inertie des bâtiments, et donc par limitation des recours aux systèmes de chauffage et de refroidissement consommateurs d'énergie.

Certains milieux urbanisés peuvent en outre être sujets au **phénomène d'« îlot de chaleur urbain »**, qui pourrait aggraver les risques caniculaires, et donc les risques de mortalité des populations fragiles (enfants, personnes âgées notamment).

3.1.1 La vulnérabilité de la population face aux fortes chaleurs

- **Une vulnérabilité plus importante des personnes âgées**

L'augmentation des températures, bénéfique pour la population jusqu'à un seuil de +2°C (en moyenne annuelle) en hiver (diminution de la morbidité et de la mortalité hivernale), aurait des effets néfastes en été avec un accroissement de la mortalité en raison du **stress thermique**, notamment en milieux urbains. Un réchauffement de plus de 3°C pourrait rendre prépondérante la mortalité en période estivale. La canicule de 2003 a ainsi été à l'origine de **620 décès en Aquitaine**³⁰.

*Les cartes ci-après montrent que la Dordogne, pour un nombre de jours de très fortes chaleurs équivalent à celui d'autres départements aquitains (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne), subit une **surmortalité plus élevée**, ce qui montre que sa population est plus vulnérable.*

³⁰ Institut National de veille sanitaire. Département des maladies chroniques et des traumatismes, Département santé environnement. (2003, Octobre). *Impact sanitaire de la vague de chaleur d'août 2003 en France. Bilan et perspectives*. France. 125 pages.

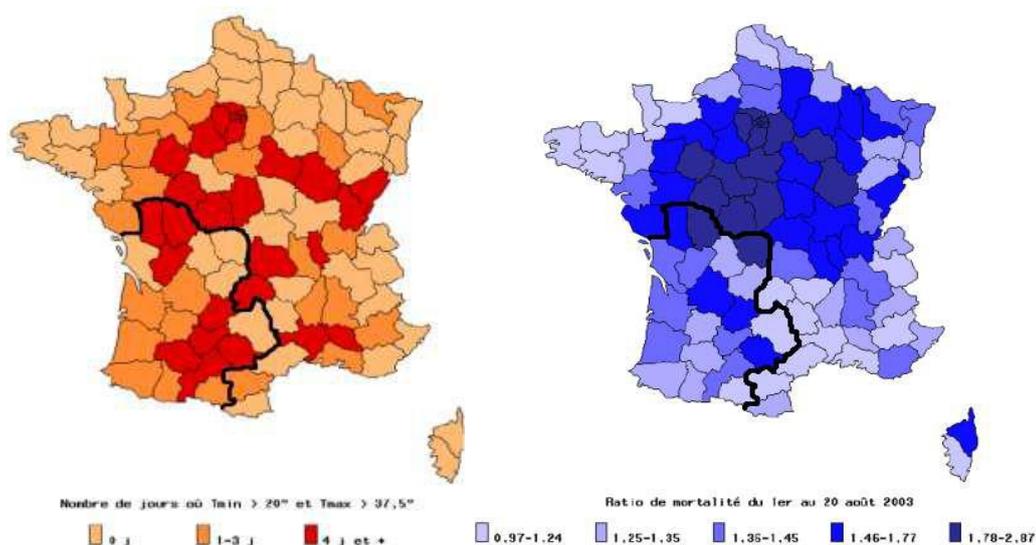


Figure 28 Nombre de jours de très fortes chaleurs au 1er au 20 août 2003 (à gauche) et ratio de surmortalité observé (à droite). INSERM, 2004

En effet, sur le territoire du SCoT, **25,5% de la population avait plus de 65 ans en 2012**. En lien avec la tendance au vieillissement de la population, on peut supposer que ces personnes seront vulnérables lors des canicules futures. Plus particulièrement, **6 259 personnes soit 7% de la population du SCoT qui a plus de 65 ans vit seule** dont 2 868 habitants qui ont plus de 80 ans et vivent seuls.

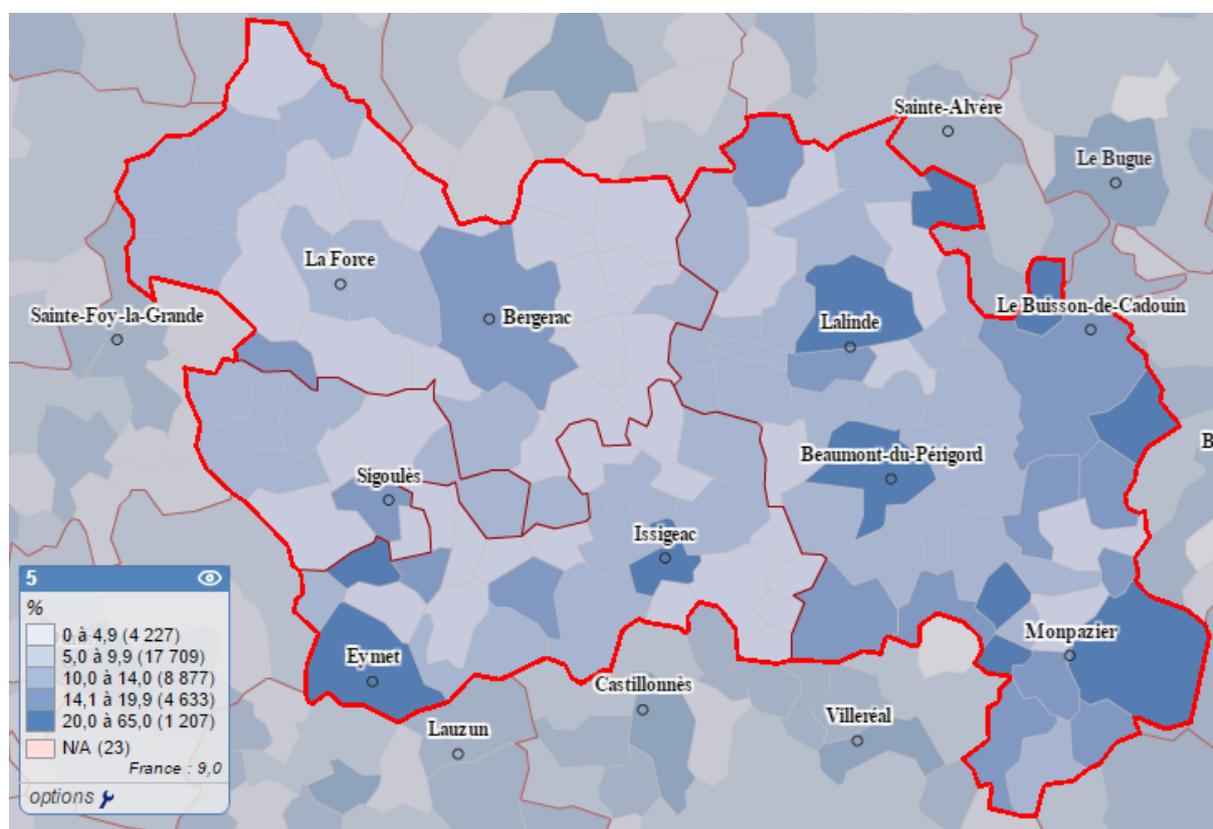


Figure 29 Part de la population âgées de 75 ans ou plus. CRP Consulting avec les données INSEE, 2012

L'expérience de 2003 a permis de mettre en évidence une vulnérabilité variable des individus selon :

- **L'âge** : les personnes âgées, principalement celles vivant seules ou connaissant des problèmes de santé sont particulièrement vulnérables. 82% des décès attribués à la canicule de 2003 en France ont touché les personnes âgées de plus de 75 ans³¹. Plus précisément, une surmortalité significative a été observée à partir de 45 ans, croissante avec l'âge : +20% chez les 45-54 ans; +40% chez les 55-74 ans, +70% chez les 75-94 ans et +120% chez les + de 80 ans³².
- **Les conditions de santé** des individus, avec une sensibilité plus importante des personnes déjà fragiles.
- **Le niveau socioéconomique** : les personnes de faible niveau socioéconomique, habitant en logements précaires, mal ventilés, seront plus exposées aux températures extrêmes.
- **L'isolement social** : la canicule d'août 2003 mis en évidence l'isolement et la solitude extrême d'un grand nombre de personnes âgées, auxquelles il n'a pas pu être porté secours, faute de les avoir identifiées.
- **La localisation** : les chaleurs extrêmes ont un impact plus marqué dans les centres urbains, où l'îlot de chaleur et/ou l'exposition à l'ozone troposphérique aggravent les effets des canicules

• **Un phénomène d'« îlot de chaleur urbain » peu important sur le territoire**

Le **phénomène d'îlot de chaleur urbain** accentue les impacts des fortes chaleurs sur les populations, notamment les personnes âgées et les personnes fragiles. A ce jour, aucune cartographie précise de l'îlot de chaleur urbain n'existe sur le territoire du SCoT, ce qui pose la question de la réalité du phénomène, notamment en centre-ville de Bergerac.

On peut toutefois remarquer que **le territoire du SCoT est peu minéralisé** du fait de son urbanisation limitée. En effet, le territoire compte environ 3 900 hectares de surfaces artificialisées ³³ (soit 2,6% de la superficie du territoire). La principale ville, Bergerac, compte 1 630 ha artificialisés soit environ 30% de la superficie de la commune mais aussi **une soixantaine d'hectares d'espaces verts** avec 3000 arbres et 75 hectares d'espaces naturels avec 20 000 arbres et arbustes, dont on peut supposer qu'ils permettent de contrebalancer, dans une certaine mesure, l'effet d'îlot de chaleur urbain.

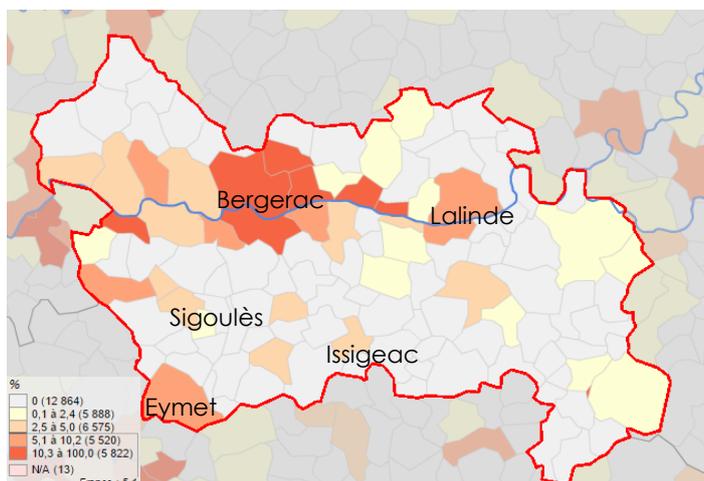


Figure 30 Part du territoire artificialisé par communes. CRP Consulting avec les données Corin Land Cover, 2006

³¹ ONERC, Villes et adaptation au changement climatique, 2010

³² INSERM, Surmortalité liée à la canicule d'août 2003, 2004

³³ Données Corin Land Cover comprenant les zones urbanisées et les zones industrielles et commerciales et les réseaux de communication.

Cependant, il n'est à ce jour pas possible de tirer des conclusions sur ce phénomène car même avec une faible minéralisation du territoire et de nombreux espaces verts, **la densité et les formes urbaines jouent un rôle majeur dans la constitution d'un îlot de chaleur urbain.**

SYNTHESE – Impacts croisés liés à l'accroissement de la vulnérabilité des populations

Impacts croisés	Ecosystèmes	- Cf. préservation de la biodiversité : Vient renforcer les effets du changement climatique sur les centres urbains et la biodiversité ordinaire présente mais pose des questions sur la place des espaces verts et des végétaux en ville (îlots de fraîcheur mais aussi consommation d'eau)
	Secteurs d'activités	- Cf. vulnérabilité des activités économiques : Renforcement des risques sur les activités économiques les plus vulnérables aux fortes chaleurs (agriculture, sylviculture, BTP, production hydroélectrique...)
	Population	- Vulnérabilité accrue pour les personnes fragiles (personnes âgées, jeunes enfants, personnes malades...) : 25,5% de la population du SCoT a plus de 65 ans en 2012. En lien avec la tendance au vieillissement de la population, on peut supposer que ces personnes seront vulnérables lors des canicules futures. - Plus particulièrement, 6 259 personnes soit 7% de la population du SCoT qui a plus de 65 ans vit seule dont 2 868 habitants qui ont plus de 80 ans et vivent seuls.

3.1.2 La prise en compte du confort d'été dans les politiques publiques et dans les opérations d'aménagement et de construction

- Une prise en compte croissante des enjeux de confort d'été dans les réglementations thermiques

Le changement climatique devrait être à l'origine de l'augmentation des températures et de la fréquence des périodes de fortes chaleurs et de canicules. L'inconfort dans les logements et l'ensemble des constructions serait ainsi aggravé.

Toutefois, des moyens naturels existent pour maintenir des températures acceptables au sein des bâtiments, c'est-à-dire pour maintenir un « confort d'été » : forme architecturale du bâti, protections solaires, végétalisation des toitures et/ou façades, etc. Une **conception bioclimatique** des constructions permet de répondre à ce besoin de confort d'été. Les réglementations thermiques (RT 2012) prennent en compte cette notion de confort d'été en imposant des valeurs de températures maximales dans les bâtiments et en fixant des exigences en termes de surface minimale de baies vitrées et de mise en place de protections solaires.

- Des actions structurantes
 - Les Plans Canicule communaux

Dans le cadre des **Plans Canicule communaux**, différentes municipalités du SCoT recensent les personnes âgées, isolées ou handicapées, souhaitant être aidées en cas de fortes chaleurs (recensement volontaire) qui seront alors directement mises en relation avec les services et structures compétentes en cas d'alerte.

- Les prescriptions bioclimatiques du SCoT

La question du confort d'été est aussi prise en compte à travers le SCoT qui énonce plusieurs prescriptions pour les documents d'urbanisme locaux qui doivent :

- Veiller à ce que l'implantation des espaces dédiés à accueillir les nouvelles constructions soit **cohérente avec les caractéristiques climatiques** du site (ensoleillement, vents dominants, ...)
- Identifier les espaces verts (parcs, jardins, squares, alignements arborés, ...) à préserver ou à restaurer ou à créer pour contribuer à la **diminution de l'effet d'îlot de chaleur urbain** (protection solaire des locaux en été, la protection contre les vents dominants en hiver et le confort climatique des espaces extérieurs publics) ; A ce sujet, des scientifiques ont montré que l'aménagement d'un parc arboré de 100 m² en centre-ville bordé de bâtiments de 15 m de haut permet de rafraîchir l'air de 1°C dans les rues encaissées environnantes jusqu'à environ 100 mètres. L'effet thermique du parc s'atténue ensuite au-delà de cette distance et disparaît totalement à partir de 300 m, d'où l'intérêt de concevoir plutôt de petits espaces verts³⁴.

³⁴ Institut de géographie de l'Université de Lausanne. (Nov 2008). Vues sur la ville n°21, Ville et climat. Lausanne, Suisse 8 pages.

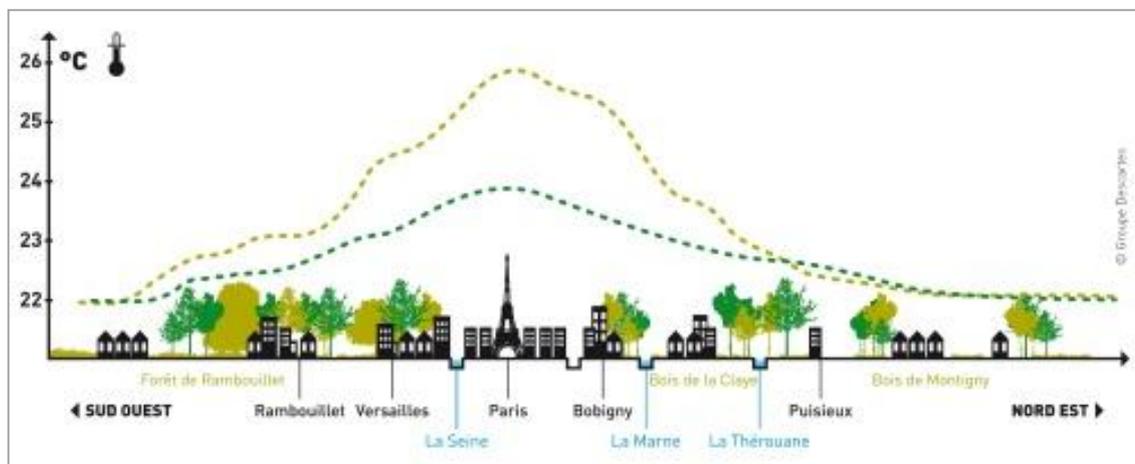


Figure 31 Ilot de chaleur du Grand Paris. La courbe vert clair représente la température pour l'agglomération parisienne actuelle. La courbe vert foncé représente la température atteinte après la reforestation (+30 % de forêts) en Île-de France et le développement de l'agriculture maraîchère périurbaine. Groupe Descartes, 2009

- Intégrer un volet « **performance énergétique** », qui peut se traduire dans le règlement d'urbanisme et/ou dans des schémas (Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans les PLU : **principes bioclimatiques, principes d'intervention**

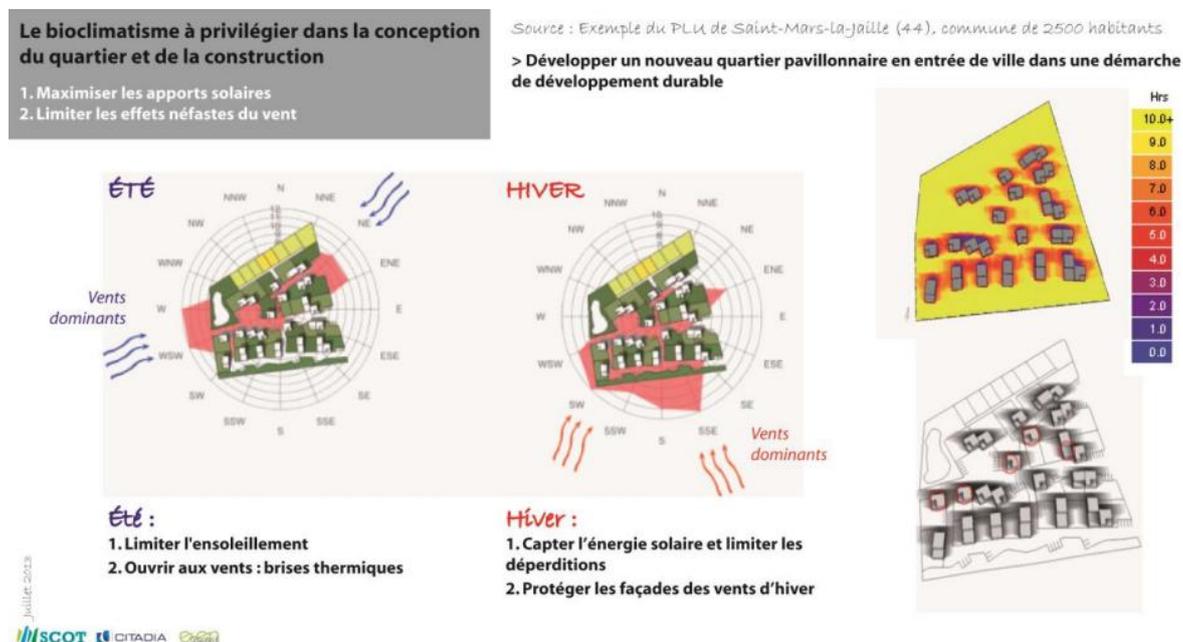


Figure 32 Illustration du concept bioclimatique à privilégier dans les constructions. Document d'Orientations et d'Objectifs, SCOT, 2014

- Des exemples de bonnes pratiques
- L'intégration des espaces verts et éléments végétaux dans les PLU

La question du confort d'été au sein des logements est d'ores et déjà prise en compte dans certains documents de planification urbaine avec notamment l'acceptation des **murs et toitures végétalisées** dans certains PLU tel que le PLUi de l'ex Communauté de communes Dordogne Eyraud Lidoire (sous réserve d'une bonne intégration dans le paysage urbain et naturel environnant). Les règlements d'urbanisme de Lembras ou Bergerac autorisent également les **toitures ferrasses** dans certains secteurs, « à condition d'être végétalisées ou couvertes de panneaux solaires » (PLU Lembras) et si elles ne « perturbent pas la lisibilité de la ligne générale des couvertures d'une rue ou d'une place » (PLU Bergerac).

De plus, le règlement du PLU de Bergerac préconise en ce sens que les parties privatives inconstructibles découlant des bandes de recul des bâtiments doivent être **enherbées et plantées d'arbres d'essences locales**, si possible positionnés en bosquets.

Le règlement du PLU de Lamonzie Saint-Martin ou encore celui de Lembras énoncent quant à eux l'obligation pour les opérations d'ensembles comprenant 3 logements ou plus, **la plantation d'un arbre au moins par tranche de deux logements**. De nombreux PLU tels que celui de St Sauveur de Bergerac précisent également que les aires de circulation et de stationnement doivent être aménagées et entretenues en espaces verts.

- **Le Plan Municipal de gestion des arbres**

En outre, dans le cadre du **Plan Municipal de gestion des arbres**, le service Espaces Paysagers de la Ville de Bergerac assure tout au long de l'année l'entretien, la surveillance du patrimoine arboré ainsi que la réalisation de nouvelles plantations et la gestion des abattages. Les arbres sont en effet indispensables et jouent un rôle essentiel au bien-être en ville. Leur feuillage apporte ombre et fraîcheur en relarguant de la vapeur d'eau (évapotranspiration). En été, un grand arbre se comporte comme un brumisateur géant en émettant à lui seul jusqu'à 400 litres d'eau par jour, soit l'équivalent de 5 climatiseurs pendant 20 h. Lors des grandes chaleurs estivales, une place sans arbre affichera une température de 45°C alors que cette même place plantée aurait une température de 35°C.

- **Les dispositifs à mettre en œuvre**

- **Renforcement des Plans Canicule**

L'inscription sur les registres communaux des Plans Canicule reposant sur le principe du volontariat, certaines personnes isolées et vulnérables ne sont pas forcément prise en considération. Aussi, il semble opportun pour le territoire d'évaluer de manière plus fine la **vulnérabilité des populations à l'échelle des quartiers** (en croisant plusieurs indicateurs tels que la localisation des personnes âgées, des personnes en situation de précarité énergétique, la localisation des zones urbaines les plus sensibles aux fortes chaleurs du fait de leurs formes urbaines ou de leur confort thermique....) et d'instaurer ensuite un réseau de « veille » autour de ces personnes (incluant le médecin traitant, l'entourage familial, le voisinage, les aides à domicile)...

Parallèlement, il est important de **renforcer la communication** autour des Plans Canicule et **d'encourager la mobilisation des habitants** (familles, voisins...) dans **la lutte contre l'isolement** (campagnes de communication, évènements...)

- Adaptation du bâti.

Les choix architecturaux peuvent participer de l'adaptation du bâti aux nouvelles conditions climatiques. L'**architecture bioclimatique** prend en compte les contraintes climatiques du lieu, mais il s'agit désormais de prendre en considération les futures conditions climatiques (augmentation des températures et des risques de canicules essentiellement).

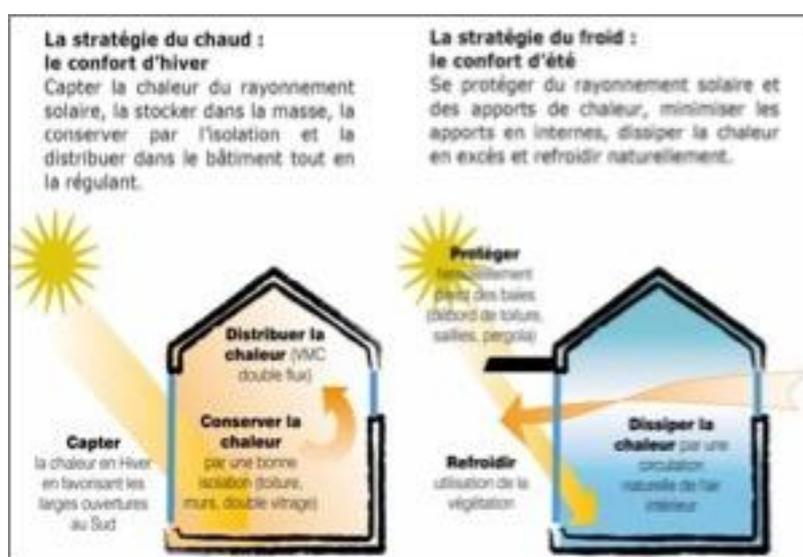


Figure 33 L'architecture bioclimatique, *Traité d'architecture et d'urbanisme bioclimatique*

Le changement climatique pourrait également être à l'origine d'une augmentation du vent, qu'il faudrait prendre en compte dans le choix des formes urbaines et lors de la définition des plans masses pour éviter notamment les effets Venturi dans les espaces vides entre de hauts bâtiments. Il convient donc de réaliser un diagnostic de plan masse vis-à-vis de cette contrainte, par **simulation de l'écoulement du vent** autour des constructions³⁵.

Toutefois, l'urbanisme peut utiliser les **vents urbains**, créés par les gradients de températures, pour rafraîchir l'air des centres-villes, en créant des couloirs (grandes avenues par exemple) qui permettent à l'air de circuler de la campagne, ou depuis des parcs urbains, vers le centre-ville et en orientant de manière raisonnée les constructions pour favoriser la circulation naturelle nocturne de l'air dans les logements. Ces couloirs de vents doivent néanmoins être dimensionnés de façon raisonnée pour éviter la création de zones soumises à de forts courants d'airs.

³⁵ Plusieurs types de simulation des écoulements du vent sont possibles : des simulations numériques dites aérauliques, des simulations sur maquette dans la soufflerie atmosphérique du CSTB de Nantes (permet de recréer le phénomène, à échelle réduite, sur maquette, du 50^{ème} au 500^{ème}) ou encore des simulations dans la soufflerie climatique *Jules Verne*, dans laquelle il est possible de faire entrer des objets en vraie grandeur et qui permet un couplage des phénomènes aérodynamiques et thermiques afin de donner une image à un instant donné du confort ressenti dans un espace urbain... (Didier, 2008 : 28, 29).

La création de **toitures et de façades végétalisées** est à encourager, comme vu précédemment, dans les nouvelles constructions et dans l'habitat existant (végétalisation des toitures terrasses des hauts immeubles, des entreprises, des commerces de grandes zones d'activités...). De plus, on pourra créer des fosses en pieds d'immeubles pour permettre le développement de plantes grimpantes le long des façades, plantes qui constituent des pare-soleil efficaces et qui contribuent à diminuer la pollution atmosphérique.

Comme énoncé ci-avant, on préférera **des matériaux de couleurs clairs** pour les façades et on veillera à isoler au maximum les constructions. La couleur des matériaux (en centre-historique notamment) est cependant tributaire du contexte historique et de l'architecture traditionnelle locale.

La **climatisation passive, naturelle ou à faible coût énergétique**, est également un enjeu important pour permettre le confort d'été dans les logements.

Etant donné la durée de vie d'un bâtiment, il est essentiel de développer dès à présent les actions en termes de construction durable.

- Adaptation des espaces publics

L'ombrage et l'évapotranspiration des végétaux permettent de concevoir de véritables « îlots de fraîcheur »³⁶, et devraient être des critères importants dans le choix des espèces végétales sur le territoire (ex : chêne pédonculé, merisier...). En effet, une bande boisée de 100 m de large entraîne une augmentation du taux d'humidité atmosphérique de 50%³⁷. Le **maintien d'arbres d'alignement** et le **développement de parcs et jardins** devront être encouragés (exemple parc Jean Jaurès à Bergerac ou parc Pombonne), de même que la conception de toitures et de façades végétalisées, notamment en zones urbaines denses. En outre, le **maintien de surfaces agricoles** (agriculture urbaine et périurbaine de type maraîchage, jardins familiaux et partagés...) autour de l'agglomération contribue également à diminuer l'îlot de chaleur urbain, en créant une ceinture verte autour de la zone urbanisée.

L'eau dans la ville revêt également une importance pour favoriser le confort d'été. Cette question pourrait être prise en compte dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement : les fontaines, jets d'eau, bassins, noues mais aussi cours d'eau et zones humides devront être davantage développés et valorisés. Ces mesures doivent être pensées en tenant compte des contraintes sanitaires associées (prolifération de moustiques à proximité des points d'eau notamment) et de la ressource en eau disponible (afin de ne pas augmenter les consommations en eau potable en périodes de fortes chaleurs). Toutefois, on veillera à limiter les consommations d'eau dans les fontaines et jets d'eau en réutilisant les eaux pluviales pour leur alimentation et en réduisant au mieux les pertes d'eau (création de fontaines en circuit fermé ou d'éco-fontaines³⁸). La préservation de la ressource en eau et le recyclage des eaux pluviales et usées (cf. partie « la préservation de la ressource en eau ») sont des enjeux d'autant plus importants que l'eau est un élément contribuant au rafraîchissement urbain.

³⁶ L'évapotranspiration permet une augmentation du taux d'humidité de l'air : une bande boisée de 100 m de large entraîne ainsi une augmentation du taux d'humidité atmosphérique de 50% (Boutefeu, 2007).

³⁷ Boutefeu, E. (2007). Végétaliser les villes pour atténuer les îlots de chaleur urbains. Techni-Cités (129). CERTU. France. 4 pages.

³⁸ Exemple d'une éco-fontaine mise en service en Suisse, permettant une économie de l'ordre de 80 à 95% sur la consommation d'eau (estimée normalement à 10L/min en moyenne) grâce à l'utilisation de la pression excédentaire du réseau d'eau potable, normalement perdue dans la vanne de réglage, pour entraîner une pompe qui recycle une grande partie de l'eau du bassin, sans aucun apport externe d'énergie et sans diminuer le débit au goulot.

Un troisième secteur d'action concerne les **matériaux urbains**. Il est préférable de choisir des revêtements à **forts albédos**³⁹ (clairs) qui réfléchiront l'énergie solaire au lieu de l'emmagasiner pour la déstocker durant la nuit. L'albédo varie avec la rugosité des matériaux : plus les matériaux sont rugueux et plus ils absorbent de la chaleur. Enfin, il faut prendre en compte l'émissivité⁴⁰ des matériaux : plus elle est faible, plus les surfaces déstockeront la chaleur emmagasinée la journée durant la nuit. Il conviendra donc dans l'aménagement des espaces urbains de choisir des matériaux à forts albédos (qui réfléchiront l'énergie solaire) et à faibles émissivités (favorisant ainsi le déstockage de la chaleur). On préférera donc, par exemple, la pierre ou le marbre plutôt que le béton ou l'asphalte. On pourra cependant utiliser des revêtements réfléchissants pour diminuer la température de surface de matériaux qui absorbent fortement la chaleur : par exemple, l'utilisation de revêtements réfléchissants peut réduire la température de surface d'une tuile de béton blanc de 4°C le jour sous des conditions d'été et de 2°C durant la nuit. Attention cependant à ce que la réflexion de la lumière ne soit pas une gêne visuelle. La plantation d'arbres, qui apportent de l'ombre, permet de limiter l'éblouissement.

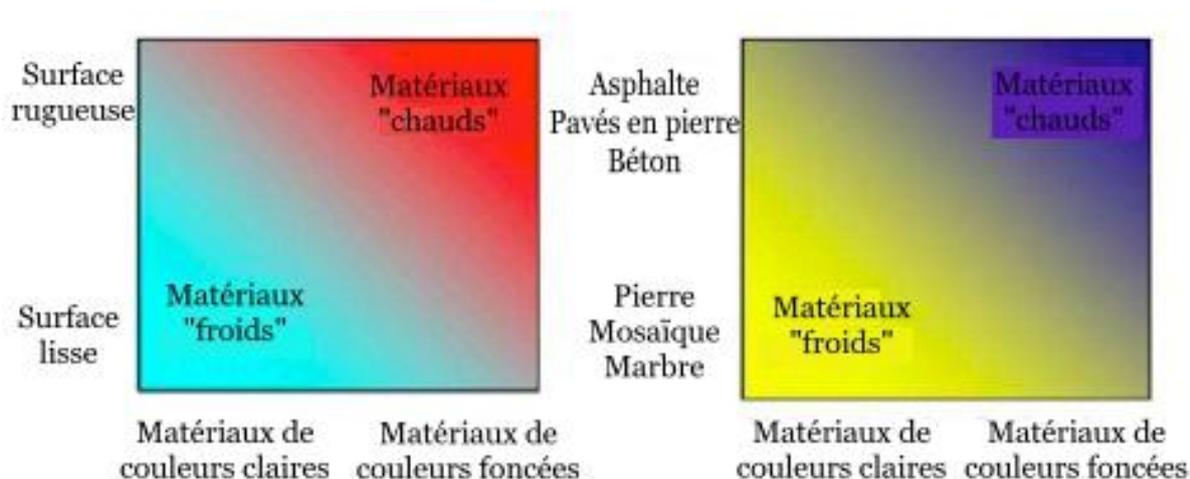


Figure 34 Matériaux « chauds » et matériaux « froids », Musy, 2007

³⁹ L'albédo, grandeur sans dimension et comprise entre 0 et 1, représente la quantité d'énergie solaire qui est réfléchiée par une surface ou un matériau. L'albédo d'un objet est donc sa capacité à réfléchir la lumière qui lui parvient. Un corps noir, qui absorbe toutes les ondes électromagnétiques sans en réfléchir aucune, a alors un albédo de 0, tandis qu'un corps blanc a un albédo de 1.

⁴⁰ L'émissivité représente la capacité d'un corps à absorber et à réémettre l'énergie rayonnée. Il s'agit d'une notion parallèle à l'albédo : l'albédo concerne le rayonnement solaire, tandis que l'émissivité concerne les radiations émises par la Terre. Un objet solide réémet tout le rayonnement qui lui parvient, tandis que le vide l'absorbe en grande partie. Par conséquent, plus un objet est opaque, plus son émissivité est élevée. : un objet solide a une émissivité très proche de 1, tandis que le vide a une émissivité de presque 0.

SYNTHESE – Actions en place et pistes d'approfondissement

Actions mises en place	Pour aller plus loin
Plans Canicule communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Généralisation des Plans Canicule à l'ensemble des communes du SCoT - Evaluation de la vulnérabilité à l'échelle des quartiers - Mobilisation de la population et des professionnels de la santé dans la lutte contre l'isolement
SCoT : création d'espaces publics de respiration au sein du tissu urbain et des opérations d'aménagement de plus de 1 ha.	<ul style="list-style-type: none"> - Végétalisation des places et voies de circulation - Développement et valorisation des fontaines, jets d'eau, bassins, noues mais aussi cours d'eau et zones humides
Plan Municipal de Bergerac pour la gestion des arbres : entretien et renouvellement des arbres d'alignement.	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des espèces végétales en fonction de leur ombrage et de la capacité d'évapotranspiration (ex : chêne)
PLU Bergerac, St Sauveur de Bergerac, Lamonzie-St-Martin, Lembras, PLUi Dordogne Eyraud Lidoire : les espaces libres de toute construction ainsi que les délaissées des aires de stationnement doivent être aménagés et entretenus en espaces verts.	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces et de parkings plantés et végétalisés avec essences locales et adaptées au changement climatique
PLUi Dordogne Eyraud Lidoire, PLU Mouleydier, St Sauveur de Bergerac : acceptation des toitures végétalisées dans certains secteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Généralisation de l'autorisation à la conception de toitures végétalisées dans les règlements d'urbanisme
PLU Lembras, Bergerac, St Sauveur de Bergerac : acceptation de toitures terrasses dans certains secteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation à la conception de façades végétalisées
SCoT : implantation des constructions permettant l'éclairage et l'ensoleillement et développement de formes architecturales favorisant la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la climatisation passive, naturelle ou à faible coût énergétique - Généralisation de l'architecture bioclimatique
PLUi Dordogne Eyraud Lidoire : la conception de constructions de qualité environnementale (bâtiment basse consommation, bâtiment à énergie positive, construction bioclimatique...) est autorisée.	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des « vents urbains » dans la conception de plans masses - Choix de matériaux de construction à forts albédos

3.2 Une qualité de l'air à surveiller sur le territoire

De quoi parle-t-on ?

Les zones urbaines sont un lieu d'émission de polluants. Par ailleurs, elles modifient l'écoulement atmosphérique, ce qui affecte la dispersion des polluants. Les pics de chaleur s'accompagnent alors de **pics de pollution par l'ozone**, à l'origine d'un accroissement des maladies diarrhéiques, circulatoires et cardiorespiratoires⁴¹ et des risques de surmortalité durant une canicule.

3.2.1 Les grands enjeux liés à la qualité de l'air et à la pollution atmosphérique

Les enjeux liés à la qualité de l'air sont de plusieurs ordres : sanitaires, environnementaux, économiques.

- [Les enjeux sanitaires](#)

L'enjeu sanitaire est le plus connu, car la pollution atmosphérique participe à la **diminution de l'espérance de vie** des habitants, notamment en milieux urbains (- 5 mois pour un bordelais, - 7,5 mois pour un marseillais) et est **source de maladies** respiratoires, cardio-vasculaires, et de cancers...

- [Les enjeux environnementaux](#)

Il s'agit également d'un enjeu environnemental car la pollution peut être à l'origine d'une **contamination des sols et de l'eau** mais aussi d'une **altération des végétaux et de la biodiversité**.

- [Les enjeux financiers](#)

Il s'agit finalement d'un enjeu financier puisque le coût de la pollution atmosphérique représente **entre 20 et 30 milliards d'euros par an** en France. En effet, la pollution engendre une **baisse des rendements des cultures agricoles** (blé notamment) et une **dégradation des bâtiments** (corrosion, salissures...). La France risque de plus une condamnation par la Cour de Justice européenne pour non-respect des seuils : amende entre 10 et 30 millions d'euros.

⁴¹ D'après Jean-Pierre Besancenot du Laboratoire Climat et Santé à la Faculté de Médecine de l'Université de Dijon, in Greenpeace & Climact, 2005.

Polluants	Origine	Impact sur l'Environnement	Impact sur la santé
OXYDES D'AZOTE (NO_x) (NO _x = NO + NO ₂) 	Toutes combustions à hautes températures de combustibles fossiles (charbon, fioul, essence ...). Le monoxyde d'azote (NO) rejeté par les pots d'échappement s'oxyde dans l'air et se transforme en dioxyde d'azote (NO ₂) qui est à 90% un polluant «secondaire».	<ul style="list-style-type: none"> ➔ rôle de précurseur dans la formation d'ozone dans la basse atmosphère, ➔ contribuent aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols, ➔ contribuent à la concentration de nitrates dans les sols. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ NO₂ : gaz irritant pour les bronches (augmente la fréquence et la gravité des crises chez les asthmatiques et favorise les infections pulmonaires infantiles), ➤ NO non toxique pour l'homme aux concentrations environnementales.
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) ET COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	Combustions incomplètes, utilisation de solvants (peintures, colles) et de dégraissants, produits de nettoyage, remplissage de réservoirs automobiles, de citernes ...	<ul style="list-style-type: none"> ➔ précurseurs dans la formation de l'ozone, ➔ précurseurs d'autres sous-produits à caractère oxydant (PAN, acide nitrique, aldéhydes ...). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Effets divers selon les polluants dont irritations et diminution de la capacité respiratoire, ➤ Considérés pour certains comme cancérogènes pour l'homme (benzène, benzo(a)pyrène), ➤ Nuisances olfactives fréquentes.
OZONE (O₃) 	Polluant secondaire, produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions complexes entre certains polluants primaires (NO _x , CO et COV) et principal indicateur de l'intensité de la pollution photochimique.	<ul style="list-style-type: none"> ➔ perturbe la photosynthèse et conduit à une baisse de rendement des cultures (5 à 10% pour le blé en Ile-de-France, selon l'INRA), ➔ nécroses sur les feuilles et les aiguilles d'arbres forestiers, ➔ oxydation de matériaux (caoutchoucs, textiles, ...), ➔ contribue à l'effet de serre. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gaz irritant pour l'appareil respiratoire et les yeux, ➤ Associé à une augmentation de la mortalité au moment des épisodes de pollution (Étude ERPURS/ORS Ile-de-France).
PARTICULES ou poussières en suspension (PM)	Combustions industrielles ou domestiques, transport routier diesel, origine naturelle (volcanisme, érosion ...). Classées en fonction de leur taille : <ul style="list-style-type: none"> ● PM₁₀ : particules de diamètre inférieur à 10 µm (retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures) ● PM_{2,5} : particules de diamètre inférieur à 2,5 µm (pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires) 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ contribuent aux salissures des bâtiments et des monuments : <ul style="list-style-type: none"> ● coût du ravalement des bâtiments publics d'Ile-de-France 1,5 à 7 milliards de francs par an (Source PRQA Ile-de-France), ● coût du nettoyage du Louvre en 1995 : de l'ordre de 30 millions de francs (Source PRQA Ile-de-France). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Irritation et altération de la fonction respiratoire chez les personnes sensibles, ➤ Peuvent être combinées à des substances toxiques voire cancérogènes comme les métaux lourds et des hydrocarbures, ➤ Associées à une augmentation de la mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires (ERPURS/ORS Ile-de-France).
DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂) 	Combustions de combustibles fossiles (fioul, charbon, lignite, gazole...) contenant du soufre. La nature émet aussi des produits soufrés (volcans).	<ul style="list-style-type: none"> ➔ contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols, ➔ dégrade la pierre (cristaux de gypse et croûtes noires de micro particules cimentées). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Irritation des muqueuses de la peau et des voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire, troubles asthmatiques).
MONOXYDE DE CARBONE (CO) 	Combustions incomplètes (gaz, charbon, fioul ou bois), dues à des installations mal réglées (chauffage domestique) et provenant principalement des gaz d'échappement des véhicules.	<ul style="list-style-type: none"> ➔ participe aux mécanismes de formation de l'ozone, ➔ se transforme en gaz carbonique CO₂ et contribue ainsi à l'effet de serre. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intoxications à fortes teneurs provoquant maux de tête et vertiges (voir le coma et la mort pour une exposition prolongée). Le CO se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang.
MÉTAUX LOURDS plomb (Pb), mercure (Hg), arsenic (As), cadmium (Cd), nickel (Ni)	Proviennent de la combustion des charbons, pétroles, ordures ménagères mais aussi de certains procédés industriels (production du cristal, métallurgie, fabrication de batteries électriques). Plomb : principalement émis par le trafic automobile jusqu'à l'interdiction totale de l'essence plombée (01/01/2000).	<ul style="list-style-type: none"> ➔ contamination des sols et des aliments, ➔ s'accumulent dans les organismes vivants dont ils perturbent l'équilibre biologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'accumulent dans l'organisme, effets toxiques à plus ou moins long terme, ➤ Affectent le système nerveux, les fonctions rénales hépatiques, respiratoires ...

Figure 35 Les principaux polluants atmosphériques et leurs impacts sur la santé et l'environnement Source : www.airparif.asso.fr

3.2.2 Une bonne qualité de l'air sur le territoire du SCoT, malgré quelques pollutions à prendre en compte

Dans le **Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air 2010-2015**, l'association AIRAQ réalise des campagnes de mesures sur les unités urbaines de plus de 10 000 habitants non couvertes par une surveillance permanente de la qualité de l'air. Dans ce cadre, une évaluation de la qualité de l'air de Bergerac a été engagée, en partenariat avec la Mairie. La campagne de mesures a été réalisée à l'aide d'un laboratoire mobile du 23 septembre au 4 novembre 2015. Celui-ci a été équipé d'analyseurs permettant la **mesure des concentrations de polluants réglementés**, à savoir : l'**ozone (O₃)**, les **particules en suspension (PM10)**, les **oxydes d'azote (NO et NO₂)**.

D'après cette campagne de mesures, le territoire du SCoT bénéficie d'une bonne qualité de l'air. Cependant, **quelques pollutions détectables** peuvent être observées : des pics de pollutions en benzène et en dioxyde d'azote qui sont engendrés en partie par le **trafic automobile** aux heures de pointes mais aussi par des **dégagements atmosphériques d'origine industrielle** (dioxyde d'azote). Ce phénomène est notamment constaté sur les axes étroits du centre-ville de type rue « canyon » ou sur les axes ayant un trafic lent (plus particulièrement à Bergerac).

- Evolution de l'ozone

Les données mesurées en ozone sont représentatives d'une qualité de l'air « **très bonne** » à « **bonne** » **100 % du temps** dont 95 % de sous-indices « bons » à Bergerac, contre 94 % et 91 % sur Périgueux et Agen. Sur la période de mesure, aucune journée n'est qualifiée d'un niveau « moyen », « médiocre », ni « mauvais ». Pour ce polluant, aucune valeur n'atteint le seuil d'information et de recommandations, soit 180 µg/m³.

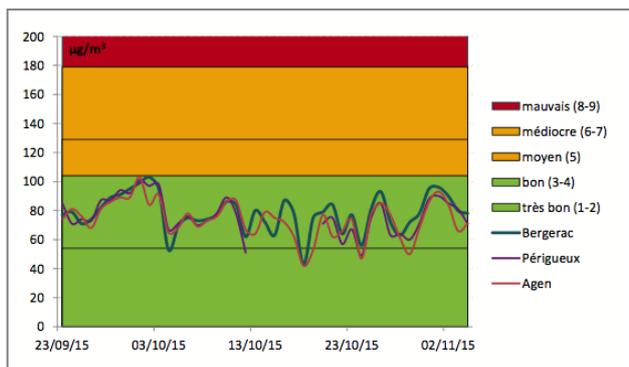


Figure 37 Evolution des moyennes journalières en O₃. Evaluation de la qualité de l'air sur Bergerac. AIRAQ, 2015

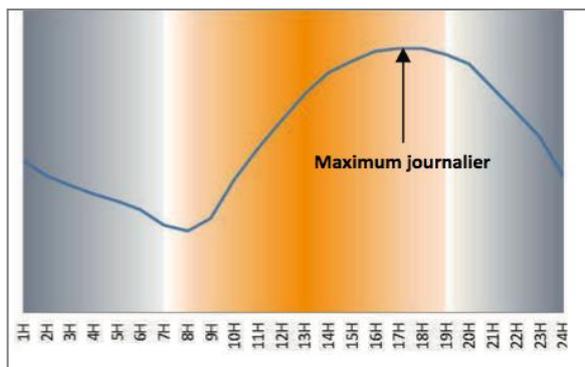


Figure 37 Profil typique de l'ozone au cours d'une journée. Evaluation de la qualité de l'air sur Bergerac, AIRAQ, 2015

- Evolution des particules en suspension

Pour les particules en suspension, les niveaux sont du même ordre de grandeur sur Bergerac et Agen (entre 16 et 17 µg/m³) et sont légèrement plus faibles sur Périgueux (14 µg/m³). **Les niveaux sont globalement faibles**, en lien avec la saisonnalité de ce polluant, plutôt hivernal.

Aucune journée n'a présenté des niveaux supérieurs au seuil d'information et recommandations, fixé à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, sur les trois sites. Des niveaux « très bons » à « bons » sont observés tout au long de la période, à l'exception d'une journée (le 22/10), où des niveaux « moyens » sont relevés sur Bergerac.

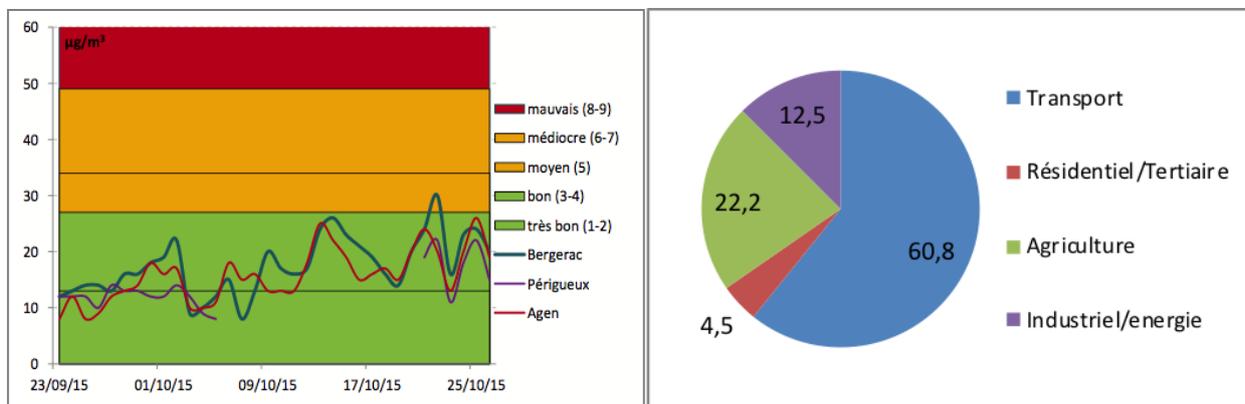


Figure 39 Evolution des moyennes journalières en PM10. Evaluation de la qualité de l'air sur Bergerac, AIRAQ, 2015

Figure 39 Répartition des émissions de PM10 en % sur le territoire du SCoT. CRP Consulting avec les données AIRAQ, 2012

- Evolution du dioxyde d'azote

Les niveaux en dioxyde d'azote sur Bergerac (12 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) sont légèrement inférieurs à ceux de Périgueux et Agen (respectivement 13 et 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$). Les niveaux entre les trois sites ne sont pas corrélés, ce qui s'explique par le fait que ce polluant a un comportement local, étant émis principalement par le transport routier.

Des niveaux « très bons » à « bons » sont observés pendant toute la campagne sur les 3 sites. Les niveaux sont « très bons » 88 % du temps à Bergerac, contre 89 % et 72 % à Périgueux et Agen. A fortiori, aucune valeur n'atteint les 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, correspondant au seuil d'information et de recommandations à la population. Toutefois, il est à noter que le dioxyde d'azote est un polluant plutôt hivernal, car, en été, il participe au mécanisme de formation de l'ozone, et a donc tendance à être détruit par ce mécanisme.

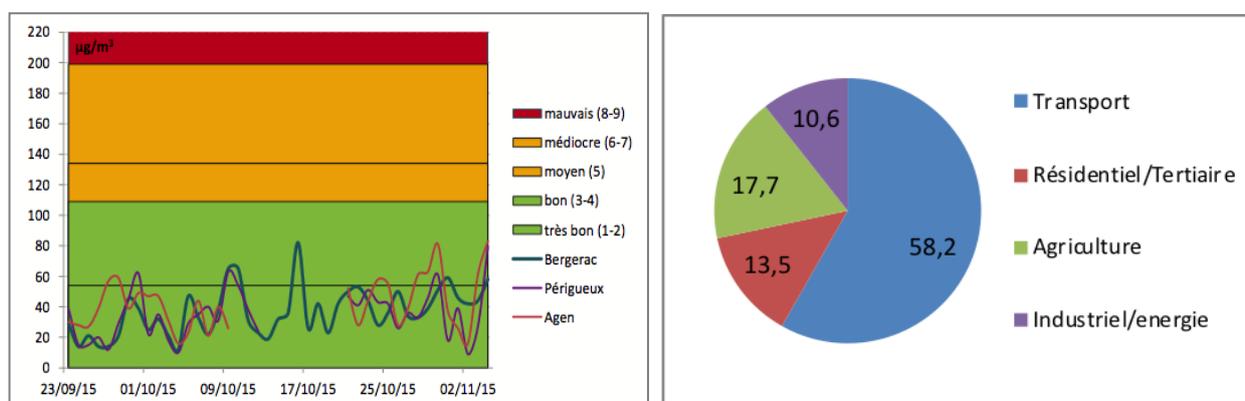


Figure 41 Evolution des maxima horaires en NO2. Evaluation de la qualité de l'air sur Bergerac, AIRAQ, 2015

Figure 41 Répartition des émissions de NOx sur le territoire du SCoT. CRP Consulting avec les données AIRAQ, 2012

- L'indice de qualité de l'air

A titre informatif, un indicateur de la qualité de l'air a été estimé quotidiennement sur une période de 2 mois à Bergerac et comparé à ceux de Périgueux et Agen, sur la période d'étude. En termes de répartition des indices, **des indices « très bons » à « bons » sont relevés 98 % du temps à Bergerac** contre 100 % du temps à Périgueux et à Agen. Un indice « moyen » est relevé 2 % du temps (soit une journée le 22/10) sur Bergerac. Aucun indice supérieur ou égal à « médiocre » n'a été relevé sur la période d'étude.

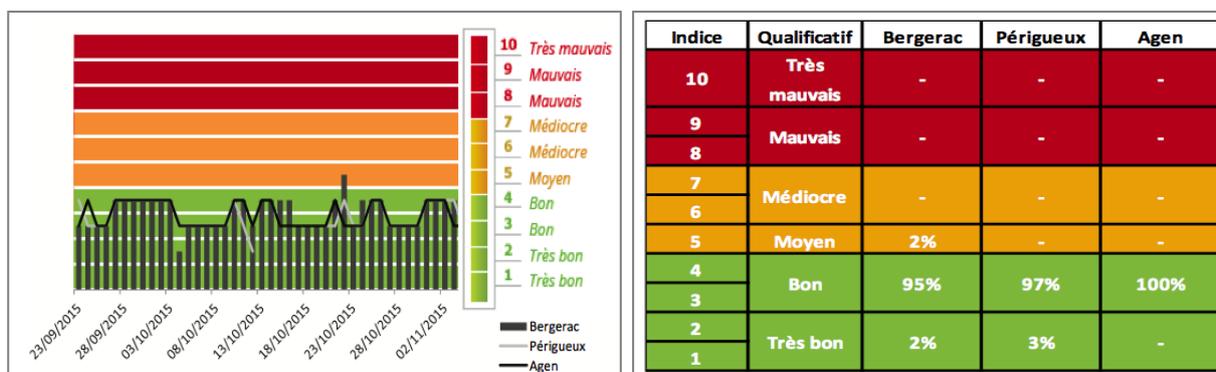


Figure 42 Evolution de l'indice de qualité de l'air à Bergerac. Evaluation de la qualité de l'air sur Bergerac, AIRAQ, 2015

- Evolution de la qualité de l'air entre 2012 et 2015

La campagne précédente réalisée par AIRAQ en 2012 avait eu lieu en avril-mai. La météorologie des deux périodes étant sensiblement différente, il est délicat de comparer directement l'évolution des valeurs absolues.

Par contre, il est intéressant de comparer l'évolution des ratios Bergerac/Périgueux sur ces deux périodes. **Ainsi, une augmentation de ces ratios indique une dégradation relative de la qualité de l'air sur Bergerac par rapport à Périgueux.** Inversement, une diminution de ce ratio indique une amélioration relative de la qualité de l'air sur Bergerac par rapport à Périgueux.

	Moyenne Bergerac / Moyenne Périgueux (en %)		
	2012	2015	Indicateur 2015/2012
O ₃	97 %	96 %	➔ (-1 %)
PM10	107 %	125 %	✖ (+17 %)
NO ₂	80 %	93 %	✖ (+15 %)

Figure 43 Evolution des ratios entre 2012 et 2015. Evaluation de la qualité de l'air sur Bergerac, AIRAQ, 2015

3.2.3 Les « zones sensibles à la qualité de l'air »

- Les communes identifiées par le SRCAE

Le SRCAE identifie plusieurs communes du SCoT **comme « zones sensibles à la qualité de l'air »**, c'est-à-dire des zones où l'enjeu qualité de l'air est jugé prioritaire : pour la CC Bastides Dordogne Périgord, il s'agit de Lalinde et Couze-et-Saint-Front, pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise il s'agit de Bergerac et de Cours-De-Pile.

Ces zones dites « sensibles » se définissent par une **forte densité de population** (ou la présence de zones naturelles protégées) et par des **dépassements des valeurs limites pour certains polluants (PM10 et NO₂)**. Dans ces zones, les actions en faveur de la qualité de l'air sont prioritaires.

- Différence entre émissions et concentrations de polluants

Aussi, il ne faut pas confondre :

- **Les émissions de polluants** qui correspondent aux quantités de polluants directement rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines (cheminées d'usine ou de logements, pots d'échappement, agriculture...) ou par des sources naturelles (composés émis par la végétation et les sols) exprimées par exemple en kilogrammes ou tonnes par an ou par heure.
- **Avec les concentrations de polluants** qui caractérisent la qualité de l'air que l'on respire, et qui s'expriment le plus souvent en microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Ainsi, si les émissions en PM10 et NO₂ amènent à qualifier certaines communes du SCoT en tant que zones sensibles, la qualité de l'air en termes de concentration reste bonne la quasi-majorité du temps comme évoqué précédemment. En effet, la qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre la quantité de polluants rejetée dans l'air et toute une série de phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère sous l'action de la météorologie : transport, dispersion sous l'action du vent et de la pluie, dépôt ou réactions chimiques des polluants entre eux ou sous l'action des rayons du soleil.

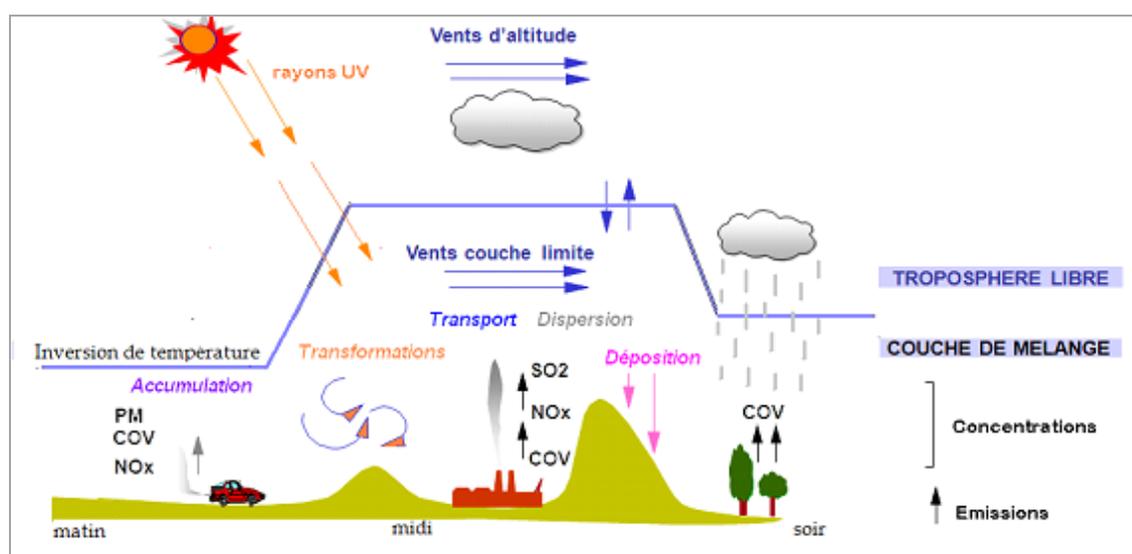


Figure 44 Schéma explicatif de la différence entre émissions et concentrations de polluants. *Airparif*

Ainsi à partir d'émissions de polluants équivalentes en lieu et en intensité, les niveaux de polluants dans l'environnement peuvent varier d'un facteur cinq suivant les conditions météorologiques plus ou moins favorables à la dispersion, ou au contraire à la concentration de ces polluants. **La connaissance de ces émissions est donc primordiale pour la surveillance de la qualité de l'air.**

3.2.4 Les principales sources d'émission sur le territoire

- Le secteur résidentiel et tertiaire

Sur le territoire, **le secteur résidentiel/tertiaire** influence de plusieurs façons à la qualité de l'air. Il occupe une part significative dans les émissions de :

- **composés organiques volatils non méthaniques (64%)** : la toxicité des COVNM est due d'une part à la toxicité directe de certains COV, mais également à la formation de composés secondaires. **De nombreux troubles liés aux COV ont été identifiés** : irritations de la peau, des yeux, des organes respiratoires, troubles cardiaques, troubles digestifs, troubles renaux, troubles hépatiques, troubles du système nerveux. Parmi les composés organiques volatils non méthaniques, **le benzène est particulièrement nocif et identifié comme cancérigène.**
- **dioxyde de soufre (76%)** : est à l'origine de nombreuses pathologies respiratoires. Il concourt également aux pluies acides qui dégradent les sols et la qualité de l'eau.
- **monoxyde de carbone (80%)** : est un gaz très dangereux qui peut entraîner la mort car il ne se voit pas et ne sent rien. le monoxyde de carbone a un effet toxique à

partir d'une concentration en volume inférieure à 0.1%. Le CO est responsable de 300 à 400 décès par an en France, en milieux clos, et de plus de 5000 hospitalisations.

- **Le secteur des transports**

Le secteur des transports routiers est quant à lui responsable de 58 % des émissions d'oxyde d'azote (NOX), et de 61 % des particules PM10 et 56 % des particules PM2,5. Ce secteur contribue également à la formation d'ozone (O3) en période estivale.

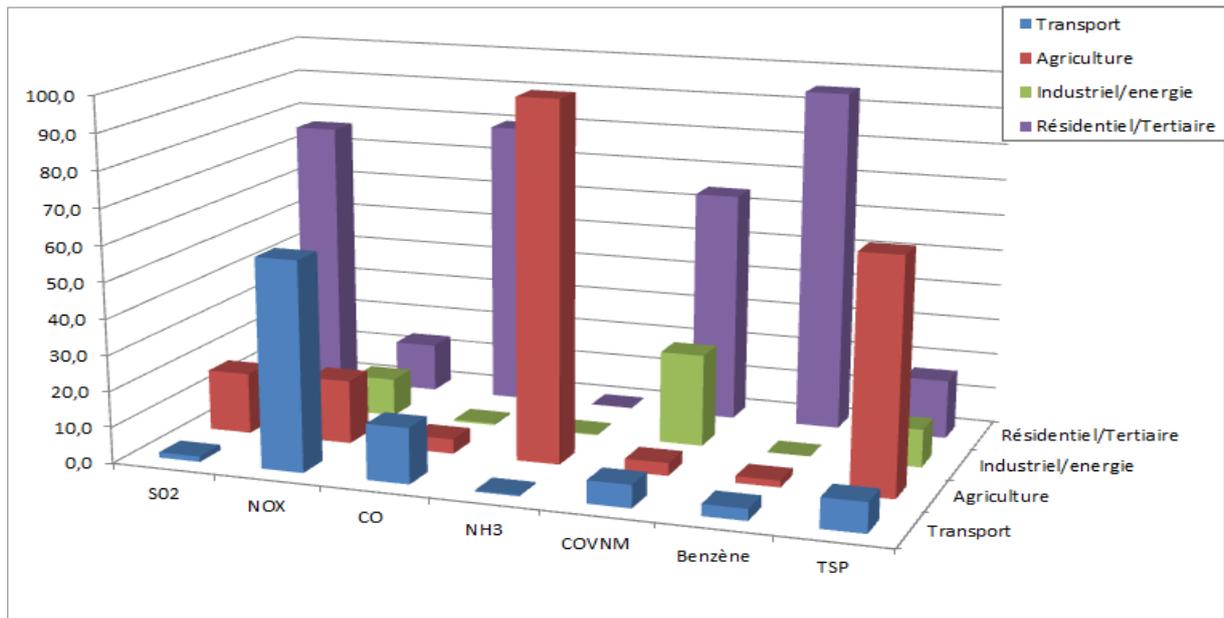
- **Les particules fines sont considérées comme le « polluant atmosphérique le plus nocif pour la santé humaine en Europe »**, par l'Agence européenne de l'environnement (AEE). Les particules les plus petites, qui génèrent le plus d'inquiétudes sur le plan sanitaire, pénètrent dans les ramifications les plus profondes des voies respiratoires, mais aussi le sang. En outre, elles peuvent contenir des métaux toxiques comme de l'arsenic, du mercure ou du nickel. Outre le cancer, une exposition aux particules peut entraîner de l'asthme, des allergies, des maladies respiratoires ou cardio-vasculaires. Plusieurs études indiquent qu'une exposition même faible augmentait les risques d'un faible poids des enfants à la naissance.
- **Le dioxyde d'azote est un «gaz irritant qui engendre une hyperactivité bronchique»**, selon le site du ministère de l'Écologie. Il augmente la fréquence et l'intensité des crises d'asthme et peut favoriser certaines affections pulmonaires chez l'enfant.

- **Le secteur agricole et sylvicole**

Les principaux polluants atmosphériques réglementés émis par les secteurs agricoles et sylvicoles sont **l'ammoniac** (NH3, 99 % des émissions du territoire) et les **oxydes d'azote** (18 % des émissions du territoire). Ces gaz sont des précurseurs de particules secondaires, contribuant de façon importante aux niveaux de particules observés en zone urbaine. Le secteur est aussi émetteur de particules primaires: **65 % des émissions locales de particules totales en suspension**. Enfin, bien que les pesticides représentent un enjeu sanitaire et environnemental majeur, les émissions de pesticides vers l'air liées aux activités agricoles sont encore très mal caractérisées.

- **Le secteur industriel**

Les émissions industrielles sont encadrées par différents textes réglementaires internationaux ou nationaux, comme la directive relative aux émissions industrielles (IED), qui vise également des émissions agricoles, et se base sur le recours aux meilleures techniques disponibles (MTD) pour réduire les émissions de nombreux polluants. La notion de MTD est dynamique puisque, pour chaque secteur industriel, celles-ci sont réévaluées régulièrement. Malgré les efforts déjà réalisés, **l'industrie reste en effet un émetteur important de nombreux polluants** comme les particules (14% des émissions de TSP) et les COVNM (26 %), ainsi que de nombreux autres polluants comme les métaux lourds et les polluants organiques persistants.



SO2 : dioxyde de soufre / NOx : oxydes d'azote / NH3 : amoniac / COVNM : Composé Organique Non Méthanique
TSP : toutes particules en suspension

Figure 45 Répartition des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire du SCot en %. CRP Consulting, avec les données AIRAQ, 2012

3.2.5 Un risque de détérioration de la qualité de l'air en raison du changement climatique

- Pics de pollution à l'ozone

Les vagues de chaleur s'accompagnent de **pics de pollution à l'ozone**, à l'instar de la vague de chaleur de l'été 2003 où des niveaux élevés de ce polluant ont été observés en France, conjointement à de fortes températures. Toutefois, les relations entre pollution à l'ozone et mortalité sont encore peu connues.

En juin 2015, la Dordogne a de nouveau été touchée par des pics de pollution à l'ozone dû aux grosses chaleurs. Selon Airaq, le réseau de surveillance de l'air en Aquitaine, l'indice de qualité de l'air est monté jusqu'à 8 sur l'échelle qui va de 1 (indice très bon) à 10 (indice très mauvais). La Dordogne n'avait pas connu d'alerte à l'ozone de ce type depuis la canicule de 2003.

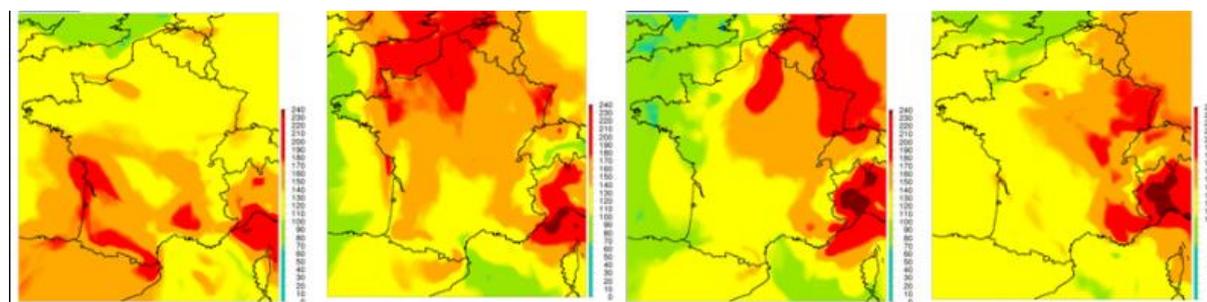


Figure 46 Pics de pollution à l'ozone durant l'été 2015. *Prev'Air, 2015*

- Accroissement des maladies

Les actions pour préserver la qualité de l'air durant les périodes de fortes chaleurs constituent ainsi un enjeu important pour le territoire. Une détérioration de la qualité de l'air pourrait avoir de lourdes conséquences sur la santé en cas de forte pollution. Il a été démontré qu'une mauvaise qualité atmosphérique était en lien avec : la **détérioration des fonctions respiratoires, l'apparition de l'asthme, des allergies, l'apparition de problèmes cardiovasculaires.**

SYNTHESE – Impacts croisés liés au risque de dégradation de la qualité de l'air

Impacts croisés	Ecosystèmes	- Impacts sur le fonctionnement des plantes (photosynthèse, régulation stomatique, dégradation biochimique au sein des cellules de la feuille dues au pouvoir oxydant de l'ozone ...), impacts significatifs en zones exposées à de forts pics d'ozone (périphériques, rues canyons en centres urbains...) ⁴²
	Secteurs d'activités	- Secteurs agricole et forestier : impacts sur les cultures et les peuplements (cf. projet ANR-Vulnoz : Vulnérabilité des agrosystèmes à l'ozone. Quels risques à l'horizon 2020-2030 ?)
	Population	- Les populations situées à proximité d'importantes voies de circulation ou dans des rues canyons (centre-villes), notamment les personnes fragiles (personnes âgées, jeunes enfants, personnes malades et asthmatiques...)

⁴² Pierre Cellier. (s.d.). *Pollution atmosphérique et écosystèmes*. UMR INRA / AgroParisTech « Environnement et Grandes Cultures ».

3.2.6 La prise en compte de la préservation de la qualité de l'air dans les politiques publiques

- Des actions structurantes : les orientations du SRCAE

Le territoire du SCoT, de par sa démographie, n'est actuellement pas soumis à la réalisation d'un Plan de Protection de l'Atmosphère, (seuil de 250 000 habitants) ou d'un Plan de Déplacements Urbains (seuil de 100 000 habitants).

Le **Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE)**, valant « Plan Régional pour la Qualité de l'Air », a notamment vocation à définir les orientations permettant de prévenir ou de réduire les pollutions atmosphériques ou d'en atténuer les effets. Les enjeux thématiques liés à la préservation de la qualité de l'air énoncés dans le SRCAE sont les suivants :

Objectifs stratégiques	1- Bâtiment	2-Industrie	2-Agriculture	3-Transports	4-Energies et Réseaux	5-Adaptation
D- Développement d'outils financiers et juridiques pour réussir le changement d'échelle		<p>OR2-PA1: Construction et renforcement de partenariats avec les institutions financières pour le soutien aux investissements dans le domaine de la Maîtrise de l'Energie, la Qualité de l'Air.</p> <p>OR2-PA2: Inventaire, promotion et valorisation des dispositifs financiers existant en matière de maîtrise de l'énergie, qualité de l'air et développement des énergies renouvelables. Mise à jour régulière des informations relatives aux mécanismes de fonctionnement de ces dispositifs. Mise en place d'un fonds spécifique à la Maîtrise de la Demande en Energie.</p> <p>OR2-PA3: Soutien technique au montage de dossiers pour les appels à projet sur les thématiques Energie et Qualité de l'Air. Renforcement de l'information auprès des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage. Incitation des entreprises à se rapprocher des appels à projet de l'ADEME.</p>				
E- Déploiement généralisé des actions air énergie climat sur le territoire aquitain	<p>OR5-PA4 : Renouveler au plus vite le parc régional d'appareils de chauffage au bois (plan particules) pour qu'il atteigne des performances permettant de réduire les émissions de poussières</p>		<p>OR3-PA3: Réaliser des économies sur les intrants permettant d'atteindre les objectifs du plan national Ecophyto et recourir à des techniques culturales simplifiées.</p> <p>OR4-PA4: Généraliser la couverture des fosses pour réduire les émissions de poussières et particules. S'appuyer sur la liste d'actions du Plan Particules pour préconiser des orientations en matière de réduction des émissions de poussières agricoles (tracteurs, rejets azotés, moissons, matériels d'épandage)</p>			<p>OR3-PA7 : Mise en place de groupes de suivi thématiques sur les dispositifs de gestion de crise (ORSEC, Canicule, RNT...)</p>
A- Sensibilisation et dissémination d'une culture énergie climat pour une prise de conscience généralisée des enjeux	<p>OR1- PA4 : Réorienter la communication publique sur les risques liés à une mauvaise combustion de la biomasse (plan particules), sensibiliser le grand public sur l'impact de la combustion du bois en milieu domestique (PRSE 2)</p> <p>OR5- PA1: Sensibilisation des particuliers et des usagers de locaux tertiaires et industriels sur les actions d'efficacité énergétique et de maintien de la qualité de l'air dans le bâti</p> <p>OR5- PA2: Mettre en place une information et une sensibilisation des particuliers sur les émissions polluantes de leur chaudière pour réduire les émissions (plan particules)</p>	<p>OR1 - PA1: Sensibilisation et formation des professionnels aux bonnes pratiques en termes de qualité de l'air, d'économies d'énergie et de gestion de l'énergie grise. Développement d'une approche pédagogique auprès des professionnels et du public.</p> <p>OR1 - PA2: Diffusion ciblée et priorisée des meilleures technologies disponibles auprès des industriels en termes de qualité de l'air et d'économies d'énergie. Sensibilisation des entreprises régionales à la mise en œuvre de l'affichage environnemental.</p>		<p>OR1-PA4 : Sensibiliser les acteurs, les usagers et les décideurs</p> <p>OR2-PA1: Sensibiliser les décideurs sur les impacts air énergies climat des choix en matière d'urbanisme</p> <p>OR2-PA2 : Inciter à l'intégration des dimensions air énergie climat dans les formations des urbanistes</p>	<p>OR1PA3: Sensibilisation sur l'importance du respect de la qualité de l'air (biomasse concernée) auprès des gestionnaires de réseaux de chaleur</p>	
B- Approfondissement des connaissances des acteurs du territoire, préalable à une définition adaptée des actions				<p>OR1-PA1: Approfondir la connaissance sur les flux de transports (voyageurs et marchandises) et leurs impacts en matière d'énergie, climat et air</p> <p>OR2-PA3: Mettre en place une assistance air énergie climat aux élus pour l'élaboration des documents d'urbanisme locaux; les accompagner dans l'élaboration de plans de déplacement</p>		
C- Construction d'un cadre de gouvernance préalable à une démarche partagée et partenariale						

- Les dispositifs à mettre en œuvre

Plusieurs leviers d'actions pour lutter contre la pollution atmosphérique et protéger les populations sont à étudier sur le territoire :

- Résidentiel/tertiaire :

- Renouvellement des **appareils de chauffage domestique** anciens et foyers ouverts, et développement d'appareils de chauffage à très faibles émissions (label Flamme Verte...)
- Favoriser les bonnes pratiques **d'utilisation et d'entretien de ces appareils** : sensibilisation des particuliers et professionnels (guides EIE, flyers à l'achat des appareils...)
- Actions d'information et de sensibilisation mettant en évidence des solutions plus respectueuses de la qualité de l'air : **compostage domestique, broyage et paillage**...

- Mobilités/Transports :

- Favoriser les **mobilités actives** (marche et vélo) et les **transports en commun**
- Expérimenter des actions **d'aide au changement de comportement** de mobilité (aides à l'achat de véhicules électriques, plateforme de covoiturage, ambassadeurs de la mobilité, accompagnement PDIE...)
- Anticiper la **gestion de la circulation en cas de pic de pollution** (circulation alternée, réduction de vitesse...)

- Agriculture :

- Favoriser les **appareils d'épandage plus performants** et moins propices à la volatilisation de particules
- Encourager la **couverture des fosses à lisier**
- **limiter le brûlage des résidus agricoles** à l'air libre

- Industrie :

- Favoriser **l'appropriation des MTD** (meilleures pratiques disponibles) par les acteurs industriels français pour permettre la diffusion des MTD déjà identifiées (valorisation des retours d'expériences, appui à la formation des Inspecteurs des Installations Classées lors des révisions des documents BREF sectoriels de la Directive IED,...)
- Poursuivre **l'amélioration des connaissances** sur certaines sources ou certains polluants insuffisamment caractérisés, en particulier dans le cas d'émissions diffuses
- Intégrer les possibilités de réduction des émissions industrielles dans les **démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale**.

- Urbanisme :

- Réduire le **brûlage à l'air libre des déchets** (développement de la redevance incitative, recyclage et valorisation organique, optimisation des déchèteries et des centres de tri...)

- Développer **l'utilisation de produits du bâtiment, dont biosourcés, à très faibles émissions**
- Poursuivre la **végétalisation des milieux urbains** et renforcer les préconisations dans les documents d'urbanisme en matière de plantation d'arbres et arbustes, notamment aux abords des voies les plus fréquentées et les plus soumises aux pollutions atmosphériques et dans les zones où la population est la plus vulnérable (quartiers résidentiels, zones d'activités... situés à proximité de grands axes ou d'activités industrielles émettrices de polluants).

SYNTHESE – Actions en place et pistes d'approfondissement

Actions mises en place	Pour aller plus loin
L'ORECCA, Observatoire Régional Energie Changement Climatique Air en Aquitaine créé dans le cadre du SRCAE, propose des éléments de diagnostic en matière de pollution de l'air	Intégrer la question de la préservation de la qualité de l'air dans tous les champs de l'action publique et encourager sa prise en compte dans les pratiques agricoles et industrielles
L'association AIRAQ assure la surveillance de la qualité de l'air pour le département de la Dordogne	

3.3 L'accroissement des maladies et le développement de nouveaux organismes nuisibles pour la santé

De quoi parle-t-on ?

Le changement climatique pourra être à l'origine de l'**accroissement des maladies respiratoires et allergiques** et de l'**apparition de nouveaux organismes nuisibles** et de nouvelles maladies qui pourront affecter à la fois les êtres humains mais aussi les plantes, le bétail, les poissons. Les maladies à « vecteurs », propagées par les moustiques et autres insectes, pourraient également augmenter.

Le changement climatique sera ainsi à l'origine de risques nouveaux pour la **santé publique** et pour la **salubrité des aliments**.

3.3.1 L'accroissement de maladies, le développement de maladies à « vecteurs » et l'apparition d'organismes nuisibles pour la santé

- [Les maladies diarrhéiques, circulatoires et cardiorespiratoires](#)

Les scientifiques⁴³ prévoient un **accroissement des maladies diarrhéiques, circulatoires et cardiorespiratoires**, en raison de niveaux plus élevés d'ozone troposphérique.

L'augmentation des températures des cours d'eau, la diminution des débits et du niveau des nappes, auront des conséquences sur la qualité de l'eau et pourraient avoir des **répercussions sanitaires à considérer** (notamment la prolifération de certaines espèces d'algues et bactéries toxiques dans l'eau potable et les lieux de baignade), appelant à des précautions supplémentaires afin de limiter les risques pour la santé.

- [Les maladies à vecteurs](#)

Les **maladies à « vecteurs »**, répandues dans les zones tropicales et subtropicales, sont aujourd'hui relativement rares dans les zones tempérées. Cependant, le changement climatique pourrait créer des conditions appropriées pour l'apparition de nouvelles maladies dans les régions tempérées, en modifiant leur répartition géographique (remontée vers le nord et en altitude), en allongeant la longévité du vecteur (en raison de l'humidité, la sécheresse ayant l'effet inverse) et en raccourcissant la durée d'incubation ce qui faciliterait la transmission⁴⁴. Ce fut par exemple le cas avec l'apparition du Chikungunya et de la dengue dans le Sud-Est de la France en 2010. De même, on constate une recrudescence de certaines maladies à vecteurs déjà présentes en France mais à très faibles cas, comme par exemple la maladie de Lyme et la leishmaniose (qui touche essentiellement les chiens).

⁴³ D'après Jean-Pierre Besancenot du Laboratoire Climat et Santé à la Faculté de Médecine de l'Université de Dijon, in Greenpeace & Climact, 2005.

⁴⁴ Rodhain F. (2000). Impacts sur la santé : le cas des maladies à vecteurs. Institut Pasteur. s.l. 6 pages.

- L'apparition de nouveaux organismes nuisibles pour la santé

Enfin, le changement climatique pourra être à l'origine de l'**apparition de nouveaux organismes nuisibles** et de nouvelles maladies qui pourront affecter à la fois les êtres humains mais aussi les plantes, le bétail et les poissons, d'où des risques nouveaux pour la santé publique, pour la salubrité des aliments et pour les rendements agricoles et sylvicoles.

3.3.2 Une augmentation des maladies allergiques en raison du changement climatique

- Les maladies allergiques

En France 10 à 20% de la population est allergique au pollen. Les allergies respiratoires sont au premier rang des maladies chroniques de l'enfant. Près de 2000 décès sont enregistrés chaque année à cause de l'asthme.

La présence ou le développement possible des **espèces allergisantes** sur le territoire du SCoT (ex : chênes, noisetiers, marronniers, graminées ornementales...) associé à l'allongement de la période de floraison pourront être à l'origine d'un **accroissement de la quantité de pollen** dans l'atmosphère. En outre, la pollution favorise la réponse allergique car les particules de pollution se fixent sur le pollen augmentant sa solubilité.

- Les nouveaux pollens

Le développement de nouvelles espèces allergisantes est d'ores et déjà visible dans le Sud-Ouest de la France, notamment dans le Lot-et-Garonne et la Dordogne, départements particulièrement affectés par **un nouveau type de pollen, l'ambrosie**. Il s'agit d'une plante exotique originaire d'Amérique du Nord, engendrant potentiellement des risques sanitaires importants pour l'homme, en raison du pollen très allergisant qu'elle émet. Le pollen de l'ambrosie provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques : **6 à 12% de la population exposée est sensible à l'ambrosie**. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

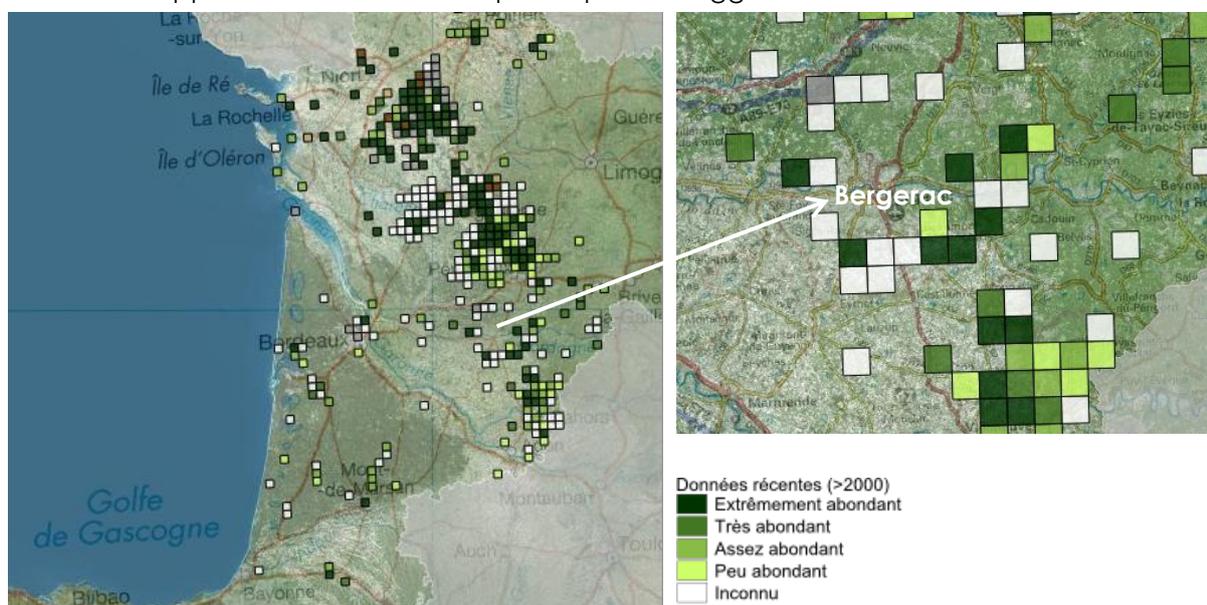


Figure 47 Répartition des zones touchées par l'ambrosie. Observatoire de la flore sud-atlantique

Parmi les communes affectées où l'ambrosie est recensée comme très abondante : sur la CAB ce sont Mescoules et Ribagnac, sur la CC Portes Sud Périgord : Boisse, Issigeac, Montaut (dans une moindre mesure Faux).

SYNTHESE – Impacts croisés liés à l'accroissement de maladies et organismes nuisibles pour la santé

Impacts croisés	Ecosystèmes	- Développement de nuisibles (oiseaux, insectes, tiques...) provoquant le développement de nouvelles maladies et des mortalités prématurées : exemple de la grippe aviaire et de la leishmaniose qui sont transmises par des vecteurs
	Secteurs d'activités	- Secteurs agricoles et forestier : développement de parasites et de nouveaux organismes nuisibles pour les cultures et les peuplements - Industries agroalimentaires : risques accrus de rupture de chaîne de froid en raison des fortes chaleurs et risques de maladies des cultures d'où des impacts sur la salubrité des aliments. Les industries agroalimentaires (fabrication aliments, boissons & produits base tabac) représentent 133 entreprises sur le territoire (1,5% du nombre total d'établissements actifs au 31 décembre 2013) ⁴⁵
	Population	- Accroissement de certaines maladies à vecteurs déjà présentes en France et développement de nouveaux vecteurs (insectes, tiques, puces...) provoquant le développement de nouvelles maladies et des mortalités prématurées : exemple de la dengue, du Chikungunya ou de la maladie de Lyme - L'ensemble de la population et notamment les personnes fragiles, malades (asthmatiques...) et présentant des allergies respiratoires. L'asthme concerne 8,5% des élèves de 6 ^{ème} en Dordogne et 21,4% sont affectés par des allergies non alimentaires. ⁴⁶

⁴⁵ Données CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) A38, INSEE, 2013. Territoire du SCoT à 115 communes. Attention, ces données sont fournies à titre indicatif, en effet, la sensibilité des entreprises au changement climatique diffère selon les pratiques concrètes de ces entreprises

⁴⁶ Observatoire Régional de la Santé Aquitaine. La santé des élèves de 6^{ème} en 2013/2014. 38 pages.

3.3.3 La prise en compte de la santé dans les politiques publiques

- Des actions structurantes : le Contrat Local de Santé

La compétence Santé a été transférée à la CAB le 1er janvier 2013. Dans ce cadre, le **Contrat Local de Santé (CLS)**, signé le 26 juin 2013, vise à mettre en cohérence la politique régionale de santé et les démarches locales de santé existantes.

Ces contrats participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et portent sur :

- La promotion de la santé, la prévention,
- Les politiques de soins,
- L'accompagnement médico-social,
- Mais également sur les déterminants de la santé (logement, transports, environnement physique, cohésion sociale etc.).

- Des dispositifs à mettre en œuvre

- Adaptation du système de soins et d'aide sociale

D'une manière générale, le **système de soins et l'aide sociale** doivent prendre en compte les évolutions sanitaires provoquées par le changement climatique. Il convient d'améliorer les **systèmes d'alerte et de gestion de crise** et de mettre en place une **veille sanitaire** pour suivre l'évolution des aires de répartition de parasites connus et de vecteurs de maladies et l'apparition de nouvelles maladies. La recherche sur les maladies susceptibles d'être influencées par le changement climatique pourra être encouragée afin de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation efficaces.

Il est également nécessaire de développer l'**information et la culture du risque** auprès de la population, notamment concernant la lutte contre les maladies infectieuses. La mobilisation de chacun est souhaitée pour agir sur l'environnement : réduction des gîtes larvaires, lutte contre l'insalubrité propice au développement des vecteurs, réduction des espèces végétales à fort potentiel allergisant... La **création d'une base de données** ouverte à tous permettrait la diffusion et la mutualisation de la connaissance.

- Adaptation des modes de gestion et d'entretien des espaces verts

Concernant les objectifs de réduction des risques allergènes, les actions à mettre en œuvre rejoignent ceux d'une bonne gestion des espaces verts. En effet, la **diversification des essences végétales** utilisées pour les plantations, en particulier les ligneux et les graminées, permet de diminuer les probabilités d'atteindre les seuils polliniques déclenchant les réponses allergiques. Les espèces ayant un faible potentiel allergisant peuvent être plantées en plus grand nombre que celles ayant un fort potentiel allergisant. Cette diversification permet également de rendre le patrimoine végétal d'un territoire moins sensible à une épidémie et de développer une faune plus variée.

La **palette végétale du territoire devra être adaptée** en conséquence et la plantation des espèces les plus allergisantes devra être évitée. Les recommandations émises dans la Charte architecturale et paysagère du PLUi Dordogne Eyraud Lidoire ou encore dans le Cahier des recommandations architecturales et paysagères Val et Coteaux d'Eymet pourront être mises à jour en ce sens et généralisées à l'ensemble du territoire. De même, un **guide à destination des jardiniers amateurs** pourra être élaboré pour limiter les plantations d'espèces fortement allergisantes dans les jardins des particuliers.

Il est également possible d'agir sur l'**entretien des espèces allergisantes** : une taille régulière empêche les fleurs d'apparaître et diminue ainsi la quantité de grains de pollen émis dans l'air. De même, tondre les pelouses empêche les graminées présentes de fleurir et donc diminue leur potentiel allergisant. Cependant, on préférera l'adaptation de la palette végétale pour des questions de coûts et de rejets de gaz à effet de serre.

La **prise en charge des espaces libres** (friches, bords de routes, terrains vagues...) permettra en outre la réduction des plantes spontanées allergisantes. Il est possible de planter à la place un couvert dense, qui concurrencera ces plantes.

Il convient également de développer les **réseaux de surveillance des espèces allergisantes** pour élaborer des calendriers polliniques et un suivi de ces espèces.

SYNTHESE – Actions en place et pistes d'approfondissement

Actions mises en place	Pour aller plus loin
Contrat Local de Santé	- Prise en compte du développement de nouvelles maladies liées au changement climatique dans les Contrats Locaux de Santé
Charte Architecturale et Paysagère du PLUi Dordogne Eyraud Lidoire Cahier de recommandations architecturales et paysagères Val et Coteaux d'Eymet	- Mise à jour des préconisations concernant la palette végétale recommandée, en fonction des espèces allergisantes. - Réalisation d'un guide à destination des jardiniers amateurs introduisant des recommandations pour limiter les plantations d'espèces fortement allergisantes dans les jardins des particuliers (cf. partie « préservation de la biodiversité »). - Réalisation d'un suivi des espèces allergisantes.

3.4 Des risques naturels accentués par le changement climatique

De quoi parle-t-on ?

Le changement climatique sera à l'origine d'une **augmentation de la fréquence et de l'intensité des évènements extrêmes**. La Région Aquitaine fait partie, selon les données de l'ONERC, des régions exposées aux **risques climatiques**, c'est-à-dire aux risques considérés comme susceptibles d'être directement ou indirectement influencés par le changement climatique.

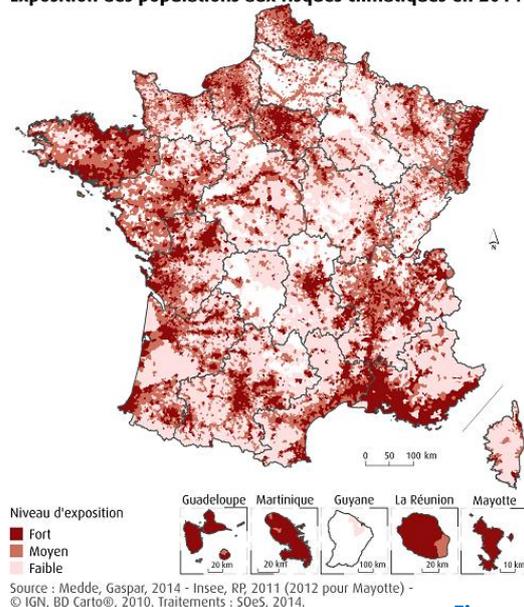
Néanmoins, l'ampleur des risques encourus est liée aux choix qui sont faits en matière d'aménagement du territoire. Il est donc important de mettre en œuvre des mesures d'adaptation face aux risques naturels.

3.4.1 Une exposition accrue de la population aux risques naturels

- Un accroissement avéré de l'exposition de la population française aux risques

Les cartes ci-dessous illustrent le niveau d'exposition de la population française aux risques naturels liés au climat : inondations, avalanches, tempêtes et cyclones, feux de forêt, mouvements de terrain. Plus la densité de population est forte et plus le nombre de risques naturels identifié par commune est élevé, plus l'indice est fort. Ces **risques sont fortement susceptibles de s'accroître** avec le changement climatique, dans la mesure où certains évènements et extrêmes météorologiques pourraient devenir plus fréquents, plus répandus et/ou plus intenses.

Exposition des populations aux risques climatiques en 2014



Évolution de l'exposition des populations aux risques climatiques entre 2005 et 2014

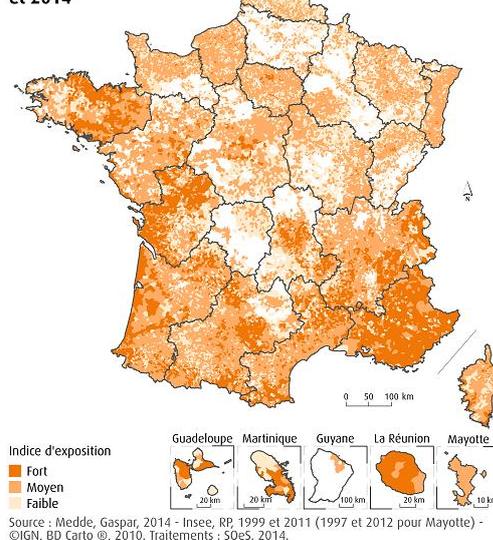


Figure 48 Exposition des populations aux risques climatiques. MEDD, 2014

Plusieurs facteurs interviennent dans l'évolution de l'indicateur d'exposition entre 2005 et 2014 : l'amélioration de la connaissance des aléas grâce notamment à l'augmentation du nombre de plans de prévention des risques mais aussi l'augmentation de la population. La comparaison des indicateurs d'exposition des populations aux risques climatiques en 2005 et en 2014 montre une **augmentation importante du nombre de communes fortement (+79%) ou moyennement exposées (+120%) aux risques climatiques**. A contrario, la part des communes non exposées a quant à elle fortement diminué (-65%). Enfin, la part des communes faiblement exposées a peu évolué, avec un gain de 15%.

Les risques majeurs concernant les 115 communes du territoire du SCoT sont détaillés dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM, édition 2014) et présentés ci-après. Les risques impactant le plus les possibilités de développement du territoire du SCoT sont les risques inondations, feux de forêt et mouvements de terrain.

- **Des risques d'inondation de plus en plus importants sur le territoire**

Les inondations sont à l'origine de dommages aux biens et aux activités, dont les infrastructures de transport et de communication, d'où des difficultés d'action des secours. Des dommages indirects peuvent également être recensés comme une dévalorisation du patrimoine immobilier, des pertes d'activités, des périodes de chômages techniques⁴⁷... Les inondations ont aussi des impacts négatifs sur les milieux naturels alentours : phénomènes d'érosion, de charriage (déplacement des sédiments sous l'effet de l'eau), de suspension de matériaux et d'alluvionnement et de divagation du lit ordinaire.

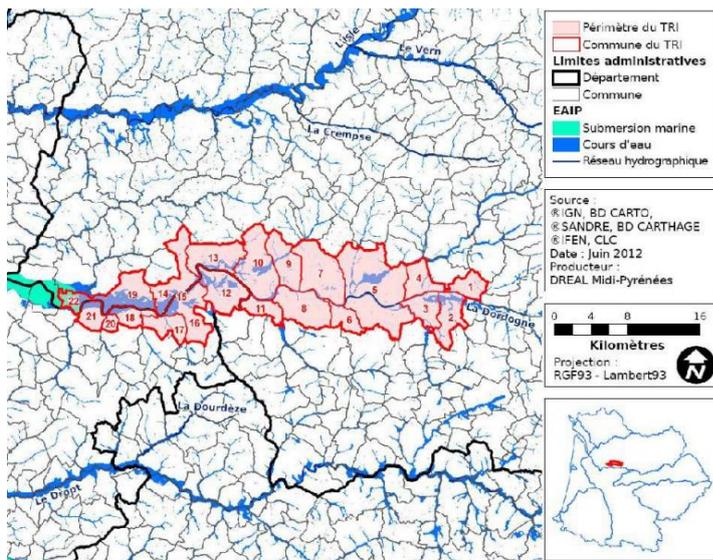
L'augmentation de la fréquence des événements extrêmes (fortes pluies, pluies orageuses, tempêtes...) devrait être à l'origine d'une augmentation des risques d'inondation à l'échelle mondiale ⁴⁸ :

- Par débordement des cours d'eau (inondations lentes ou inondations rapides/crues torrentielles pour des averses à caractère orageux). L'urbanisation des zones inondables réduit les champs d'expansion des crues, limitant de fait les capacités de ralentissement d'une crue.
- Par ruissellement des eaux pluviales lors de pluies importantes, en raison de l'imperméabilisation des sols et/ou une inadéquation des réseaux d'assainissement aux nouvelles conditions climatiques.

Les caractéristiques morphologiques du territoire, associées à l'influence du climat atlantique dominant, induisent principalement un type d'inondation dit « de plaine » (montée plus ou moins lente des eaux et vastes champs d'inondation). Cependant, des pluies d'intensité exceptionnelle sur des bassins versant de petits cours d'eau peuvent engendrer localement des crues rapides. La présence de cours d'eau (Caudeau, Dordogne, Dropt, Nauze...) rend le territoire vulnérable à des crues occasionnelles qui peuvent provoquer des inondations plus ou moins importantes. **Sur les 115 communes du SCoT, 45 sont directement concernées par le risque inondation.**

⁴⁷ DREAL Midi-Pyrenees

⁴⁸ Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat, *Bilan des changements climatique, 2014*



De plus, **12 communes du SCoT sont identifiées comme faisant partie d'un Territoire à Risque Important (TRI)**. Les communes concernées font partie de la CAB et sont les suivantes :

- Mouleydier (1)
- Saint-Germain et Mons (2),
- Cours-de-Pile (3),
- Creysse (4),
- Bergerac (5),
- Saint-Laurent des Vignes (6),
- Prigonrieux (7),
- Lamonzie Saint-Martin (8),
- La Force (9),
- Saint-Pierre d'Eyraud (10),
- Gardonne (11),

- Le Fleix (12).

Figure 49 Périimètre du TRI de Bergerac. DREAL Midi-Pyrénées

La prévention des inondations présente donc des **enjeux en termes de choix d'aménagement et de construction** : il faut prendre dès aujourd'hui des mesures de prévention contre les **crues torrentielles** et les **crues de ruissellement urbain** qui pourront être plus fréquentes à l'avenir.

- **Le risque mouvement de terrain généralisé sur l'ensemble du territoire**

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. Les mouvements de terrain peuvent être lents (affaissement, tassement, glissement) ou rapides (effondrement, chutes de blocs et éboulement, coulée de boue). L'augmentation des précipitations pourra accentuer ces risques sur le territoire. D'après le DDRM de 2014, l'ensemble des communes du SCoT est concerné par le risque mouvements de terrain. Le territoire est concerné essentiellement par les écroulements, les chutes de blocs et les glissements. Les cavités souterraines naturelles ou artificielles (carières) étant nombreuses, les affaissements et effondrements sont possibles. Les gonflements-retraits, notamment lors de sécheresses prolongées sont aussi envisageables.

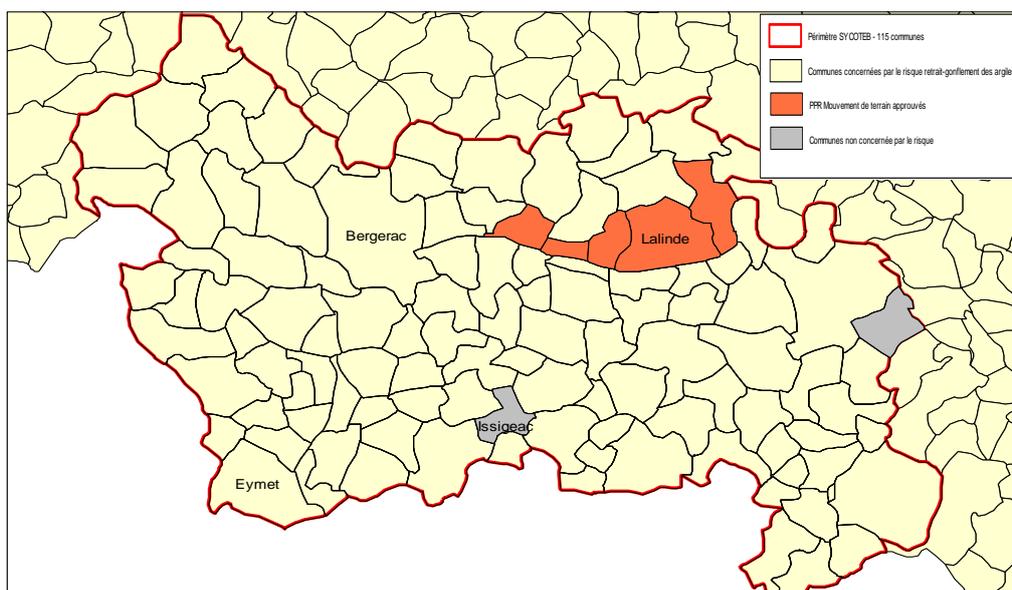
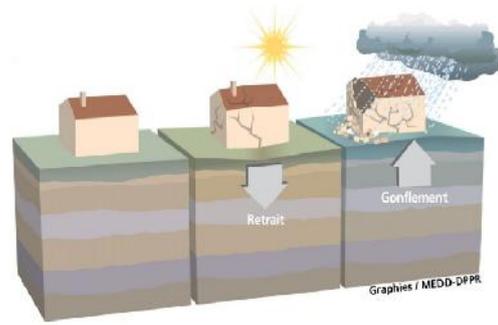


Figure 50 Carte du risque mouvement de terrain sur le territoire. CRP Consulting avec les données du DDRM, 2014

L'augmentation de la fréquence des sécheresses pourra être à l'origine d'une aggravation du **risque de retrait-gonflement des sols argileux**⁴⁹. Ce risque se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations de la teneur en eau dans les sols. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface, on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement. Des tassements peuvent également être observés dans d'autres types de sols (tourbe, vase, loess, sables liquéfiables, etc.) lors des variations de leur teneur en eau.



Le phénomène de retrait-gonflement des argiles

Ce phénomène est à l'origine de dommages au niveau des constructions à fondations superficielles, notamment les maisons individuelles, se traduisant par des fissures au niveau des façades et notamment des angles du bâti, des dislocations des dallages, la rupture de canalisations enterrées... Des fissures peuvent également apparaître au niveau des routes.

La gestion de ce risque représente donc un **enjeu économique** majeur. En effet, en l'espace de dix ans, ce phénomène est devenu la deuxième cause d'indemnisation après les inondations et le montant total s'élevait fin 2002 à 3,3 milliards €, pour plusieurs centaines de milliers de maisons sinistrées en France depuis 1989 (BRGM, 2010). En 2003, ce phénomène, consécutif à la sécheresse, a entraîné des fissures sur plus de 100 000 bâtiments sur l'ensemble du territoire métropolitain, occasionnant une indemnisation totale de 1,2 milliard d'euros par les assurances.

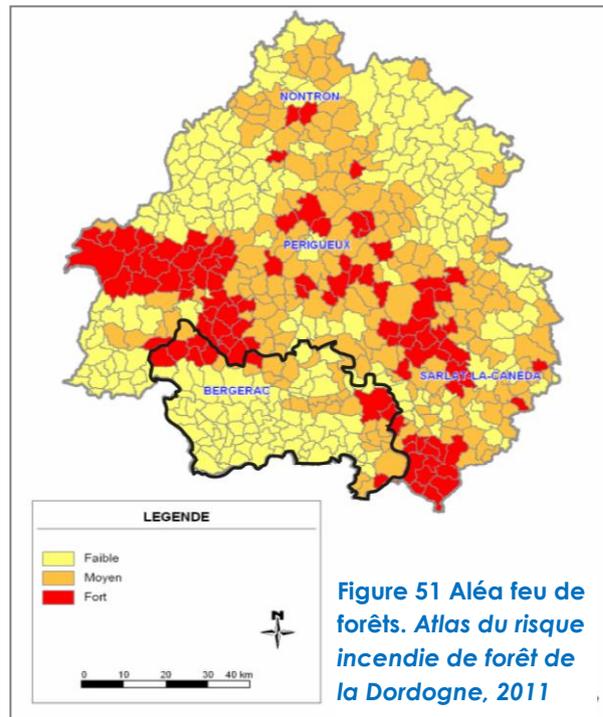
La région Aquitaine est particulièrement exposée à ces sinistres plus fréquents en période de sécheresse. La répétition de ce type d'événements depuis 2003 conduit les chercheurs, les bureaux d'études et les assureurs à renforcer les connaissances dans ce domaine. Un **site expérimental dans la commune de Pessac**, fruit d'un partenariat Ville et Université sert de support à des recherches innovantes visant à mieux appréhender les conséquences sur le bâti des variations du climat.

⁴⁹ Bureau des Recherches Géologiques et Minières. (2010). *Aléa retrait-gonflement des argiles*, sur le site Internet du BRGM.

- Des risques d'incendies⁵⁰ accentués par les fortes chaleurs et les sécheresses

L'augmentation des températures, la réduction des précipitations et l'augmentation de la fréquence des sécheresses et canicules pourront être à l'origine d'une aggravation des risques de feu de forêts⁵¹. En effet, la baisse de l'humidité des sols favorise l'expansion d'un départ de feu et la diminution de la teneur en eau des végétaux favorise l'augmentation de l'inflammabilité et la combustibilité de la végétation.

La présence d'importants massifs boisés sur le territoire ainsi que les taillis ou friches entre les parcelles habitées induit une vulnérabilité du territoire au risque feu de forêt. L'étude d'inflammabilité réalisée dans le cadre du Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PPFCI) d'Aquitaine définit ainsi **le massif Double-Landais comme une des 3 zones les plus inflammables de la Région.**



Bien qu'aucun Plan de Prévention de Risque incendie ne soit à ce jour approuvé ou même prescrit, l'aléa et l'exposition des habitations n'en sont pas moins importants et tout particulièrement sur :

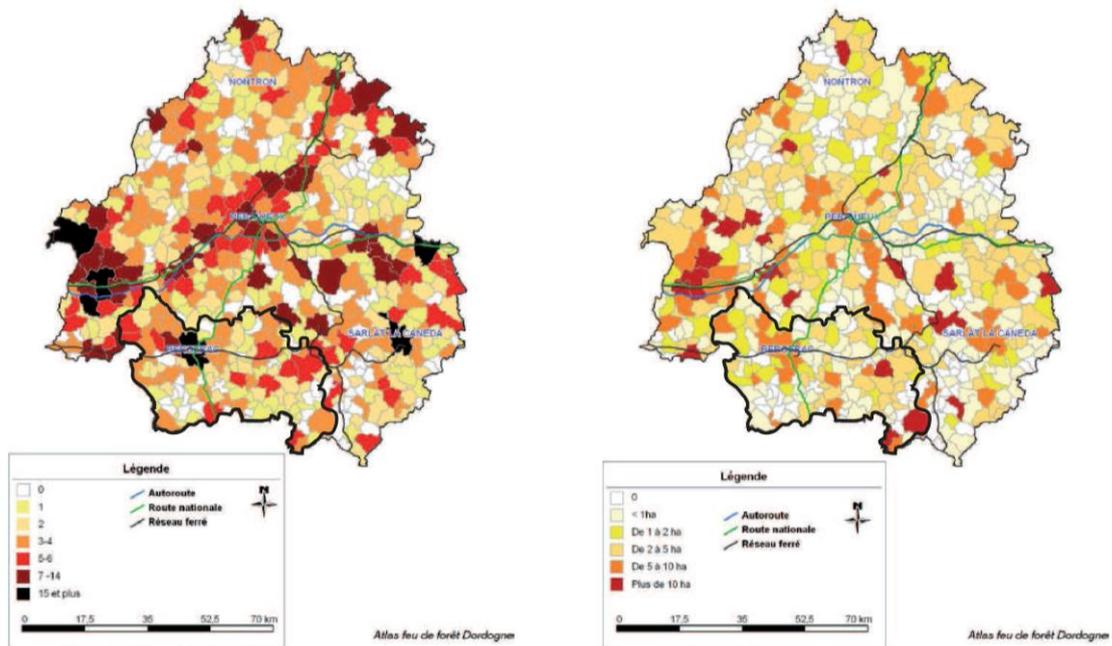
- la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour les communes de Bosset, Fraisse, Saint-Georges de Blancaneix, Lunas, Monfaucon, Quessac (aléa fort) et les communes de Saint-Géry, Ginestet, Lembras, Saint-Sauveur, Lamonzie-Montastruc, Mouleydier, le Fleix, Saint-Pierre d'Eyraud, La Force, Prigonrieux, Bergerac, Creysse, Queyssac
- Sur la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord pour les communes de Le Buisson de Cadouin, Urval et Soulaures (aléa fort), et pour les communes de Liorac-sur-Louyre, Saint-Marcel du Périgord, Verdon, Lanquais, Couze-et-Saint-Front, Bayac, pontours, Bourniquel, Molières, Badefols-sur-Dordogne, Mauzac-et-Grand Castang, Pezuls, Montferrand-du-Périgord, Bouillac, Saint-Avit-Rivière, Saint-Romain-de-Monpazier, Sain-Marcony, Capdroit, Vergt-de-Biron, Biron.

Les Communautés de Communes Portes Sud Périgord et Coteaux de Sigoulès sont quant à elles concernées uniquement par un aléa faible.

⁵⁰ Il y a feu de forêt lorsque « le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés [parties hautes] est détruite » (DREAL, 2007). Les facteurs de déclenchement et de propagation des feux de forêts sont multiples, dont une source de chaleur (flamme, étincelle, foudre), les conditions météorologiques (vent, sécheresse) et l'existence d'un combustible (végétation...).

⁵¹ Selon Météo France et selon le rapport Roman-Amat, B. (2007). *Préparer les forêts françaises au changement climatique*. Rapport à MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, France. 125 pages.

L'analyse de la cartographie produite pour cet atlas répertorie pour chaque commune les surfaces brûlées, nombre de départs de feux et le nombre d'habitations situées en zone sensible.



La

Figure 52 Nombre de départs de feux (à gauche) et surfaces brûlées (à droite) par commune (sur la période 2001-2007). Atlas du risque incendie de forêt de la Dordogne, 2011

synthèse des documents produits et mis à disposition permet d'émettre les constats suivants sur le territoire du SCoT :

- plus de 15 départs de feux à Bergerac, et plus de 5 départs de feux sur les communes de Prigonrieux, La Force, Monfaucon, Le Fleix, Plaisance, Faux, Beaumont du Périgord, Lalinde, Molières, Saint-Avit-Sénieur, Le Buisson de Cadouin, Vergt de Biron
- une surface brûlée supérieure à 5 ha sur la période 2001-2007 pour les communes de Bergerac, Prigonrieux, Lunas et Monfaucon, Cunèges, Serre et Montguillard, Boisse, Faux, sur Biron et supérieure à 10 ha sur Vergt de Biron, Molières, Capdrot

Les Services de l'Etat du département de la Dordogne attirent également l'attention sur les enjeux suivants :

- la pression foncière sur la vallée et la lisière du massif forestier soulignée par l'urbanisation pour les communes de la zone centrale (du Fleix à St Sauveur) avec des pénétrations plus ou moins fortes dans le massif (La Force, Prigonrieux, Bergerac)
- une dispersion importante de l'habitat dans la partie Nord-Ouest du territoire (Monfaucon, Fraisse, St Géry, Bosset, Lunas, St Georges de Blancaneix) et donc la multiplication des risques de départs de feu
- la conséquence de cette dispersion en termes d'obligation de débroussaillage : une part non négligeable du territoire est déjà soumise à cette obligation avec une concentration sur les moitiés Nord et Sud-Est du territoire.

La cartographie ci-contre est issue de l'Atlas du risque incendie de forêt de la Dordogne dans le cadre d'une analyse des enjeux soumis au risque incendie de forêt :

- les habitations,
- le tourisme,
- la forêt exploitée,
- le patrimoine,
- les zonages environnementaux.

Pour chacun de ces cinq critères, des cartographies ont été réalisées et l'exposition des enjeux synthétisée dans la carte ci-contre. Il en ressort que plusieurs communes du territoire possèdent des **enjeux forts soumis au risque incendie** : notamment Bergerac et Lamonzie-Montastruc sur la CAB et Beaumont-du-Périgord, Molières, Saint-Avit-Sénieur, Lalinde, Le Buisson Cadouin, Montferrand-du-Périgord, Mauzac-et-Grand Castang, Caprot, Vergt-de-Biron sur la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord.

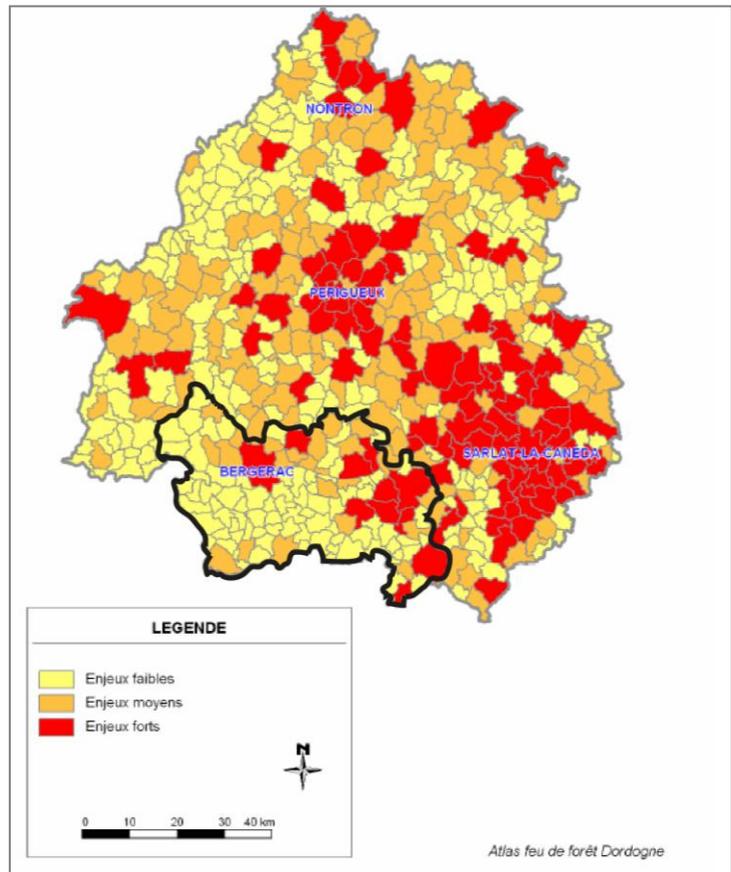


Figure 53 Enjeux soumis au risque feu de forêt. Atlas du risque incendie de forêt de la Dordogne, 2011

3.4.2 Les autres risques pour le territoire

- [Des tempêtes de plus en plus fréquentes et intenses](#)

Les catastrophes atmosphériques résultent d'une perturbation de la circulation générale de l'atmosphère et des conditions locales. Elles peuvent être liées à des dépressions **atmosphériques** (ouragan, cyclone, tempête, tornade), à **des phénomènes électriques** (foudre) ou à un **changement d'état physique de l'eau atmosphérique** (grêle, neige et pluie verglaçante).

Le changement climatique pourra être à l'origine d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité de tels événements. On ne peut cependant pas prévoir dans quelle mesure un territoire sera plus touché ni quelles sont les zones les plus vulnérables. Cependant, le bilan des tempêtes de 1999 et 2009 amène à la vigilance sur le territoire du SCoT qui pourra à nouveau être concerné par ces risques dans les années à venir.

Les dépressions atmosphériques devraient se limiter aux **tempêtes**, telles que la tempête Klaus⁵² de janvier 2009.

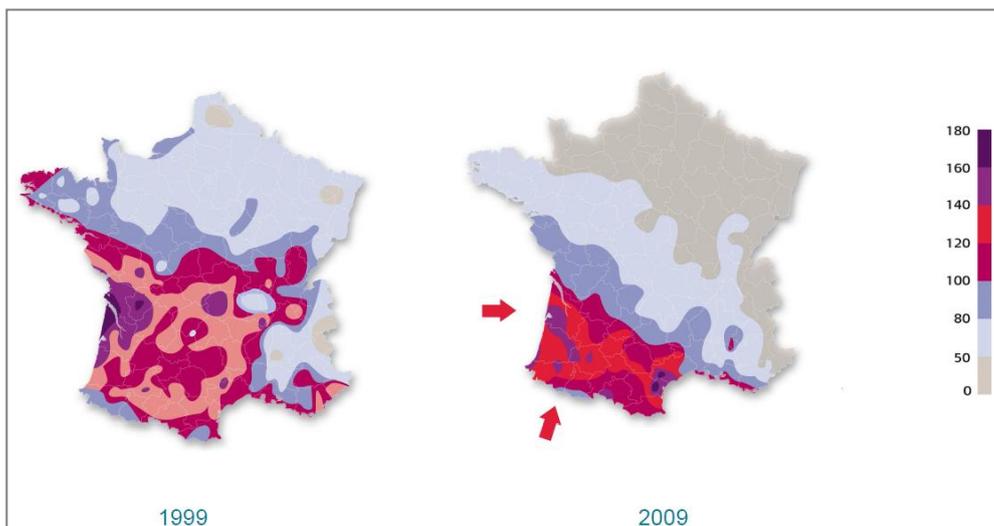


Figure 54 Vitesses instantanées des vents de tempêtes de 1999 et 2009. Bilan de la tempête Klaus, ERDF, 2009

- **Le risque de rupture de barrage**

En outre, le risque accru de tempêtes appelle à la vigilance concernant **le risque de rupture de barrage**. Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. Il existe neuf grands barrages sur la rivière Dordogne (Bort-Les-Orgues, Marèges, L'Aigle, le Chastang, la Triouzoune, la Valette, Enchanet, Hautefage et Saint Etienne Cantalès) dont la rupture provoquerait une onde de submersion touchant le territoire du SCoT.

Le barrage constituant le risque le plus important pour le territoire est celui de **Bort-Les-Orgues**. En effet, ce barrage se situe en amont de sept autres barrages et sa rupture entraînerait par effet domino celle de ceux situés en aval. Ce barrage fait partie d'un réseau de surveillance et d'un **plan particulier d'intervention (PPI)** depuis 2006.

EDF, l'exploitant du barrage, est tenu de réaliser une étude de danger précisant la probabilité, les zones d'effets des accidents potentiels. D'après cette étude, l'onde de submersion produite par une rupture du barrage de Bort les Orgues mettrait 14h pour atteindre le territoire de la Ville de Bergerac. La hauteur d'eau de la vague à ce moment-là atteindrait 19 mètres selon cette même étude.

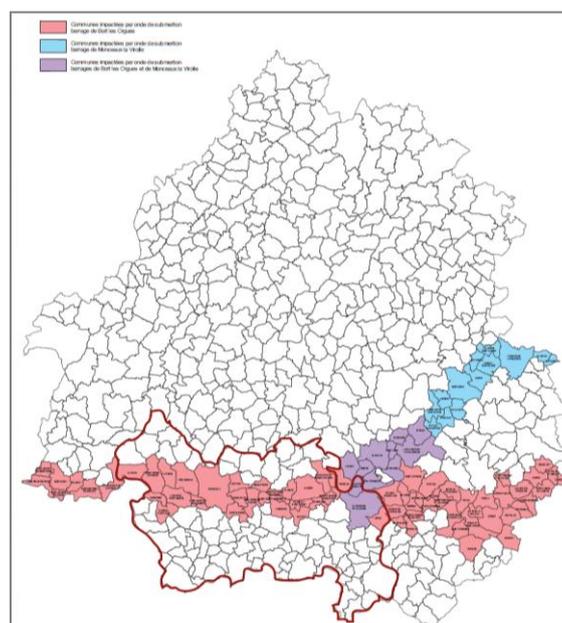


Figure 55 Communes de Dordogne impactées par l'onde de submersion en cas de rupture des barrages de Bord les Orgues et de Monceaux la Virolle. DDRM, 2014

⁵² Le bilan de la tempête Klaus du 24 janvier 2009 s'élève à 11 morts dont 2 en Dordogne, 225.000 ha de forêts endommagés à plus de 40 % en Aquitaine, 600 millions de dégâts, 1,7 millions de foyers privés d'électricité dont 80 000 en Dordogne.

Cependant, **cette étude écarte toute sensibilité de l'ouvrage à un risque sismique ou de mouvements de terrains et évoque un risque très peu probable de submersion lors d'une crue.**

SYNTHESE – Impacts croisés liés à l'accroissement des risques naturels

Impacts croisés	Ecosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbations des écosystèmes aquatiques (inondations) et forestiers (feux de forêts) - Mortalité de la faune et la flore forestière en cas d'incendies de forêt - Perturbations des écosystèmes en cas de tempêtes
	Population	- Population située en zone à risques inondations, mouvements de terrain : 78,6 % de la population potentiellement exposée au risque inondation et 99 % de la population potentiellement exposée au risque de mouvement de terrain sur le territoire du SCoT.
	Secteurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance : augmentation des besoins d'indemnisation. - Secteurs forestier et agricole : perte de récoltes en cas d'incendies.

3.4.3 La prise en compte de l'aggravation des risques naturels dans les politiques publiques et dans les opérations d'aménagement

- La prévention du risque inondation

Sur les 45 communes du SCoT concernées directement par le risque inondation, des actions de prévention du risque ont déjà été mises en œuvre, soit à l'échelle des bassins hydrographiques, des cours d'eau ou des communes. Les outils réglementaires et de prévention sont indiqués ci-après.

- Plan de Gestion du Risque Inondation du Bassin Adour-Garonne

La Directive européenne Inondation de 2007 introduit la question du changement climatique dans les évaluations préliminaires qui devront être réalisées pour cartographier les risques d'inondations à l'échelle des bassins hydrographiques. L'introduction de cette directive dans le droit français apparaît comme une opportunité pour faire progresser la connaissance sur les risques inondations et donc adapter en conséquence les politiques locales de gestion de ces risques.

Cette directive propose, à l'échelle de chaque « district hydrographique », ici le bassin Adour Garonne, d'élaborer des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) pour les Territoires à Risques importants d'Inondations (TRI). Le territoire du SCoT Bergeracois est ainsi concerné par le **PGRI du bassin Adour-Garonne 2016-2021** qui constitue le document de référence au niveau du bassin pour les 6 ans à venir. Il doit permettre d'orienter et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation à travers 6 axes stratégiques et 48 dispositions associées.

Le service de prévision des crues Gironde-Adour-Dordogne assure une mission de vigilance et de prévision des crues sur le tronçon de la Dordogne concerné par le TRI. Cette mission se matérialise par l'émission d'un bulletin vigilance « crues » bi-quotidiennement, à l'attention des services de la sécurité civile et du grand public qualifiant la situation des prochaines 24 heures sur une échelle de gravité. Une station de prévision des crues est située à Bergerac même.

- Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Bassin de la Dordogne

Suite à l'appel à projet lancé par la circulaire du 1er octobre 2002, un a été mis en place **PAPI sur le Bassin de la Dordogne** par une convention entre l'Etat et l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR) en avril 2007. Ce document constitue la première étape pour la période 2008-2012 d'un programme d'action publique sur le bassin de la Dordogne visant un objectif de réduction des dommages consécutifs aux inondations.

Le second PAPI du bassin de la Dordogne, sur la période **2015-2019**, se donne pour objectifs de traiter de manière globale et intégrée les problématiques des risques inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, d'informer le public pour développer la conscience du risque et de réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations. Le programme d'action a retenu **7 axes d'intervention** :

- Amélioration de la connaissance et la conscience du risque
 - Surveillance, prévision des crues et des inondations
 - Alerte et gestion de crise
 - Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
 - Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
 - Ralentissement des écoulements
 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.
- o Atlas des Zones Inondables sur plusieurs cours d'eau

Le territoire est également concerné par de nombreux Atlas de Zones Inondables :

- Le Dropt de sa source à la limite départementale avec la Gironde, 1998
 - Le Dropt de la limite départementale avec la Gironde au confluent du Lescourroux, 1998
 - La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Couzeau, 2000
 - La Dordogne, du confluent du Couzeau au confluent du Caudeau, 2000
 - La Dordogne, du confluent du Caudeau au confluent de la Gardonnette, 2000
 - La Dordogne, du confluent de la Gardonnette au confluent de la Gravouse, 2000
 - La Dordogne, du confluent de la Gravouse au confluent de la Lidoire, 2000
 - Le Caudeau, de sa source au confluent de la Dordogne, 2004.
 - La Nauze de sa source au confluent de la Beuze, 2004
 - La Couze, 2004
- o Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) dans les communes

Les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) permettent de légiférer et d'encadrer les zones les plus sensibles. D'après le DDRM datant de 2014, sur les 45 communes exposées aux risques inondations, 28 sont couvertes par un PPRI et 10 autres communes sont concernées par la prescription d'un PPRI à élaborer.

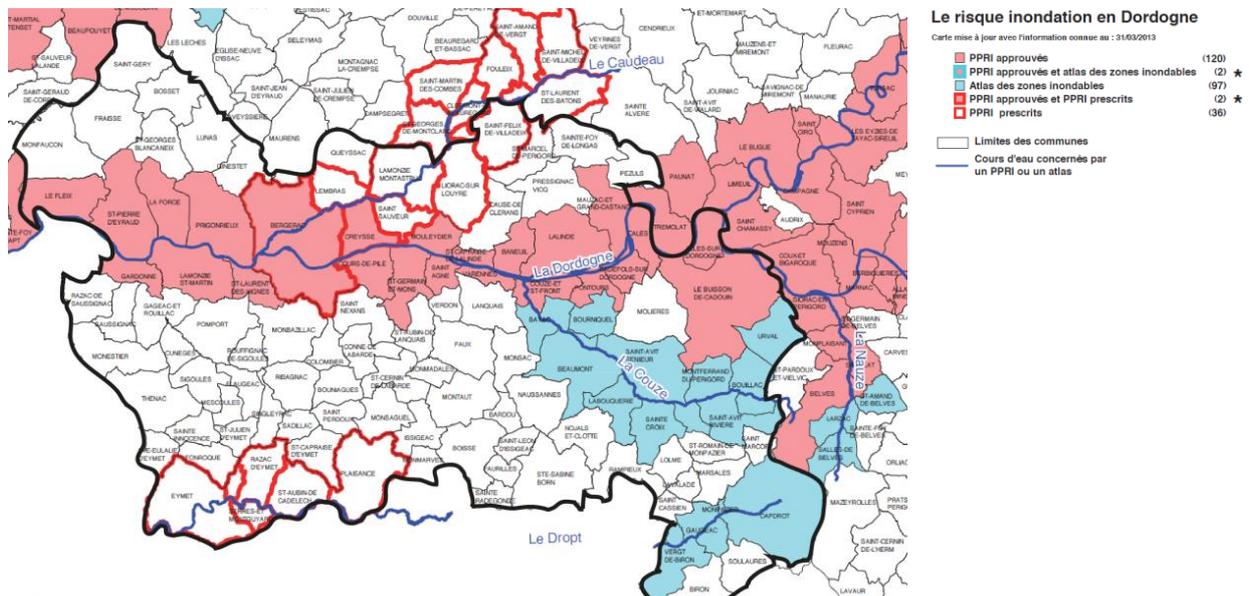


Figure 56 Le risque inondation en Dordogne. DDRM, 2014

- La prévention du risque mouvement de terrain

Malgré la présence d'aléas liés au phénomène de « retrait-gonflement des argiles » sur tout le territoire (excepté les communes d'Issigeac et d'Urval), **aucun encadrement réglementaire n'est établi à ce jour, sauf sur la commune de Mouleydier, St Capraise de Lalinde, Lalinde, Mauzac-et-Grand-Castang, Baneuil**, où un Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain est approuvé.

- La prévention du risque incendie

Il convient de souligner qu'il existe à ce jour pas de Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt sur le territoire, car cet outil n'est pas jugé comme le plus efficace. En revanche des actions sont menées, relatives à la **gestion de la forêt ou l'aménagement de pistes incendies**. Il ne faut donc pas déduire de l'absence de PPRIF, que la thématique n'est pas prise en compte.

En outre, plusieurs communes présentes dans le périmètre du SCoT adhèrent au **Syndicat de voirie forestière et de Défense des Forêts Contre l'Incendie** (DFCI) du Landais : Bosset, Fraisse, Ginestet, La Force, Le Fleix, Lunas, Monfaucon, Prigonrieux, St Georges de Blancaneix, St Pierre d'Eyraud. Ce syndicat a créé un réseau de pistes forestières destiné à l'accès des secours pour défendre les massifs boisés en cas d'incendie.

D'autres communes font partie des Associations Syndicales Autorisées (ASA) de DFCI :

- ASA DFCI Liorac : Creysse, Lamonzie-Montastruc, Liorac-sur-Louyre, Mouleydier et Saint-Sauveur
- ASA DFCI Bessède : Bouillac, Le Buisson de Cadouin, Montferrand du Périgord.

Le système de DFCI, s'il a toujours démontré son efficacité, doit anticiper les difficultés à venir pour maintenir un niveau de protection performant face à des sécheresses récurrentes annoncées pour les prochaines décennies, difficultés accrues si des revenus de la forêt en baisse réduisent la contribution au financement de la DFCI.

- Les Plans Communaux de Sauvegarde et l'information des populations

Jusqu'à récemment, très peu de communes du territoire possédaient un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Lalinde (2007), Mouleydier (2008), Baneuil (2009), Prigonrieux (2010), Couze et St Front (2011), tous mis à jour durant l'année 2013. Aujourd'hui, **27 communes du SCoT disposent d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)⁵³ sur les 45 communes concernées par le risque inondation**. Parmi les PCS élaborés ou mis à jour récemment :

- Pour la CAB : Creysse et Saint-Nexan élaborés en 2015, Cours-de Pile, Le Fleix, Gardonne, Lamonzie Saint-Martin, La Force, Montfaucon, St Germain et Mons, Saint-Pierre d'Eyraud en 2013. Des mises à jour ont été réalisées durant l'année 2015 pour les PCS de La Force, Montfaucon et St Germain et Mons.
- Pour la CC Coteaux de Sigoulès : Gageac-et-Rouillac en 2014 (MAJ en 2015).

⁵³ Base Gaspar (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques) de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)

- Pour la CC Bastides Dordogne-Périgord : Bayac, Varennes et Lanquais en 2012 ; Urval, Alles sur Dordogne, Badefols sur Dordogne et Calès en 2013 ; Saint-Capraise-de-Lalinde, Le Buisson de Cadouin et Pontours en 2013, Mauzac et Grand Castang en 2014. Des mises à jour ont été réalisées durant l'année 2015 pour les PCS de Bayac, Alles sur Dordogne, Badefols sur Dordogne, St Capraise de Lalinde, Mauzac et Grand Castang, Urval et durant l'année 2013 pour les PCS de Lanquais et Varennes.
- Pour la CC Portes Sud Périgord : pas de PCS recensés sur la base Gaspar.

Contenu dans le PCS, le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a pour objectif de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. En étant informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger, il sera ainsi moins vulnérable et mieux préparé.

- Des dispositifs à mettre en œuvre
 - Préconisations dans les documents d'urbanisme

Des préconisations doivent être intégrées dans les **documents communaux** (PPR et règlement de documents d'urbanisme) quant aux solutions existantes pour construire sur sol sensible au retrait-gonflement des argiles (profondeur d'ancrage, structure du bâtiment, distance aux végétaux, isolation thermique...). Le schéma ci-dessous résume les principales actions à mettre en œuvre.

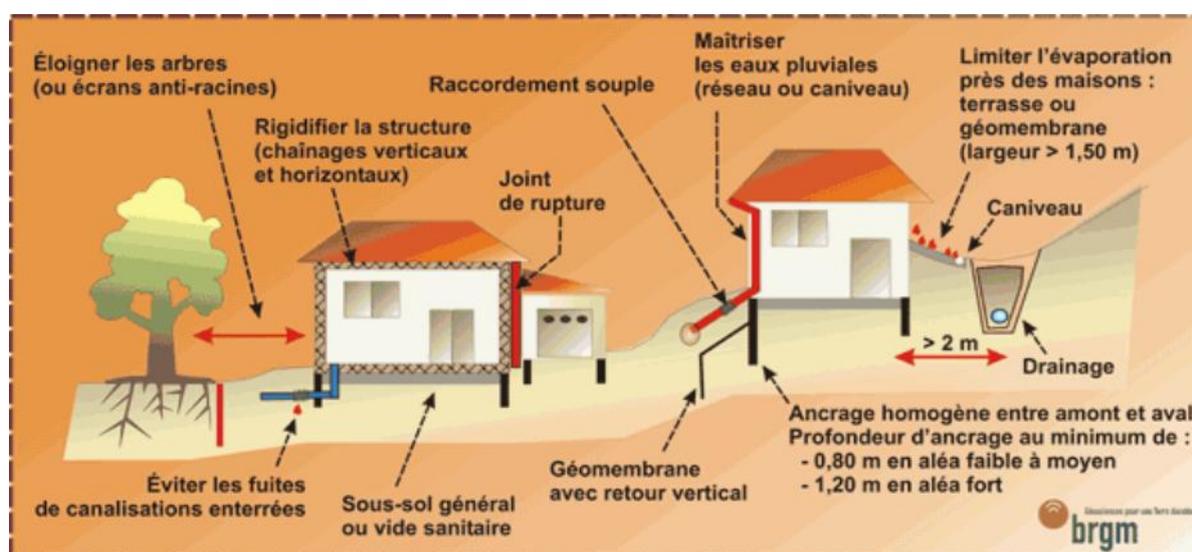


Figure 57 Les principes à mettre en œuvre pour construire sur terrain argileux. BRGM, 2010

- Généralisation des Plans de Prévention des Risques

Pour adapter le territoire, il convient tout d'abord de poursuivre et généraliser la mise en œuvre **des Plans de Prévention des Risques sur les communes concernées** : Inondations, Incendies de Forêts, Mouvements de Terrain, Retrait/Gonflement des argiles.

Parallèlement, il conviendrait **d'améliorer la connaissance** sur les secteurs géographiques concernés par une aggravation potentielle des risques naturels. Ces secteurs devront être intégrés dans les politiques de gestion de risque et il conviendra d'**adapter** en conséquence

les moyens de secours. Pourra également être réalisé un retour d'expérience systématique en cas d'événement extrême quant à la nature et à l'importance des dégâts, afin d'adapter les systèmes de prévention et de sensibiliser les acteurs du territoire et le grand public. Les **Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) des différentes communes du SCoT pourraient intégrer cette question.

- Perméabilisation du territoire

Toutes les actions développées actuellement pour **anticiper les risques d'inondations** devront être poursuivies et développées, comme par exemple :

- Diminuer les surfaces imperméables, notamment en plantant les bords de chaussée ou en développant des chaussées poreuses à réservoir ou des parkings perméables
- Nettoyer régulièrement les fossés et les caniveaux pour éviter les engorgements
- Lutter contre l'artificialisation des terres agricoles et forestières : végétalisation des versants pour limiter l'érosion des sols, plantation de haies, conservation des zones d'expansion qui ont un rôle fondamental dans la modération des crues par l'abaissement de la ligne d'eau et la diminution de la vitesse d'écoulement des eaux...

- Gestion et entretien de la forêt

Concernant les risques de feux de forêts, au-delà des **Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêts**, la puissance publique dispose également de leviers d'intervention au travers de :

- la réglementation : **obligation de débroussailler**, de couper les bois malades ou de replanter après tempête...),
- l'incitation : **aide au reboisement**, primes pour le changement de sylviculture) ou encore dans l'accompagnement de systèmes collectifs de gestion préventive L'assurance entre notamment dans cette dernière catégorie. L'organisation par la puissance publique de **nouveaux systèmes assurantiels pour la forêt**, que le secteur privé ne semble pas vraiment en mesure d'établir, pourrait constituer une réelle stratégie pour la mutualisation des risques.

- Sensibilisation de la population

Du côté des populations, la réduction de la vulnérabilité passe aussi par tout un train de mesures (débroussaillage, élagage autour des habitations et des franges urbaines par exemple) qui impliquent l'attention des pouvoirs publics sur l'aménagement des zones d'interface forêt-habitat et une forte mobilisation des particuliers. Un **guide de sensibilisation** pourra être élaboré à destination des particuliers pour expliciter les gestes à éviter, notamment en périodes de sécheresses, et à destination des propriétaires forestiers pour leur expliquer les gestes à développer pour une gestion sécurisée de leur patrimoine forestier.

SYNTHESE – Actions en place et pistes d'approfondissement

Actions mises en place	Pour aller plus loin
<p>Plans de Prévention des Risques naturels d'Inondation (PPRI)</p> <p>Atlas Zones inondables (AZI)</p> <p>Atlas Feux de forêts</p> <p>Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire la question de l'adaptation au changement climatique dans ces documents (fréquence des évènements extrêmes plus importante, incertitudes...) - Introduire des prescriptions dans les règlements d'urbanisme pour limiter les dégâts causés par les phénomènes de retrait-gonflement des argiles - Elaborer un Plan de Prévention des Risques de feux de forêts - Etablir un guide à destination des particuliers et des propriétaires forestiers pour limiter les risques de feux de forêts
<p>Documents d'urbanisme : prise en compte de la question de la gestion des eaux de ruissellement lors de l'instruction des permis de construire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte l'aggravation des risques naturels par le changement climatique dans les documents de planification urbaine et dans toutes les opérations d'aménagement - Diminuer les surfaces imperméables et conserver les zones d'expansion des crues

3.1 Une population vulnérable aux fortes chaleurs

- **Les impacts du changement climatique**

Le changement climatique sera à l'origine d'une augmentation de la fréquence des épisodes caniculaires et périodes de sécheresse. Cela pourra provoquer une **augmentation de l'inconfort dans les constructions** et une **aggravation du phénomène d'îlot de chaleur urbain**, et donc **une augmentation du risque de mortalité de la population**, notamment des personnes fragiles.

- **La vulnérabilité du territoire**

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes sera **d'autant plus préjudiciable que la population vieillie** et est donc de plus en plus vulnérable. Cette tendance s'illustre sur le territoire du SCoT dont ¼ de la population avait plus de 65 ans en 2012, avec une part importante de cette **population âgée vivant seule** (plus de 6200 personnes). Par contre, la faible artificialisation du territoire et la présence de nombreux espaces naturels qui créent des îlots de fraîcheur permettent d'envisager **un îlot de chaleur limité sur le territoire du SCoT**. En outre, un certain nombre d'actions engagées permettent d'atténuer la vulnérabilité de la population face aux fortes chaleurs, notamment les **préconisations du SCoT en faveur de l'architecture bioclimatique** ou encore **les Plans Canicule communaux**.

- **Les enjeux**

Les enjeux pour le territoire résident à plusieurs niveaux : **l'amélioration de la connaissance de la vulnérabilité** de la population (cartographie), **l'atténuation du risque** à travers la prise en compte des **principes bioclimatiques** et du **confort d'été** dans les choix urbanistiques et architecturaux pour les constructions neuves et existantes, et enfin la **gestion du risque** à travers des dispositifs d'information et un **accompagnement social** de qualité pour les personnes fragiles.

- **Les leviers d'actions**

Le renforcement des actions des Plans Canicule sur le volet mobilisation des habitants et lutte contre l'isolement est un élément clé de l'adaptation du territoire. On peut par exemple réfléchir à la mise en place de campagnes de communication pour l'inscription au registre, de partenariats avec les ADMR locales, d'une cartographie des plus vulnérables et d'un réseau de « veille » autour de ces personnes. Sur le volet, urbain, il est essentiel de poursuivre le **développement de l'architecture bioclimatique** et de la **végétalisation du territoire qui participent au confort d'été**.

3.2 Une bonne qualité de l'air mais à surveiller

- **Les impacts du changement climatique**

Les pics de chaleur provoqués par le changement climatique s'accompagneront de **pics de pollution à l'ozone**, à l'origine d'un **accroissement des maladies diarrhéiques, circulatoires et cardiorespiratoires** et donc des **risques de surmortalité** durant une canicule.

- **La vulnérabilité du territoire**

Des émissions de polluants sont relevées territoire du SCoT, notamment quelques pollutions détectables en benzène et en dioxyde d'azote engendrées par le **trafic automobile** aux heures de pointe mais aussi par des **dégagements atmosphériques d'origine industrielle**. Ce phénomène est notamment constaté sur les **axes étroits du centre-ville de type « rue canyon » ou sur des axes ayant un trafic lent (plus particulièrement Bergerac)**. Aussi, le SRCAE identifie quelques communes du SCoT, dont Bergerac, comme **« zones sensibles à la qualité de l'air »** au regard des émissions de particules fines et oxydes d'azote. Cependant, en termes de concentration de polluants (ce que la population respire réellement une fois les émissions dissipées par le vent ou autre), le territoire bénéficie d'une **bonne qualité de l'air 98% du temps** (estimé quotidiennement sur Bergerac sur une période de 2 mois en 2015).

- **Les enjeux**

Les enjeux liés à la qualité de l'air sont de plusieurs ordres : **sanitaires** (diminution de l'espérance de vie, accroissement des maladies respiratoires, cardiovasculaires...), **environnementaux** (contamination des sols et de l'eau, altération des végétaux) **et financiers** (impacts sur les rendements agricoles, dégradation des bâtiments). Aussi, la **connaissance des émissions** des polluants et de leur origine sur le territoire est essentielle pour bien cibler les actions à mettre en œuvre pour préserver la qualité de l'air. Une **attention particulière doit être apportée durant les périodes de fortes chaleurs** qui constituent un enjeu important pour le SCoT en termes de pollution à l'ozone.

- **Les leviers d'actions**

De nombreuses actions sont possibles pour maîtriser les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire. Il est d'important d'enclencher des actions dans tous les champs de l'action publique. Pour le secteur résidentiel, on peut encourager le renouvellement des **appareils de chauffage domestique** anciens et foyers ouverts ; pour le secteur des transports il est important de favoriser les mobilités douces et transports en commun ; pour le secteur agricole, encourager les **appareils d'épandage plus performants** moins propices à la volatilisation de particules ; pour l'industrie, favoriser **l'appropriation des MTD** (meilleures pratiques disponibles) ; pour l'urbanisme de manière générale, il est important d'encourager **l'utilisation de produits du bâtiment, dont biosourcés, à très faibles émissions** pour les opérations d'aménagement.

3.3 L'accroissement des maladies et le développement de nouveaux organismes pour la santé

- **Les impacts du changement climatique**

Le changement climatique pourra être à l'origine d'un accroissement des **maladies diarrhéiques, circulatoires et cardiorespiratoires** en raison de niveaux plus élevés d'ozone troposphérique et également, d'une augmentation des **maladies allergiques** en raison de l'allongement de la période de floraison et de l'augmentation du potentiel allergisant du pollen à cause de la pollution. De plus, un risque d'apparition de nouvelles **maladies à vecteurs**, initialement répandues dans les zones tropicales et subtropicales (Chikungunya...) est à prévoir ainsi que l'apparition de **nouveaux organismes** nuisibles pour les plantes, les animaux.

- **La vulnérabilité du territoire**

Le territoire du SCoT comporte de nombreuses espèces allergisantes (ex : chênes, noisetiers, marronniers, graminées ornementales...) qui, associées à l'allongement de la période de floraison pourront être à l'origine d'un accroissement de la quantité de pollen dans l'atmosphère. Le territoire est aussi marqué par **une forêt majoritairement privée**, ce qui pose la question de sa gestion et de son entretien. Le développement de nouvelles espèces allergisantes est d'ores et déjà visible sur le territoire à travers le développement de **l'ambroisie**, plante exotique originaire d'Amérique du Nord, engendrant potentiellement des risques sanitaires importants pour l'homme, en raison du pollen très allergisant qu'elle émet.

- **Les enjeux**

Le principal enjeu pour le territoire du SCoT est la **préservation d'un cadre de vie agréable**, en lien avec la protection de la **santé publique et de la biodiversité, source économique** importante pour le territoire (agriculture, potentiel sylvicole, services écosystémiques).

- **Les leviers d'actions**

Il est essentiel d'adapter les systèmes de soins, d'alerte et de gestion de crise et l'aide sociale face aux impacts du changement climatique (fortes chaleurs, nouvelles maladies...) et d'intégrer ces impacts climatiques dans les **Plans Communaux de Santé**. **Parallèlement, il est essentiel de développer l'information et la culture du risque** auprès de la population, notamment pour la lutte contre les maladies infectieuses.

Concernant la biodiversité, il sera essentiel de diversifier les essences et d'adapter la palette végétale pour éviter les espèces allergisantes dans les espaces verts. Une **gestion anticipative et préventive des risques dans le domaine sylvicole** (adaptation des espèces, aide à l'entretien et à la gestion des forêts...) peut être envisagée.

3.4 Des risques naturels accentués par le changement climatique

o Les impacts du changement climatique

Les risques naturels seront probablement accentués en raison d'une **augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes** :

- Les fortes pluies devraient augmenter les **risques d'inondations** par débordement des cours d'eau et ruissellement des eaux pluviales.
- L'augmentation des précipitations pourrait accentuer les **risques de mouvements de terrain**, notamment sur les coteaux.
- L'augmentation de la fréquence des **sécheresses** devrait accentuer les phénomènes de **retrait-gonflement des argiles**, fragilisant les bâtiments.
- Les **tempêtes** pourraient être responsables d'importants **dégâts matériels** (chutes d'arbres, bris de glace, etc.) et **humains**.
- Les fortes chaleurs et les sécheresses devraient accentuer les **risques d'incendies**.

o La vulnérabilité du territoire

La présence de **nombreux cours d'eau** rend le territoire **vulnérable à des crues occasionnelles** qui peuvent provoquer des inondations plus ou moins importantes : 45 communes du SCoT directement concernées par le risque inondation. Le **risque de mouvement de terrain est généralisé** sur l'ensemble du territoire. La présence d'**importants massifs boisés** induit une vulnérabilité du territoire au **risque feu de forêt**. En outre, on note **un manque les Plans de Prévention sur le territoire** qui sont encore trop peu nombreux par rapport au nombre de communes concernées par les risques naturels. Cependant, d'**autres outils sont en place sur le territoire** : atlas de zones inondables actions de gestion de la forêt par les Syndicats de voirie forestière et de Défense des Forêts Contre l'Incendie par exemple.

o Les enjeux

Les enjeux du territoire soumis aux risques naturels relèvent de plusieurs ordres : ils sont tout d'abord humains, car des zones habitées peuvent être situées dans des zones à risques. Sans l'information et la prévention nécessaires, **une partie de la population pourrait être affectée physiquement et/ou moralement par des catastrophes naturelles**. Il s'agit aussi d'enjeux financiers, à travers les **dégâts matériels importants** causés par les inondations, mouvements de terrains, et incendies, notamment pour l'agriculture et la viticulture particulièrement sensibles à ces risques.

o Les leviers d'actions

Il est impératif **d'améliorer la connaissance** sur les secteurs potentiellement concernés par une aggravation des risques naturels. En ce sens, le **développement des Plans de Prévention des Risques** est important, notamment pour le risque inondations et pour le risque mouvements de terrain. La prise en compte des impacts potentiels dans les **documents d'urbanisme** est également essentielle : préconisation pour réduire les risques d'inondations, solutions existantes pour construire sur sol sensible au phénomène de retrait-gonflement des argiles...

4. VULNERABILITE DES SECTEURS ECONOMIQUES

4.1 L'adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles

De quoi parle-t-on ?

Malgré son climat tempéré, l'agriculture française connaît d'ores et déjà des impacts liés au changement climatique : accélération de la croissance de certains végétaux, floraison de plus en plus précoce des arbres fruitiers, avancée du calendrier des pratiques culturales, raccourcissement du cycle cultural pour le blé, développement d'invasions biologiques ou de nouvelles maladies (insectes, champignons...) et déplacement vers le nord de certaines espèces.

De même, si beaucoup d'essences d'arbres « profitent » actuellement de l'augmentation de la concentration de CO₂, ils sont également soumis à des risques accrus de **stress thermique et hydrique**⁵⁴ et de dépérissements consécutifs, d'incendies et de tempêtes.

Il est donc nécessaire de garantir de bons rendements, sans une consommation accrue d'eau et d'engrais, par le **choix des variétés culturales** et d'augmenter la **capacité de résilience** des forêts par un choix judicieux des espèces.

4.1.1 Un territoire où l'agriculture, la viticulture et la forêt occupent une place privilégiée

- L'agriculture et la viticulture

En 2010, **1 674 exploitations professionnelles** ayant leur siège sur l'une des 115 communes du SCoT sont recensées⁵⁵. La surface agricole utile (SAU) du territoire est estimée à près de **60 520 hectares**, soit 40 % du territoire d'étude.

La topographie et à la qualité agronomique des sols sont propices à une **agriculture diversifiée** sur le territoire. On peut ainsi identifier 5 entités agricoles :

- la vallée de la Dordogne aux cultures diverses (céréales, vergers, vignes, tabac, maraîchage,...)
- les coteaux viticoles au Sud de la vallée et à l'est de Bergerac, en continuité du bassin bordelais (extrémité ouest). On recense près de 11 000 ha de vignes sur le territoire et 7 Appellations d'Origine Contrôlée (Bergerac, Monbazillac, Saussignac, ...)
- le plateau landais tourné vers l'élevage et l'agro-foresterie
- le petit bassin céréalier du territoire (bassin d'Issigeac)
- les coteaux au Sud du territoire dominés par la polyculture et le polyélevage.

⁵⁴ Un végétal est soumis à stress hydrique lorsque ses besoins en eau sont supérieurs à la quantité disponible dans le milieu pendant une certaine période. Un végétal est soumis à stress thermique lorsqu'il connaît des troubles en raison de fortes chaleurs.

⁵⁵ RGA 2010

Au total, près de 40 000 unités de gros bétail sont recensées sur le territoire⁵⁶

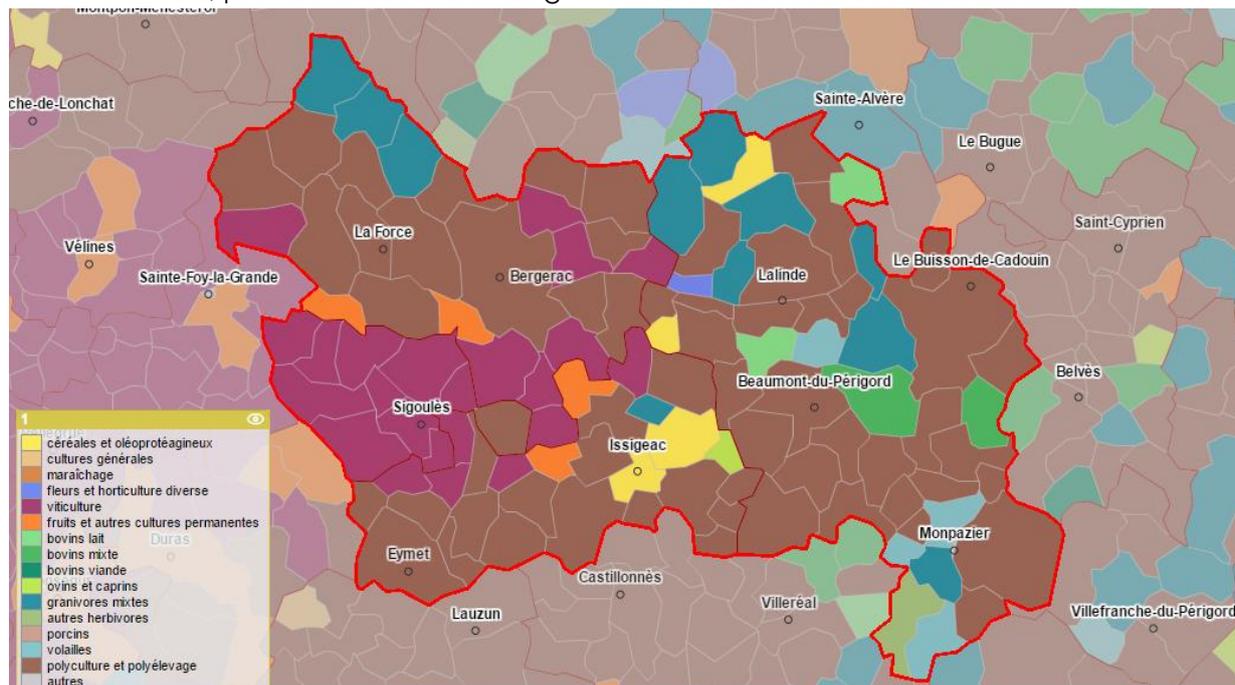


Figure 58 Orientation technico-économique. CRP Consulting avec les données du Recensement Général Agricole, Agreste 2010

• La forêt et milieux semi-naturels

Avec près de **52 400 hectares de forêts et de milieux semi-naturels** identifiés en 2006, soit environ 33,8 % de la superficie du SCOT, la forêt est autre un élément fort de l'occupation de l'espace et des paysages. Elle est concentrée sur quelques massifs particulièrement denses :

- Au Nord-Ouest, la **forêt de la Double et du Landais**, forêt mixte composée de pins maritimes, chênes et charmes est l'un des plus grands massifs, fort d'une superficie de plus de 250 km².
- A proximité de Bergerac, la **forêt de Liorac** est en partie protégée par une réserve naturelle régionale (accès réglementé). Ce massif forestier habille les coteaux et versants entre la Dordogne et la Louyre, allant de Sainte-Alvère à Saint-Sauveur.
- Entre Lanquais, Faux et Monsac, la **forêt de Lanquais**, massif forestier de petite taille, est de composition mixte (feuillus et résineux).
- A l'Est, le vaste **massif forestier de La Bessède** est un boisement mixte classé pour partie en tant qu'espace naturel sensible. Il comporte un secteur en forêt domaniale.

Elle est plus rare au centre du territoire et sur la partie sud-ouest, où domine le vignoble. Une des caractéristiques du couvert forestier est son important morcellement, les espaces forestiers étant détenus par des **propriétaires privés**.

⁵⁶ RGA, 2010

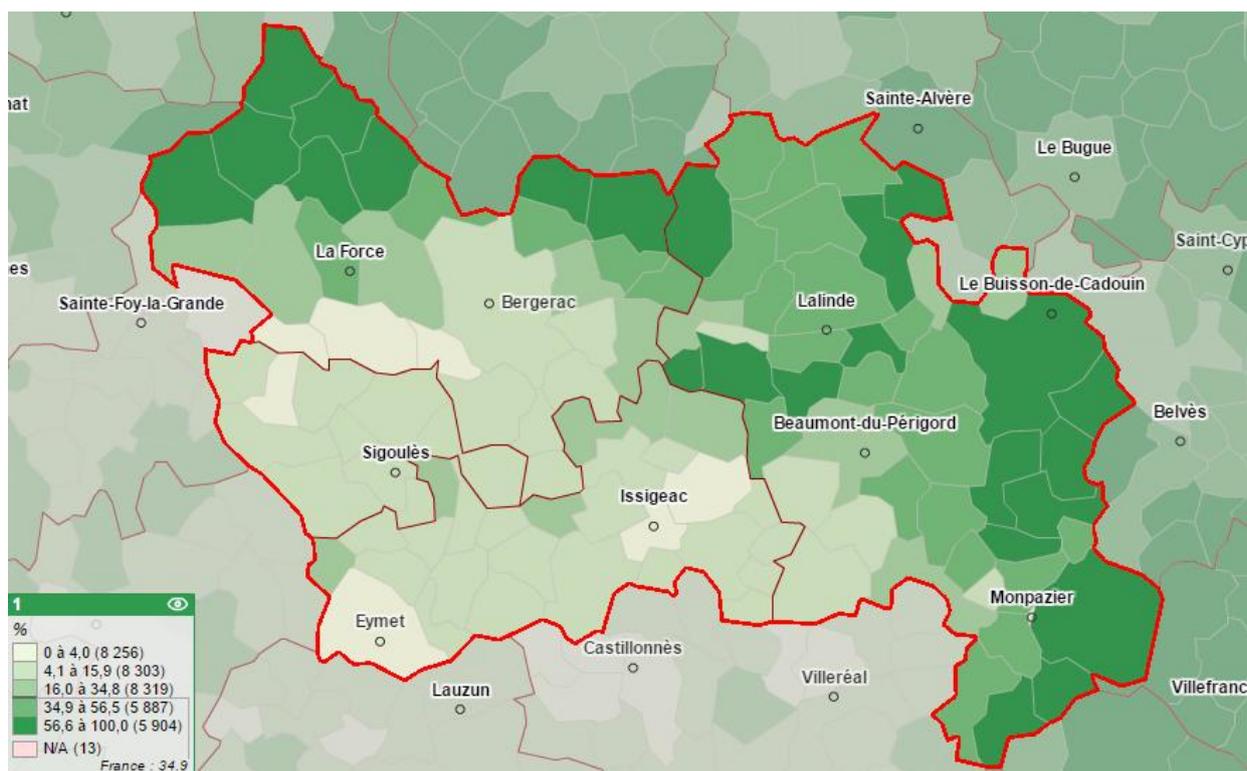


Figure 59 Part des forêts et milieux semi-naturels par commune. CRP Consulting avec les données CORIN Land Cover, 2006

Ces données chiffrées viennent confirmer les observations formulées précédemment, et notamment la concentration des espaces forestiers sur les parties Nord et Sud du Bergeracois.

	Superficie forêts et milieux semi-naturels 2006 Données en Ha
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	15 727
Communauté de communes Portes Sud du Périgord	2 821
Communauté de communes Coteaux de Sigoulès	1 322
Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord	32 494
TOTAL SCOT	52 364

Figure 60 Superficie de forêts et milieux semi-naturels. CRP Consulting selon les données CORIN Land Cover, 2006

L'espace forestier est constitué dans sa grande majorité de **futaies de conifères** (pin maritime principalement) et **d'essences feuillues** où dominent le chêne et le châtaignier.

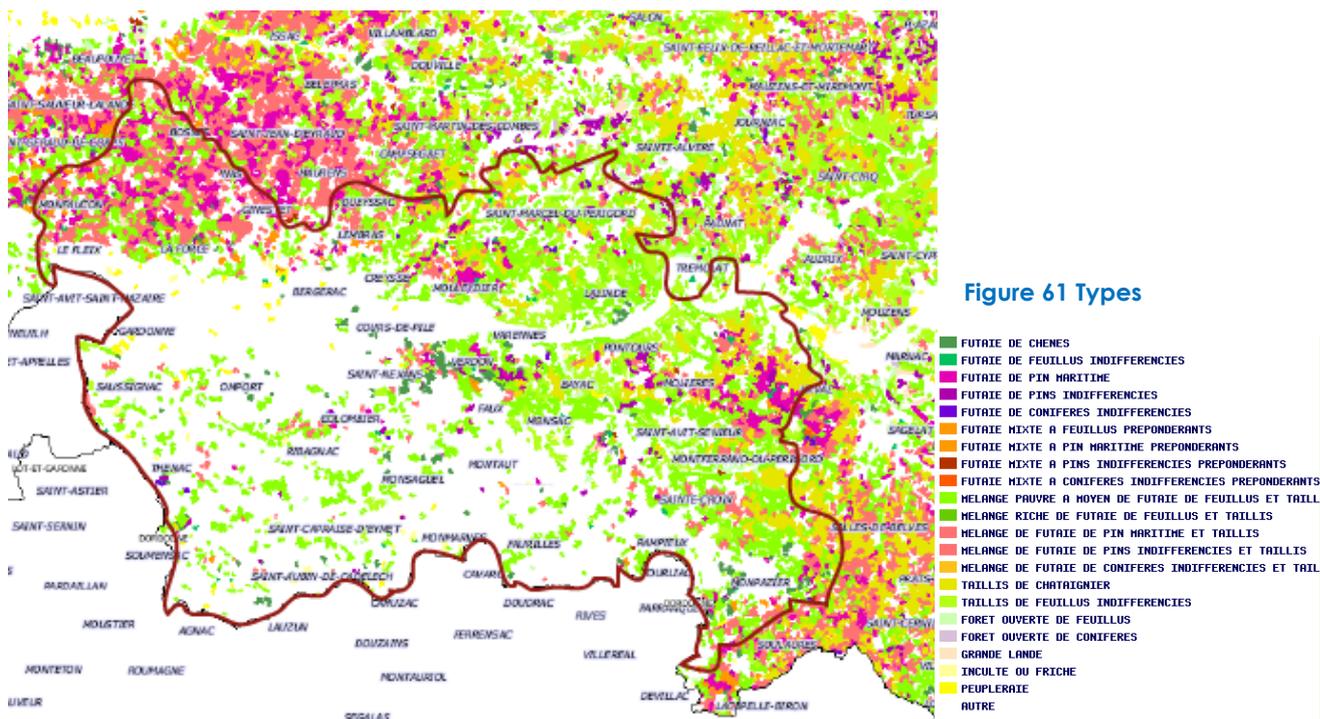


Figure 61 Types

forestiers départementaux, CRP Consulting avec les données de l'Inventaire Forestier National

Il faut souligner que les **professionnels du bois** (plantation, exploitation, transformation) sont **peu présents** sur le territoire du SCoT, mais que de nombreux professionnels installés sur des communes voisines travaillent sur le massif du Landais.

Ainsi, même si la forêt a peu d'impacts sur le tissu économique à l'échelle du SCoT du Bergeracois, elle a par contre des impacts conséquents à l'échelle du bassin de vie élargi. Elle représente **un potentiel de développement économique non négligeable, qui sera à étudier au regard des impacts importants du changement climatique sur la ressource forestière.**

4.1.2 Des impacts climatiques futurs sur l'agriculture, la viticulture et la forêt de plusieurs ordres ⁵⁷

Le changement climatique pourrait être à l'origine de différents impacts sur les productions agricoles, viticoles et sylvicoles qu'il convient de prendre en considération dès aujourd'hui.

- [Les impacts du changement climatique sur les rendements agricoles et sylvicoles](#)

Jusqu'à un certain seuil, le changement climatique peut affecter positivement certaines cultures, par l'effet combiné de la hausse de la concentration en CO₂ dans l'atmosphère et de l'élévation des températures, réduisant, pour certaines cultures, les problèmes liés au froid et allongeant les périodes de croissance pour les cultures pérennes. Néanmoins, cet effet *a priori* positif ne se vérifie pas pour toutes les plantes :

⁵⁷ Nadine Brisson & Frédéric Levraut, ANR - INRA - ADEME, 2007 - 2010, Le livre vert du projet CLIMATOR

- Les cultures comme le blé, le tournesol, le colza, la vigne valorisent davantage l'effet CO₂ que les plantes comme le maïs, et le sorgho.
- Les plantes sont soumises à un « optimum thermique », souvent déjà atteint dans le sud de la France.

Comme certaines autres cultures agricoles végétales, les forêts bénéficient de l'effet positif de l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère sur le processus de photosynthèse et une hausse de productivité (volumes de bois) peut être envisagée à court et moyen termes⁵⁸. A noter que les effets du changement climatique sont cependant **différents selon les essences**, comme pour le chêne et le pin maritime. Chez le chêne, le CO₂ provoque un effet anti-transpirant lui permettant de devenir plus tolérant au manque d'eau et de développer des stratégies le rendant plus résistant à la sécheresse (système racinaire profond, capacité d'extraction meilleure que les plantes annuelles, forte régulation stomatique). Concernant le pin maritime, ses marges d'adaptation au changement climatique sont plus réduites. Certaines études mettent en avant une baisse de productivité significative à l'horizon 2100, particulièrement à l'intérieur des terres.

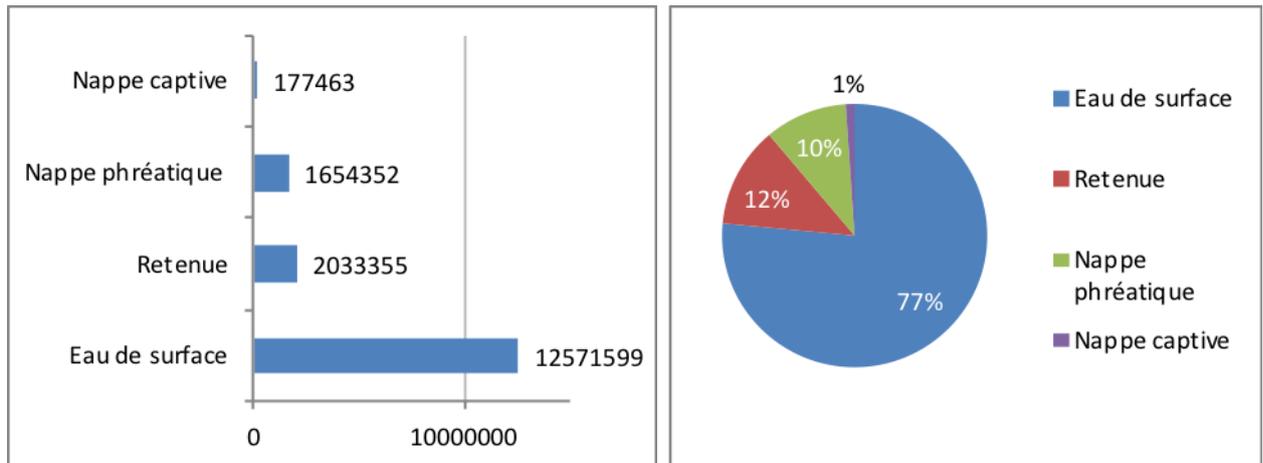
Aussi, à moyen terme, les scientifiques prévoient une diminution de la croissance des peuplements sous l'effet de la contrainte hydrique, entraînant des **réductions de production de la forêt**. Ils estiment ainsi que la baisse des rendements sylvicoles moyens à horizon 2100 sera de -7% sur la région bordelaise, perte relativement modérée par rapport aux deux autres sites régionaux étudiés (région toulousaine et région lusignanaise) touchés par une baisse de -23 %. A l'horizon de la fin de siècle, sous l'effet d'une contrainte hydrique renforcée, les rendements moyens seront aussi en baisse pour les cultures agricoles les plus sensibles telles que la culture du tournesol non irrigué ou encore de la vigne.

- **Des difficultés spécifiques liées à la baisse de la disponibilité en eau**

Sur le territoire du SCoT, certaines cultures présentent des besoins en eau élevés, fournis par les systèmes d'irrigation. Il s'agit notamment des cultures de maïs, des cultures maraîchères et horticoles (pépinières) et, dans une moindre mesure, des autres cultures céréalières. Les fortes chaleurs assècheront les sols et le déficit hydrique, notamment en période d'étiage, risque de **contraindre la pratique de l'irrigation**. Le long de la vallée de la Dordogne, les besoins d'irrigation des cultures sont satisfaits par les prélèvements dans la rivière dont le débit est abondant, et dans la nappe d'alluviale qui fonctionne en étroite relation avec le cours d'eau. Mais sur le reste du territoire, les prélèvements se font majoritairement dans les nappes d'accompagnement qui alimentent les petits affluents. Or, tous présentent des **difficultés sévères en période d'étiage**, et sont donc extrêmement fragilisés par des prélèvements supplémentaires durant cette période. Sur les bassins du Caudeau et de la Louyre la présence de **nombreuses cultures de maïs** très consommatrices d'eau en période estivale, augmentent encore les pressions sur la ressource.

⁵⁸ MEEDDM, 2009, Evaluation du coût des impacts du changement climatique et de l'adaptation en France, Rapport de la deuxième phase, Septembre 2009

Or, les variations naturelles des débits des cours d'eau, la baisse des débits d'étiage (de 11% en moyenne sur le bassin Adour-Garonne à l'horizon 2030), la hausse de la demande en eau



(de l'ordre de +20% par rapport au climat actuel à l'horizon 2030 et de même à l'horizon 2045⁵⁹), **l'apparition de nouveaux besoins en irrigation pour des cultures telles que la vigne ou les prairies font de la gestion quantitative de cette ressource un enjeu majeur.**

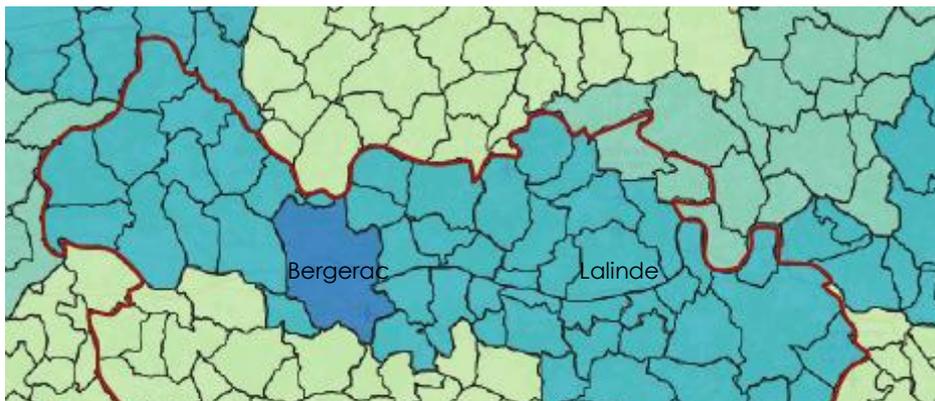


Figure 62 Répartition des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation. CRP Consulting avec les données de l'Agence de l'Eau, 2013



Figure 63 Part de surfaces irriguées par commune. CRP Consulting avec les données Agreste, Recensement Agricole 2010

Par ailleurs, la diminution de la réserve hydrique du sol réduit la photosynthèse et provoque **l'arrêt de la croissance**. En fonction de la résistance des essences au stress hydrique, une sécheresse longue pourra entraîner la chute des feuilles ou aiguilles, ainsi que le dessèchement des rameaux. Combiné à la sécheresse, l'effet de la canicule peut dès lors

⁵⁹ D'après le projet Imagine 2030 (Climat et Aménagements de la Garonne : quelles Incertitudes sur la ressource en Eau en 2030 ?), piloté par le Cemagref entre 2007 et 2009.

conduire à la **mort des arbres**, en réduisant leurs capacités de défense contre les ravageurs ou le froid.

- Changements des stades phénologiques⁶⁰

L'anticipation des stades de croissance des végétaux est l'un des principaux impacts du changement climatique mis en avant par les études récentes. Le réchauffement climatique pourrait être à l'origine d'un allongement de la saison de végétation, exposant les végétaux aux risques de **gelées tardives (au printemps) ou précoces (à l'automne)**.

Ce décalage des stades phénologiques est d'ores et déjà visibles pour un certain nombre de cultures, notamment la vigne. Les **vendanges sont aujourd'hui avancées de trois semaines, voire d'un mois, par rapport aux années 1970**. Cela conduit à la perte des repères traditionnels : la règle traditionnelle des « vendanges 100 jours après la floraison » se vérifierait de moins en moins. Le décalage des dates de vendanges entre vignes précoces et tardives s'atténue. Les facteurs climatiques en cause sont bien sûr l'augmentation de température : les besoins en chaleur qui déclenchent ces stades sont satisfaits plus tôt.

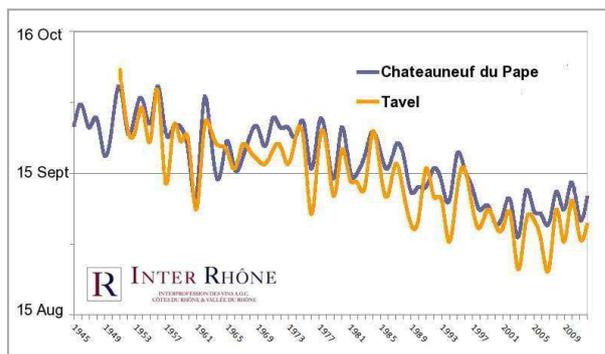


Figure 64 Evolution observée depuis 1945 de la date de début de vendanges pour les appellations Châteauneuf du Pape et Tavel. Inter-Rhône, 2010

- L'amplification de l'impact des bio-agresseurs

Le réchauffement des températures pourra également être à l'origine de l'**implantation de parasites** (insectes, champignons, virus, bactéries) jusqu'alors inconnus et de l'expansion des aires de répartition des parasites déjà présents (telle que la chenille processionnaire du pin). Des hivers plus doux pourraient favoriser la survie de certains ravageurs en hiver.

Parmi les ravageurs favorisés par l'élévation des températures, on peut citer la **chenille processionnaire du pin** ou encore la maladie de **l'encre du chêne** qui peut également être favorisée par le changement climatique. Les chercheurs de l'INRA ont mis en avant une extension significative des zones dites à « risque fort », qui couvriraient la majeure partie du Sud-ouest de la France. La sensibilité de la forêt aux parasites et ravageurs sera accrue du fait du stress thermique et du stress hydrique.

Néanmoins, des températures élevées en été peuvent aussi contribuer à **l'élimination de certains bio-agresseurs** : la canicule de 2003 a ainsi contribué à l'éradication de certains insectes ne supportant pas les fortes chaleurs. Ce fut le cas pour le phomopsis du tournesol, disparu du Sud-Ouest depuis 2003.

⁶⁰ Les stades phénologiques sont la répartition dans le temps des phénomènes de croissance périodiques caractéristiques du cycle végétal

- Des impacts à anticiper sur la qualité des productions

Le changement climatique pose par ailleurs la question de la qualité des cultures. L'augmentation des températures et l'avancement de la phénologie auront des répercussions particulières sur la qualité des produits des cultures pérennes.

La question est particulièrement prégnante s'agissant de **l'arboriculture ou encore la viticulture**, pour laquelle des impacts significativement négatifs sont à prévoir sur les conditions de maturation du raisin et donc sur la qualité du vin (en termes d'arômes et de polyphénols).

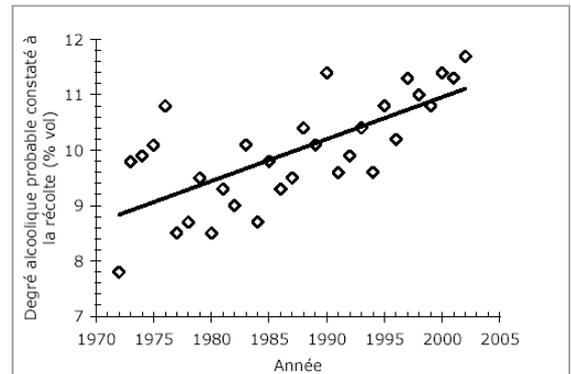


Figure 65 Evolution observée depuis 1972 du degré alcoolique moyen (% vol.) à la récolte pour le Riesling.

- Vers une redistribution géographique des cultures ?

Dans le cas d'une hausse de la température moyenne annuelle modérée, les capacités d'adaptation du secteur agricole (pratiques culturales, techniques d'irrigation...) devraient permettre de limiter les impacts. Cependant, si la hausse est supérieure à un seuil, qui peut être estimé à environ +3°C, l'adaptation des techniques s'avèrera insuffisante.

On pourrait alors assister à une redistribution géographique des cultures. Selon les résultats du projet CLIMATOR⁶¹, les cultures seront plus ou moins impactées selon leur type : la production de blé verrait par exemple le maintien voire l'accroissement de la faisabilité de sa culture sur l'ensemble du territoire alors que la **production de maïs**, première culture irriguée de France, serait, elle, fortement impactée dans la répartition géographique actuelle. **La vigne**, très présente sur le territoire, serait elle aussi impactée par la redistribution géographique.



Figure 66 Répartition de la production viticole en 2100. Sylvie Daoudal, Sciences et avenir

- Des événements extrêmes plus fréquents

Au-delà des évolutions tendanciennes du climat, l'impact d'une hausse de fréquence des événements extrêmes est à considérer. On peut relever par exemple :

- L'impact des mouvements de terrain sur les terres cultivées et sur les vignobles ;
- Les conséquences néfastes de canicules, feux de forêt, et sécheresses sur l'ensemble des productions.

⁶¹ Nadine Brisson & Frédéric Levraut, ANR - INRA - ADEME, 2007 - 2010, Le livre vert du projet CLIMATOR

- L'impact des fortes pluies et des tempêtes cause d'une dégradation des sols et des peuplements forestiers.

- **Impacts sanitaires du changement climatique sur les animaux d'élevage**

Le bétail pourra être affecté par le changement climatique selon divers mécanismes :

- Impacts directs des paramètres climatiques sur la santé animale : **stress thermique** en cas de fortes chaleurs, **stress hydrique**, entraînant des baisses de productivité ; Impacts à travers une baisse de la production fourragère extrêmement sensible à la sécheresse.
- Impacts indirects, via notamment la **prolifération de vecteurs de maladies** (extension de l'aire de répartition et augmentation des capacités vectorielles)

- **Impacts sur le relargage de carbone**

Les écosystèmes forestiers sont l'un des **principaux puits de carbone** terrestre, stockant dans leur sol deux fois plus de carbone que dans l'atmosphère ou que dans la végétation terrestre. Le stockage du carbone dans l'écosystème forestier est donc important à la fois pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également pour le maintien de la fertilité. Pour l'eau, les forêts jouent un rôle essentiel dans la régulation du régime hydrique des bassins versants et du climat. En Aquitaine, la forêt s'étend sur 1,8 millions d'hectares, soit 40% du territoire. Elle absorbe et stocke 25 % des émissions de gaz à effet de serre d'Aquitaine soit 6 millions de tonnes de CO₂ stockées⁶².

Cependant, dans son rapport écrit pour le Ministère de l'Agriculture, Roman Amat estime qu'à partir d'un réchauffement de 2°C, les végétaux et donc les forêts, risquent de devenir des **sources de carbone**⁶³ en relâchant dans l'atmosphère plus de gaz à effet de serre qu'ils n'en stockent⁶⁴. En effet, durant la canicule de 2003, une baisse de la productivité primaire nette des végétaux (quantité de carbone que la photosynthèse retire à l'atmosphère, déduction faite de ce qui y retourne à cause de la respiration des plantes) a pu être observée⁶⁵ par rapport à la moyenne observée entre 1998 et 2002. Même si cette question soulève à l'heure actuelle un débat d'experts et est empreinte de fortes incertitudes, il convient, par principe de précaution, de

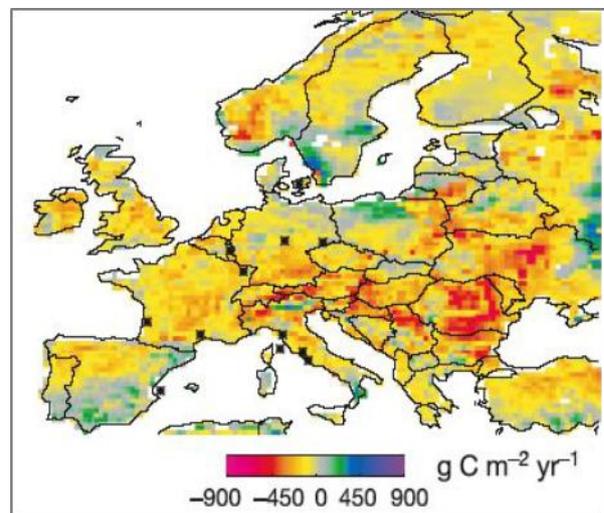


Figure 67 Evaluation de la conséquence de la canicule de 2003 sur les échanges de CO₂ en Europe. Ciais et al., *Nature*, 2005

⁶² Conseil Régional Aquitaine

⁶³ Roman-Amat, B. (2007). Préparer les forêts françaises au changement climatique. Rapport à MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, France, 125 pages

⁶⁴ L'augmentation des températures devrait entraîner une baisse de la photosynthèse des végétaux en raison du stress thermique et hydrique auxquels ils sont soumis mais à l'inverse une hausse de la décomposition des végétaux, qui couplée à la respiration des micro-organismes, ne serait plus compensée par le CO₂ absorbé par les végétaux

⁶⁵ Jancovici, J.M. (2007). Les puits de carbone ne vont-ils pas absorber le surplus de CO₂ ? sur le site Internet Manicore <http://www.manicore.com/documentation/serre/puits.html>

s'interroger sur le choix des espèces végétales à privilégier sur le territoire (cf. partie « préservation de la biodiversité »).

- Autres impacts

Les secteurs agricole et forestier contribuent en outre **à l'aménagement du territoire et au maintien des sols**. De plus, ils participent à **l'identité paysagère** d'un territoire et sont synonymes d'un cadre de vie agréable pour les habitants (zones récréatives, diminution du phénomène d'îlot de chaleur urbain...). Enfin, l'agriculture périurbaine offre des avantages économiques pour les territoires urbains (épandage des déchets organiques, productions alimentaires sur le territoire...). Il s'agit alors de préserver les activités agricoles et forestières sur le territoire en veillant à leur bonne adaptation au changement climatique.

Les syndicats agricoles estiment à **4 milliards € la perte de chiffre d'affaire** imputable à la canicule de 2003 en France, à laquelle il faut ajouter la hausse des cours des céréales (de 100 € la tonne de blé en mars 2003 à 130 €/t en septembre de la même année). Le sud-ouest de la France fait partie des régions les plus touchées par cette canicule.

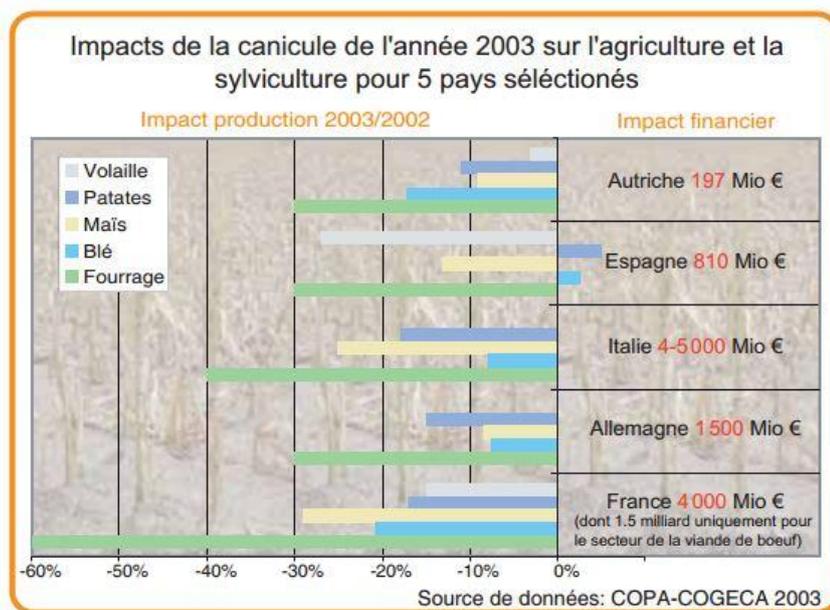


Figure 68 Impact de la canicule de 2003 sur l'agriculture et la sylviculture en Europe. Programme des Nations Unis pour l'Environnement (PNUE), Bulletin d'alerte environnementale

Facteurs climatiques	Impacts positifs	Impacts négatifs
<p>Hausse de la température, progression de la sécheresse</p> <p>Tendance à la baisse des précipitations annuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des opportunités de nouvelles cultures liées à l'augmentation des températures - Une accélération des rythmes culturaux qui permettra une esquivé partielle des stress hydriques accrus et du nombre croissant de jours échaudants de printemps et d'été - Une moindre humidité des sols à l'automne qui conduira à davantage de jours disponibles pour les travaux d'automne - Une réduction des accidents liés au gel automnal pour les cultures d'hiver - Une augmentation des rendements dans les cas où les stress hydriques sont évités ou compensés par une croissance à des périodes hors stress : cultures d'hiver, prairie et cultures pérennes. - Une élimination de certains bio-agresseurs lors des vagues de fortes chaleurs (ex : disparition du phomopsis du tournesol en 2003) 	<ul style="list-style-type: none"> - Progression de la sécheresse et des vagues de fortes chaleurs : dégradation des sols et des cultures - Baisse de la ressource en eau, augmentation des besoins en eau et d'irrigation, notamment en été - Baisse de l'humidité des sols : affaiblissement des plantes, les rendant plus vulnérables aux parasites - Baisse des rendements par augmentation du stress hydrique, perte de productivité des prairies liée au stress hydrique, ce qui impactera l'élevage - Evolution des zones de répartition des vins, émergence de nouveaux concurrents. Conditions de maturation du raisin impactées par l'évolution calendaire, baisse de la qualité des vins - Stress hydrique et thermique : mortalité plus fréquente du bétail - Apparition de parasites et espèces envahissantes : effets négatifs sur les récoltes et utilisation accrue de pesticides - Baisse des rendements et de la productivité des forêts - Risques de dépérissement voire de mortalité des peuplements - Risques accrus d'incendie

Hausse du taux de CO ₂	<ul style="list-style-type: none"> - Effets positifs en l'absence de stress hydrique accru : stimule l'activité photosynthétique des plantes comme le blé, le tournesol, le colza, la vigne qui valorisent davantage l'effet CO₂ - Augmentation de l'efficacité de l'utilisation d'eau par les végétaux Augmentation de la croissance des forêts 	- Pas d'effet positif du CO ₂ sur le maïs et le sorgho.
-----------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------

Figure 69 Synthèse des impacts du changement climatique sur la filière agricole et forestière. CRP Consulting, 2016

SYNTHESE – Impacts croisés liés à l'accroissement de la vulnérabilité des activités agricoles et sylvicoles

Impacts croisés	Ecosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. partie « préservation de la biodiversité » : - Raréfaction de la ressource en eau : impacts sur les espèces fortement consommatrices d'eau - Augmentation de la température des cours d'eau : impacts sur les écosystèmes aquatiques - Modification des relations entre espèces et de la reproduction - Arrivée d'espèces invasives et pathogènes (ailante, jussies, érable negundo...) qui pourront compromettre la survie des habitats
	Secteurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Secteurs agricole et forestier : contraintes sur les pratiques et temporalités culturales (choix des variétés et espèces, modification du calendrier cultural...) et sur le recours à l'irrigation, prolifération de parasites, dégradation des sols par les fortes pluies, risques accrus d'incendies par les fortes chaleurs, baisse des rendements - Impacts sur les industries dépendantes des productions agricoles et sylvicoles (industries agroalimentaires + industries de la filière bois) soit 186 entreprises sur le territoire (2 % du nombre total d'entreprises) et 1209 emplois (5,2% du nombre total de postes salariés sur le territoire)⁶⁶
	Population	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de productions agricoles locales - Diminution des surfaces agricoles : remise en cause de l'identité rurale

⁶⁶ Données CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) A38, INSEE, 2013. Territoire du SCoT à 115 communes. Attention, ces données sont fournies à titre indicatif, en effet, la sensibilité des entreprises au changement climatique diffère selon les pratiques concrètes de ces entreprises.

4.1.3 La prise en compte de la nécessaire adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles

- [Des projets de recherche à prendre en considération](#)
 - [Etude régionale sur l'adaptation au changement climatique](#)

Le Conseil Régional d'Aquitaine est à l'initiative d'une **étude sur l'impact du changement climatique**⁶⁷ dans sa région à l'horizon 2050. Première étude de cette ampleur à l'échelle d'une région, son objectif est de pouvoir adosser l'action publique à l'expertise scientifique. Confiée au climatologue membre du GIEC Hervé Le Treut, cette mission a réuni 170 scientifiques pendant 2 ans pour étudier précisément les différentes composantes du territoire : économie (notamment les filières agricoles et sylvicoles), environnement, paysages... Présentée à l'automne 2013, elle est accessible sur le site internet de la Région :

- [Programme CLIMAQ sur la forêt](#)

Concernant plus particulièrement l'adaptation des forêts au changement climatique, le **programme CLIMAQ**⁶⁸ coordonné par le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine a été mené sur la période 2008-2012. Ce projet a permis d'effectuer un recensement sur une diversité de sites d'Aquitaine des essences potentiellement adaptées au changement climatique, d'évaluer leur comportement au regard du changement climatique en cours, et de mener des expérimentations de nouvelles essences adaptées au changement climatique.

- [Programme ADAPTA CLIMAT sur l'agriculture](#)

Le secteur agricole s'est également intéressé aux impacts du changement climatiques et aux stratégies d'adaptation à mettre en œuvre, conduisant au développement de la connaissance sur cette question. Des projets de recherche ont ainsi été menés en Aquitaine et en Dordogne avec pour volonté de mieux connaître les impacts du changement climatique sur les productions agricoles et de définir des orientations d'adaptation. On peut notamment citer le **projet de recherche Adaptaclimat**⁶⁹ auquel participe la Chambre d'agriculture de Dordogne, qui vise à évaluer l'adéquation entre les cultures présentes et les ressources en eau actuellement disponibles mais aussi à définir des pistes d'optimisation de l'assolement à l'horizon 2050. Les résultats sont consultables à

- [Programme LACCAVE sur la vigne](#)

Vingt-trois laboratoires de recherche, dont l'INRA, participent au projet LACCAVE pour mieux évaluer les effets du changement climatique sur la vigne et le vin, explorer les stratégies d'adaptation et proposer des scénarios pour les régions viticoles françaises. De multiples solutions sont étudiées, en raisonnant la localisation des vignes en fonction des innovations possibles, depuis le choix du cépage jusqu'aux techniques œnologiques. L'évolution des préférences des consommateurs et les transformations de la législation vitivinicole sont aussi prises en compte car elles influenceront les stratégies d'adaptation des viticulteurs.

⁶⁷ <http://www.aquitaine.fr/actions/territoire-durable-et-solidaire/climat-energies/changement-climatique>

⁶⁸ <http://www.crpfaquitaine.fr/docs/files/CLIMAQ/CLIMAQ-Rapport-final-v15-0213.pdf>

⁶⁹ <http://www.dordogne.chambagri.fr/territoire-et-environnement/changements-climatiques.html>

Il serait intéressant pour le SyCoTeB de réaliser un **partenariat avec ces organismes de recherche afin de développer sa connaissance sur les actions à mettre en œuvre auprès du monde agricole et sylvicole.**

- [Des dispositifs à mettre en œuvre](#)
 - [L'adaptation des modes de culture](#)

En ce qui concerne l'adaptation des pratiques agricoles, deux types de solutions sont possibles : soit on adapte la filière existante sur place, soit on cherche à déplacer les cultures vers des zones climatiques plus favorables. En mobilisant l'expertise agronomique, on peut **adapter les cultures existantes** sur un territoire aux nouvelles conditions climatiques, sous réserve que les ressources en eau soient suffisantes.

Ceci passe par :

- L'adaptation des variétés culturales, pour utiliser des variétés plus appropriées au terroir et plus résistantes : recours à des variétés à cycle long, sélections génétiques...
- L'adaptation des cycles culturaux : avancée ou recul des dates de semis...
- L'adaptation des techniques agraires : irrigation (accroissement des capacités de stockage d'eau des sols, avancée des calendriers d'irrigation...), labour, utilisation de fertilisants, plantations d'arbres dans les champs, labourer au plus près des arbres pour inciter les racines à aller en profondeur...
- Le choix privilégié de la rotation des cultures qui permet un meilleur stockage des matières organiques dans le sol et qui permet de ne pas laisser les sols à nu
- Le remplacement des cultures à haute variabilité de rendements selon les années par des cultures à productivité plus faible mais plus stable
- Le choix privilégié de productions mixtes (et non plus spécialisées seulement dans la culture de terres arables ou l'élevage).

Des problèmes vont cependant apparaître avec le développement de solutions d'adaptation : le recours à l'irrigation va être de plus en plus important et il pourrait y avoir une augmentation des besoins en fertilisants. Des pratiques de conservation de l'eau (labour de conservation⁷⁰, gestion de l'irrigation de manière optimale...) et d'amélioration de l'irrigation des sols (labour et déchaumage minimum ...) devront donc être développées.

- [Les préconisations du projet CLIMATOR pour la vigne et les cultures céréalières](#)

Le Livre Vert du projet CLIMATOR⁷¹ explicite les principales actions d'adaptation à mettre en œuvre pour les cultures d'Aquitaine, dont certaines sont cultivées sur le territoire du SCoT :

- **Culture de la vigne** : Une adaptation des systèmes et techniques de culture peut être envisagée (coteaux exposés au nord, refroidissement par irrigation, abandon de l'effeuillage...), de même qu'une adaptation du matériel génétique. Pour le fonctionnement hydrique, de nombreux moyens d'action sont disponibles. Parmi eux, l'irrigation offre l'avantage de ne pas révolutionner l'ensemble du système de

⁷⁰ Le labour de conservation consiste à conserver tout ou partie des résidus de la culture précédente, afin de protéger le sol de l'érosion du vent, et de conserver une humidité élevée, en réduisant l'évaporation et en augmentant l'infiltration.

⁷¹ <http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Agroecologie/Toutes-les-actualites/Livre-vert-du-projet-Climator>

production, à la condition sine qua non, mais problématique, que de l'eau reste disponible.

- **Culture du blé** : Il convient de rechercher des solutions alternatives telles que l'avancée des dates de semis, le choix de variétés précoces mais qui doivent être semées sur un sol suffisamment humidifié pour permettre une germination rapide et une bonne installation du peuplement.
 - **Culture du maïs** : L'avancée des semis, déjà effective actuellement, pourra continuer à un rythme de l'ordre d'un jour tous les quatre ans. Malheureusement, elle ne diminuera pas les besoins en eau d'irrigation, à cause d'une combinaison de facteurs climatiques favorables à l'augmentation de la demande. Dans ce contexte, le choix des sols est primordial : il existe entre 70 et 100 mm d'écart d'irrigation entre un sol à réserve utile⁷² de 100 mm et un sol à réserve utile de 200 mm. Seul le recours à des variétés à cycle plus long permettra de maintenir la production de maïs à son niveau actuel dans le Sud-Ouest, ce qui augmentera encore davantage la consommation en eau d'irrigation. Ce constat doit inciter à rechercher des solutions alternatives.
 - **Culture de tournesol** : Le déplacement vers le Nord de cette culture et sur des sols plus riches permettra des rendements meilleurs. Le choix de variétés à cycle plus long et l'avancée des dates de semis seront également des solutions d'adaptation à court terme mais la solution la plus efficace sera le recours à des irrigations « starter », de début de cycle, ou à des irrigations de complément afin de permettre de limiter les risques liés aux sécheresses.
 - **Culture du sorgho** : Une irrigation couvrant 50% des besoins en eau de cette culture permettrait de doubler les rendements dans la région. Cela entraînera cependant des problèmes quant à la ressource en eau (cf. partie « préservation de la ressource en eau »). L'anticipation des semis est une bonne solution d'adaptation mais devra être réalisée avec une irrigation « starter ».
- **La gestion anticipative et préventive de la forêt**

Afin de prémunir les effets du changement climatique sur la sylviculture, il convient de préconiser une **gestion anticipative et préventive des risques**. Pour cela, il faut :

- Favoriser les essences les plus robustes et les plus adaptées aux futures conditions climatiques
- Eviter les monocultures et donc privilégier les peuplements d'arbres mélangés
- Permettre le raccourcissement des révolutions⁷³, notamment en choisissant des espèces qui se renouvellent rapidement
- Diversifier les itinéraires sylvicoles (révolution courte et longue, production de bois énergie, de bois d'industrie et de bois œuvre)

⁷² La réserve utile représente, pour un sol, la capacité de stockage d'eau extractible par les racines des plantes. Elle est déterminée principalement par le volume exploré par les racines, la densité et la nature des constituants du sol. Pour une profondeur d'enracinement fixée, ce paramètre est caractéristique d'un sol et quasi invariable.

⁷³ La révolution correspond au nombre planifié d'années séparant la formation ou la régénération d'un peuplement forestier et le moment où ce même peuplement est abattu.

- Eviter les situations de stress liées à la sur-fréquentation et au mitage des forêts par l'urbanisation
- Aider les gestionnaires à adapter leur gestion (modification des régimes d'éclaircie et de coupe, gestion adaptée des sous-étages et des sols...) pour atténuer les impacts du changement climatique et favoriser les échanges pluridisciplinaires de façon à éviter les erreurs de gestion les plus graves, notamment en intégrant l'adaptation au changement climatique dans les référentiels de gestion durable des forêts.

SYNTHESE – Actions en place et pistes d'approfondissement

Actions mises en place	Pour aller plus loin
<p>Développement de projets de recherche visant à mieux connaître les impacts du changement climatique sur les activités agricoles et sylvicoles et à définir des actions d'adaptation à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des partenariats avec les organismes de recherche afin de développer sa connaissance sur les actions à mettre en œuvre auprès du monde agricole
	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'expertise agronomique pour adapter les cultures existantes (adaptation des variétés et des cycles culturaux, des techniques agraires, choix privilégié de la rotation des cultures, choix privilégié de productions mixtes...)
	<ul style="list-style-type: none"> - Préconiser une gestion anticipative et préventive des risques pour la sylviculture : privilégier les peuplements d'arbres mélangés, favoriser les essences les plus robustes, suivre l'évolution des aires de répartition des parasites et maladies, éviter les situations de stress liées à la sur-fréquentation et au mitage des forêts par l'urbanisation, aider les gestionnaires à adapter leur gestion

4.2 Des activités économiques et énergétiques perturbées par le changement climatique

De quoi parle-t-on ?

Les activités économiques sont vulnérables aux événements météorologiques extrêmes, et en particulier aux fortes chaleurs. Bien qu'aucun **bilan de la conséquence de la canicule de 2003 sur les activités économiques**⁷⁴ n'ait été réalisé à l'échelle nationale ou locale, des dysfonctionnements ont pu être observés.

De même, la **production et le transport de l'énergie** sont vulnérables au changement climatique. La société Réseau de Transport Electrique (RTE) estime, par exemple, à **250 MW ou 300 MW le surplus d'électricité consommé** en France pour chaque degré de température au-dessus de 25°C. Lors de la canicule de 2003, EDF estime à 5 à 10% la surconsommation énergétique⁷⁵.

4.2.1 Des contraintes et incidents relevés dans les activités économiques lors de la canicule de 2003⁷⁶

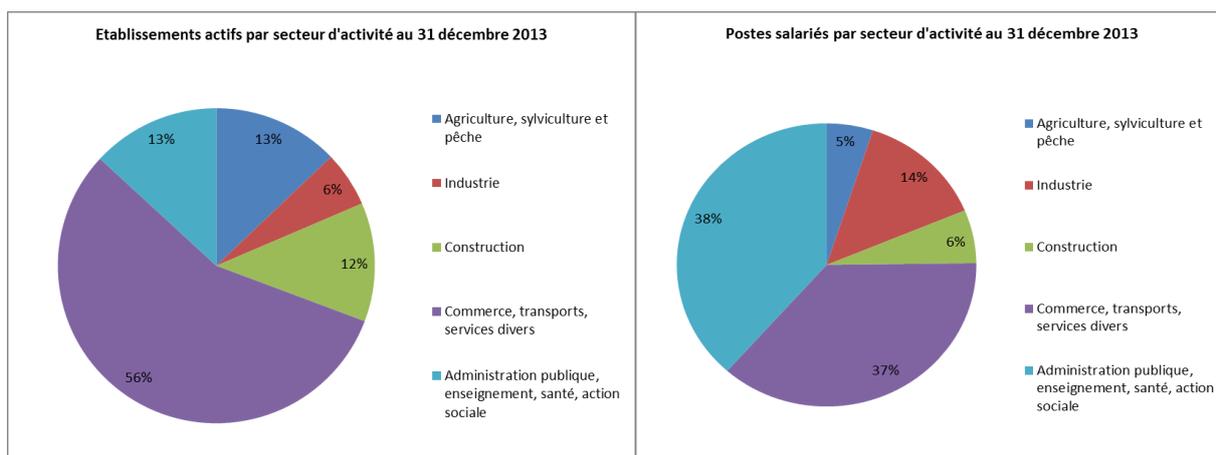


Figure 70 Répartition des établissements et des postes salariés dans les différents secteurs d'activités économiques. CRP Consulting avec les données CLAP INSEE, 2013

• Les industries lourdes

Les fortes températures lors de la canicule de 2003 ont entraîné des **baisses de production** dans de nombreuses **industries**, notamment dans les sites ne bénéficiant pas de moyens de rafraîchissement ou de climatisation, en raison d'aménagements, horaires en particulier, qui ont dû être mis en œuvre. **L'industrie lourde (225 établissements sur le territoire et près de 1700 emplois)** a souffert d'une baisse de rendement ou de pannes des moteurs qui ne pouvaient être refroidis.

⁷⁴ Activités économiques autres que l'agriculture et l'énergie

⁷⁵ Sénat. (2004). Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information « la France et les français face à la canicule : les leçons d'une crise ». Paris, France. 391 pages.

⁷⁶ Idem

- Les industries agroalimentaires

Les **industries agroalimentaires (133 établissements pour 755 postes salariés sur le SCoT)**, dépendantes des productions agricoles et fortement consommatrices d'eau ont été affectées par la canicule de 2003.

- La construction

Les **conditions de travail**, déjà pénibles, dans certains secteurs d'activités comme la **construction (1 140 établissements sur le territoire pour plus de 1 400 postes salariés)** ont été fortement dégradées et des aménagements horaires ont dû être instaurés. En outre, on dénombre, en France, 15 décès probables par coup de chaleur en milieu professionnel, principalement dans le BTP durant la canicule de 2003.

4.2.2 Une production électrique perturbée par les phénomènes météorologiques extrêmes

- Une modification des besoins énergétiques ⁷⁷

Le changement climatique sera à l'origine d'une **modification des besoins énergétiques** au cours d'une année avec un accroissement en été (avec le développement des systèmes de climatisation) et une possible diminution en hiver (avec une baisse de la demande en chauffage). La canicule de 2003 a ainsi entraîné une **augmentation de 5 à 10% de la consommation d'électricité** sur le territoire national, les fortes chaleurs nécessitant une production de « froid » plus importante (forte utilisation de réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, ventilateurs, instruments industriels de refroidissement...).

Toutefois, même si les besoins des ménages représentent un volume non négligeable en énergie (34% des consommations d'énergie du SCoT proviennent du secteur résidentiel), celui-ci est relativement faible face aux **besoins des secteurs économiques (43% de la consommation du SCoT provient des secteurs industriel, tertiaire et agricole)**.

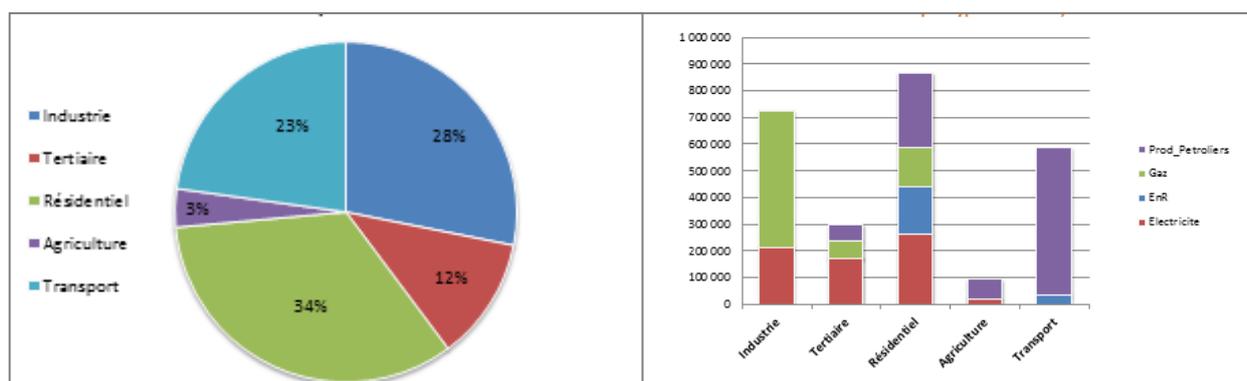


Figure 71 Consommation d'énergie du SCoT par secteur en % (à gauche) et selon le type et le secteur en MWh (à droite). Bilan carbone, ECO2 initiative, 2016

⁷⁷ Sénat. (2004). Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information « la France et les français face à la canicule : les leçons d'une crise ». Paris, France. 391 pages.

A l'échelle du SCoT, la consommation d'énergie du secteur résidentiel représente 10 MWh/habitant tandis que l'ensemble des secteurs économiques (agriculture, transport, industrie, tertiaire) représentent 19 MWh/habitant.

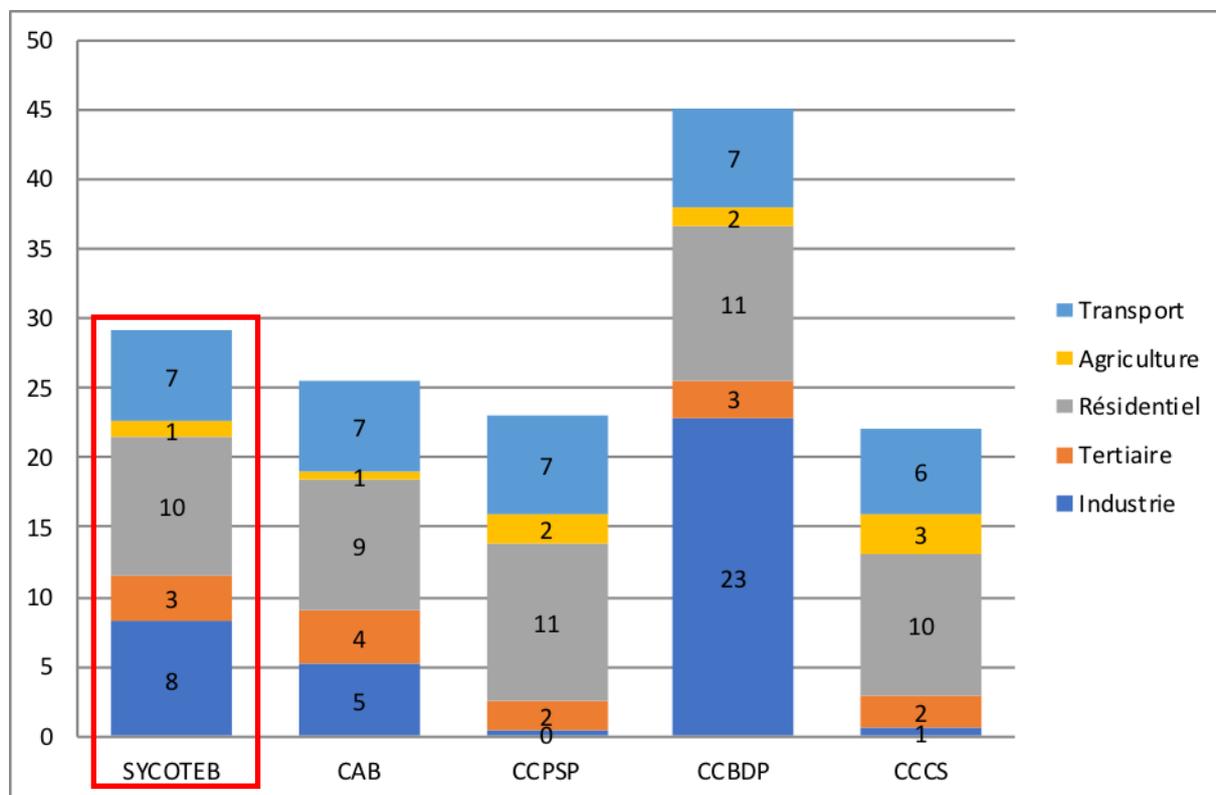


Figure 72 Répartition de la consommation d'énergie par EPCI (MWh/par habitant). ECO2 initiative, 2016

Les conséquences de la canicule auraient pu être bien plus importantes si elle était intervenue plus tôt ou si elle s'était prolongée au-delà du 15 août, après la reprise de l'activité des entreprises. Le surplus de consommation d'électricité consommé après le 15 août 2003 témoigne de ce phénomène.

- La vulnérabilité des productions électriques face aux fortes chaleurs⁷⁸

Le département de la Dordogne importe la majeure partie de son énergie : l'électricité est principalement fournie par les centrales nucléaires et hydroélectriques, et le gaz naturel est apporté par l'artère de Guyenne. Le département produisait, en 2005, entre 3 et 5% de sa consommation finale. Cette production est issue en partie des énergies renouvelables (hydraulique principalement) mais surtout de la co-génération.

- Les centrales nucléaires

L'augmentation de la température des cours d'eau peut être à l'origine d'un problème de **refroidissement des centrales nucléaires** ou des centrales fonctionnant avec des sources d'énergie fossile (fuel, gaz et charbon). Des seuils réglementaires de températures maximales

⁷⁸ Idem

de rejets dans les cours d'eau sont établis afin d'éviter des impacts sur les écosystèmes aquatiques. Lors de la canicule de 2003, des dérogations ont été établies (pour 6 centrales dont celles du **Blayais et de Golfech**) pour permettre aux centrales nucléaires de rejeter l'eau dans les rivières à une température supérieure de 5°C à la valeur moyenne de rejet des 25 dernières années. Néanmoins, une réduction de la production d'énergie nucléaire de 4% a pu être identifiée en raison des arrêtés de rejets (sur la période du 4 au 24 août) et EDF a estimé entre 10 000 et 15 000 MW le risque de perte de production d'électricité durant la canicule. En outre, la période estivale est généralement la période de maintenance des centrales nucléaires, d'où une faible production.

o Les énergies renouvelables

De même, les **centrales hydroélectriques** sont également vulnérables aux fortes chaleurs et aux sécheresses en raison des niveaux extrêmement faibles dans les barrages. Ainsi, ce sont 1000 MW qui n'ont pu être produits durant le mois d'août 2003 pour les centrales au fil de l'eau (comme les **3 centrales hydroélectriques situées sur le territoire**) et 600 MW pour celles situées à proximité de lacs de moyennes altitudes (soit 1,7% de la production hydroélectrique annuelle moyenne⁷⁹ et 26,5% de la production moyenne d'un mois d'août⁸⁰). En outre, lors des périodes de sécheresse, les tensions liées à l'usage de l'eau des barrages sont très importantes entre la production électrique et l'irrigation des cultures.

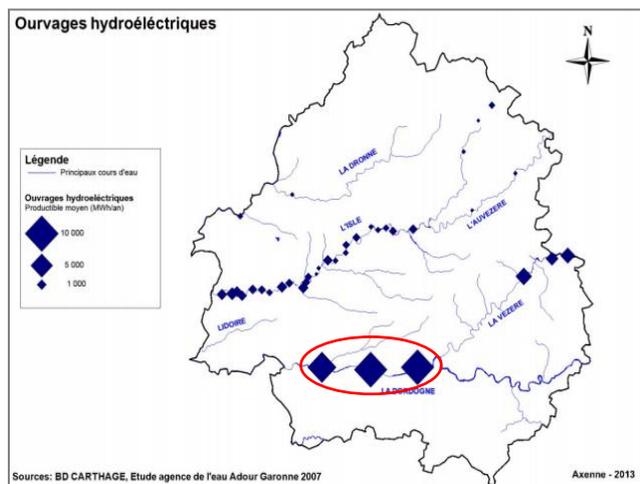


Figure 74 Ouvrages hydroélectriques en Dordogne. BD Carthage, Etude de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2007

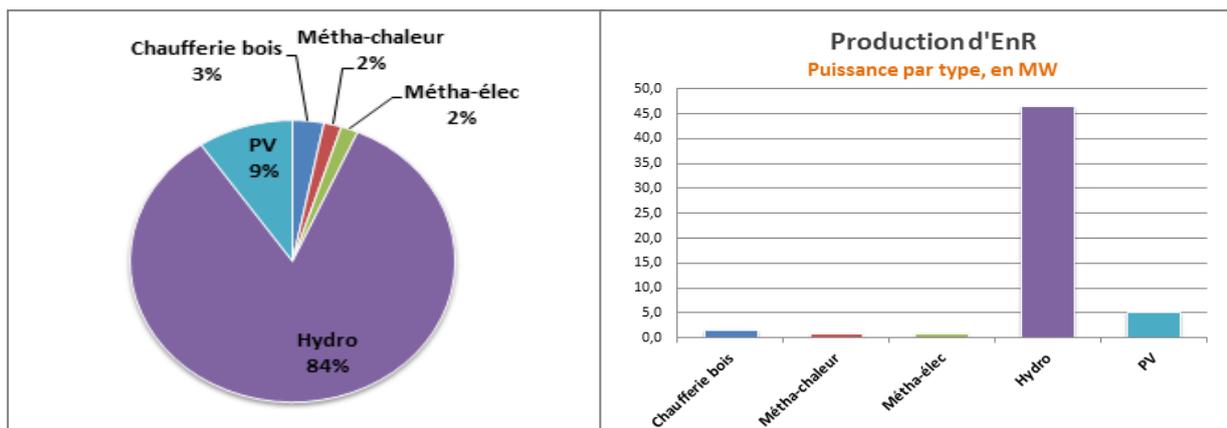


Figure 73 Production d'énergies renouvelables du SCot par type en % (à gauche) et selon la puissance en MW (à droite). Bilan carbone, ECO2 initiative, 2016

⁷⁹ Valeur de référence : production hydroélectrique annuelle moyenne de 69,3 TWh (Syndicat des énergies renouvelables)

⁸⁰ Valeur de référence : production hydroélectrique moyenne pour le mois d'août d'environ 4500 GWh (Observatoire de l'Économie de l'Énergie et des Matières Premières)

Ainsi, lors des périodes de fortes chaleurs telles que la canicule de 2003, seules les sources de **production d'énergie renouvelable** (hors hydraulique et éolien) ont pu être mobilisées sur le territoire national, ces sources représentant alors moins de 1% des ressources énergétiques nationales et ne pouvant donc pas faire face au pic de consommation énergétique du mois d'août 2003. Le territoire du SCoT présente donc un **enjeu majeur de développement des énergies renouvelables** pour satisfaire aux besoins essentiels, en particulier en périodes de fortes chaleurs.

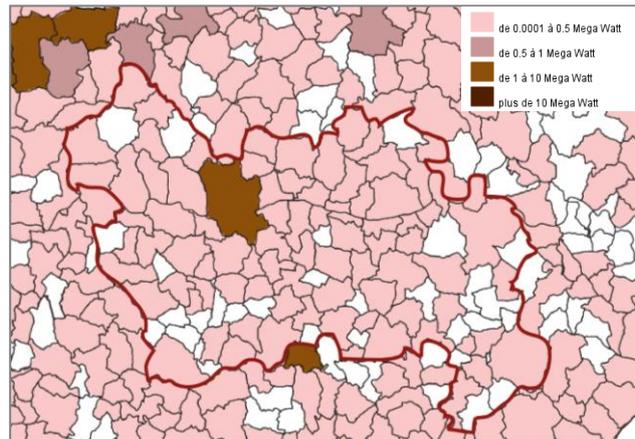


Figure 75 Production d'électricité renouvelable. CRP Consulting avec les données du MEDD (SOeS, d'après les obligations d'achat EDF et les entreprises locales de distribution), 2014

Actuellement, la production EnR locale couvre 11% de la consommation du territoire, avec une part importante du bois bûche.

- Le transport de l'énergie

Le **transport de l'énergie** peut également être perturbé en périodes de fortes chaleurs en raison de surcharge des réseaux. Le bilan de la canicule de 2003 réalisé par RTE⁸¹ indique que certaines lignes aériennes et souterraines à haute tension ont été exploitées aux limites de leur dimensionnement face à l'élévation importante des températures de l'air et des sols. EDF estime à 300 millions € la surcharge financière imputée à la canicule de 2003, cette estimation ne prenant toutefois pas en compte les effets à venir dus à la très faible réserve en eau dans les barrages.

- La vulnérabilité des productions électriques face aux intempéries

Les orages violents peuvent être à l'origine d'une submersion des réseaux enterrés sous les voies publiques par les trappes de visite installées sur les trottoirs. De plus, les intempéries telles que les tempêtes, les chutes de neige, le givre rendent vulnérables les réseaux aériens. Lors du passage de la tempête de 1999, la rupture de digues avait entraîné **l'inondation de la centrale nucléaire du Blayais**, provoquant l'arrêt durable de deux réacteurs. Lors de la tempête Klaus en janvier 2009, **80 000 foyers ont été privés d'électricité en Dordogne** (1,7 millions sur l'ensemble du sud-ouest).

- Une évolution incertaine concernant les énergies renouvelables

- Le bois énergie

⁸¹ Réseau de Transport Electrique

Comme évoqué précédemment, si la productivité des forêts aura tendance à augmenter dans un premier temps, elle diminuera à partir de la seconde moitié du XXI^e siècle. De plus, dès le court terme, des événements extrêmes tels que tempêtes, canicules et sécheresses impacteront la ressource en augmentant la variabilité interannuelle des productions et entraînant des dégâts sur le long terme, d'où la remise en cause de la pérennité de cette production d'énergie.

- **L'énergie solaire**

La hausse généralisée du rayonnement solaire aura des impacts positifs sur le potentiel de production d'énergie, mais l'évaluation de la nébulosité (nuages) reste incertaine.

- **L'énergie éolienne**

L'incertitude importante concernant l'influence du changement climatique sur le régime des vents empêche de proposer des scénarios d'évolution du potentiel éolien.

SYNTHESE – Impacts croisés liés à l'accroissement de la vulnérabilité des activités économiques et énergétiques

Impacts croisés	Ecosystèmes	- Cf. partie « préservation de la ressource en eau » : Accroissement des pressions sur la ressource en eau et dégradation des milieux aquatiques
	Secteurs d'activités	- Construction : augmentation des accidents du travail imputables aux fortes chaleurs. Le secteur de la construction représente près de 1 140 établissements actifs sur le territoire du SCoT en 2013 (12,2 % du nombre total d'établissements actifs) et plus de 1 400 postes salariés (6,1% du nombre total de postes salariés) ⁸² - Industrie lourde : perturbations liées aux aménagements horaires et défaillances des moteurs entraînant des pertes de production (225 établissements sur le territoire et près de 1700 emplois) - Impacts sur le secteur énergétique dus en particulier à la baisse de production des centrales nucléaires et hydroélectriques.
	Population	- Coupures de réseau en cas de sur-consommations énergétiques et par rupture de réseaux électriques - Cf. partie « vulnérabilité de la population » : impacts sanitaires des fortes chaleurs

⁸² Données CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) A38, INSEE, 2013. Territoire du SCoT à 115 communes. Attention, ces données sont fournies à titre indicatif, en effet, la sensibilité des entreprises au changement climatique diffère selon les pratiques concrètes de ces entreprises.

4.2.3 La réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables sur le territoire

- Des actions structurantes : le Plan Bois départemental

Le bois est une source d'énergie locale naturelle et renouvelable par photosynthèse. La valorisation énergétique des sous-produits forestiers permet par ailleurs d'améliorer l'état sanitaire des forêts et participe également à la prévention des risques d'incendies. Depuis 1994, le Département soutient la filière bois énergie à travers la mise en place d'un **Plan Bois Energie**. En partenariat avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Région et l'Europe, **43 chaufferies centrales aux bois** ont été créées dans des maisons de retraite (ex : commune de Lolme sur la CC Bastides Dordogne Périgord), hôpitaux, collèges, établissements scolaires, ainsi que plusieurs réseaux de chaleur qui alimentent divers bâtiments publics.

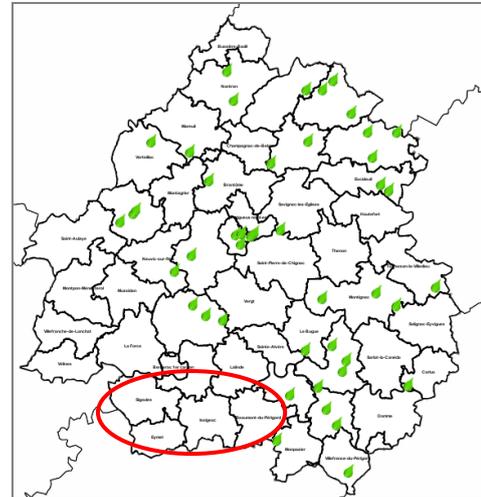


Figure 76 Carte des réseaux de chaleur et chaufferies du Plan bois énergie de la Dordogne. CG Dordogne

La politique départementale dans ce domaine préconise un approvisionnement des réseaux de chaleur par une source située à proximité : il doit se faire dans un rayon de 15 km pour les petites installations ou dans un rayon de 50 à 100 km pour les plus importantes. Les distances et les fréquences de transports dédiées à l'approvisionnement ont pour vocation d'être réduite dans une optique d'économie énergétique, financière et de réduction des gaz à effet de serre. Aujourd'hui au nombre de 34 sur le département, **les réseaux de chaleur** sont essentiellement alimentés par du bois de récupération et mobilisent 9 000 tonnes de bois par an, sur les 600 000 à 700 000 tonnes de bois valorisées chaque année par l'ensemble des filières (bois d'œuvre, papeterie, chauffage). La part de valorisation reste donc encore très faible.

A l'échelle du territoire, les **chaufferies bois représentent une puissance de 1,7MW, soit 3% de la production d'énergie renouvelable du SCoT**. Des études sont réalisées pour desservir des équipements (école de musique, école primaire et bâtiments des services techniques de la mairie) voire aussi des logements, afin de solliciter la chaufferie de façon continue, toute l'année, et de réduire le rapport coût/bénéfice.

- Des exemples de bonnes pratiques : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Deux projets « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** » ont été retenus sur le territoire, l'un porté par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (programme de maîtrise des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables), l'autre par le SyCoTeB (Plan Climat Air Energie). Parmi les projets financés :

- Ingénierie relative à la création d'une zone d'intérêt régional à énergie positive

- Audit énergétique du patrimoine bâti, création d'une maison de quartier et d'un pôle associatif : amélioration des performances énergétiques du bâtiment
 - Rénovation de l'éclairage public
 - Amélioration des performances énergétiques de bâtiments communaux
 - Mise en place d'un éclairage public solaire
 - Remplacement de chaudières dans deux bâtiments communaux
- **Des dispositifs à mettre en œuvre**
 - **Architecture bioclimatique et confort d'été**

La question de l'adaptation est complexe ici car de nombreux facteurs économiques et sociaux influent sur les demandes énergétiques. La réduction de la vulnérabilité devra donc passer par des mesures contre le stress thermique avec la mise en place **d'un urbanisme et d'un cadre bâti adaptés à la hausse des températures (bioclimatisme)**, afin de limiter la vulnérabilité des populations et d'assurer le confort d'été.

Les **dispositions énoncées par le SCoT** pour les collectivités locales du pôle urbain et les pôles d'équilibre dans les années à venir sont les suivantes :

- réalisation d'un diagnostic énergétique de leur parc bâti ;
- suivi d'une identification des secteurs de réhabilitation thermique prioritaires
- plan de rénovation visant les bâtiments publics les plus énergivores.

Il est également conseillé aux communes rurales de s'engager dans la réalisation d'un diagnostic énergétique de leur parc bâti public suivi d'un plan de rénovation visant les bâtiments les plus énergivores. Au-delà des économies d'énergie, la prise en compte du **confort d'été** dans les bâtiments doit être un élément clé de la réflexion.

- **Plan Climat territorial**

Le **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) permettra de mettre en œuvre des outils opérationnels pour réduire les consommations en énergies et pour guider les choix de développement dans les documents d'urbanisme locaux. Les volets suivants devront être traités en priorité :

- Identification de la demande en énergies dans les secteurs du bâtiment et du transport (en particulier mais non exclusivement) ;
- Diagnostic prospectif de diversification de l'offre en énergies renouvelables : permettant de préciser l'état initial « T-zéro » de la production sur le territoire ; permettant de qualifier le potentiel local, en particulier sur les filières bois, sur la géothermie et sur la valorisation de la biomasse produite localement (bois, déchets des exploitations agricoles, déchets verts des collectivités et des particuliers, ...).

- **Sensibilisation des entreprises**

Par ailleurs, **des partenariats** pourront être développées avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles (ex : CAPEB Dordogne, Confédération de l'Artisanat et des

Petites Entreprises du Bâtiment), afin de promouvoir des actions d'adaptation des activités économiques du territoire.

Afin d'adapter le secteur économique au changement climatique, il convient d'inciter au développement du **télé-travail** dans les entreprises et à l'adaptation des horaires de travail, en particulier dans le secteur du BTP en périodes de fortes chaleurs⁸³.

- Adéquation entre l'offre et la demande énergétique

Il est également nécessaire d'adapter la **réponse énergétique** du territoire en fonction des besoins des habitants et des entreprises. Le pic de consommation électrique d'été devra être pris en compte dans les stratégies énergétiques du territoire ainsi que la baisse de la réserve de puissance des barrages hydroélectriques. Il s'agit de poursuivre les actions en faveur des énergies renouvelables sur le territoire, notamment celles qui ne « souffrent » pas des fortes chaleurs (énergie solaire, biomasse, méthanisation des « déchets » de l'agriculture...) afin d'assurer une certaine « indépendance énergétique » du territoire.

- Economies d'énergie

Même si la Dordogne est le département aquitain qui consomme le moins d'énergie, il est également nécessaire de gérer de manière pérenne les consommations énergétiques sur le territoire pour éviter des ruptures dans l'approvisionnement énergétique, en incitant à la **construction et à la rénovation économe en énergie** (HQE, BBC...) et en encourageant le développement d'**appareils peu énergivores**. On veillera en particulier à développer des solutions non énergivores pour le rafraîchissement des logements et des bureaux (optimisation de la ventilation naturelle, puits canadiens). Une sensibilisation du grand public doit alors être menée pour que chacun adapte ses gestes dans un objectif d'économie d'énergie.

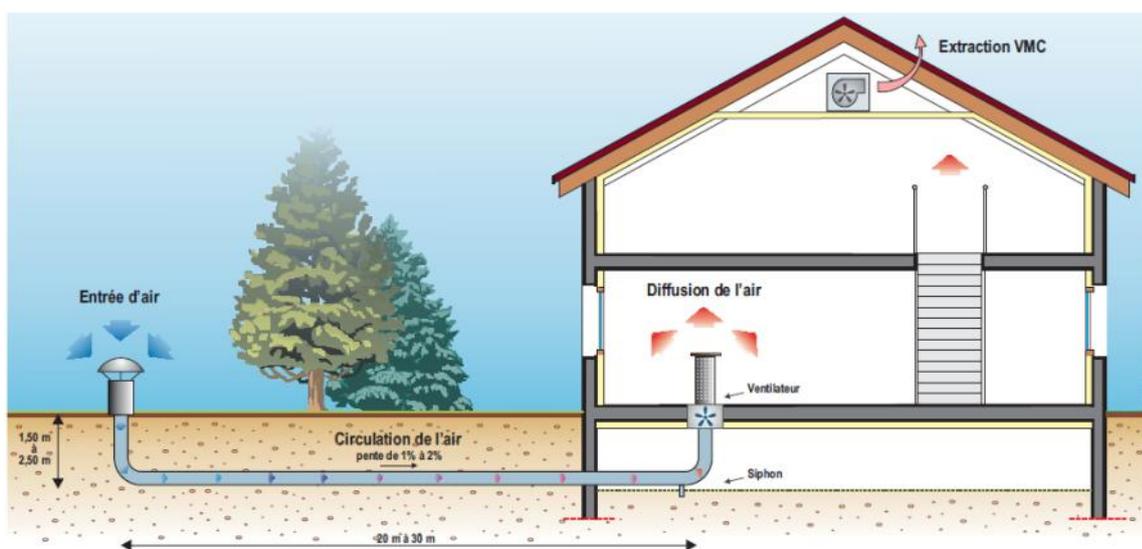


Figure 77 Schéma de principe d'un puits canadien. CETE de Lyon, 2005

⁸³ Les employeurs sont tenus, en application des [articles L 4121-1 et suivants du Code du travail](#), de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de leurs établissements, en tenant compte des conditions climatiques, notamment en adaptant les horaires de travail dans la mesure du possible, selon des préconisations de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) suite aux canicules de 2003 et de 2005.

A noter qu'en période de fortes chaleurs et pour éviter les ruptures dans l'approvisionnement, il est possible de réduire la fourniture d'électricité de certains clients industriels fortement consommateurs (envisageable dans les contrats comportant des « clauses d'effacement » permettant à EDF d'annuler certaines livraisons).

SYNTHESE – Actions en place et pistes d'approfondissement

Actions mises en place	Pour aller plus loin
<p>Développement des énergies renouvelable sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan Bois Energie de la Dordogne - Etudes pour le développement de réseaux de chaleur et chaufferies bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le pic de consommation électrique d'été dans les stratégies énergétiques du territoire ainsi que la baisse de la réserve de puissance des barrages hydroélectriques. - Développer les énergies renouvelables qui ne « souffrent » pas des fortes chaleurs (énergie solaire, biomasse...) - Mettre hors d' « intempéries » les réseaux énergétiques, notamment les lignes électriques à haute tension. - Surveiller les températures et les débits des cours d'eau permettant le refroidissement des centrales nucléaires et le fonctionnement des centrales hydrauliques par la mise en place d'un système de veille.
<p>Le SCoT incite les collectivités locales à la réduction des consommations énergétiques à travers des préconisations pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un diagnostic énergétique de leur parc bâti - Le suivi d'une identification des secteurs de réhabilitation thermique prioritaires - La mise en place de plans de rénovation visant les bâtiments publics les plus énergivores. - La réhabilitation et l'optimisation du réseau d'éclairage public de manière à réduire une partie de la facture énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la construction et la rénovation économe en énergie - Encourager le développement d'appareils peu énergivores - Développer des solutions non énergivores pour le rafraîchissement des logements et des bureaux, prise en compte du confort d'été

<p>- La maîtrise de la demande en énergie dans la construction neuve et dans les futurs aménagements urbains : principes bioclimatiques, principes d'intervention de rénovation thermique de bâtiments existants...</p>	
<p>Permanence Info Energie par les services de la CAB</p>	<p>- Intensifier les actions de sensibilisation du grand public en période de pics de consommation</p> <p>- Développer le télé-travail dans les entreprises</p> <p>- Adapter les horaires de travail, en particulier dans le secteur du BTP, en périodes de fortes chaleurs</p>

SYNTHESE PARTIE 4

Vulnérabilité des secteurs économiques : ce qu'il faut retenir

4.1 Adaptation des pratiques agricoles, viticoles et sylvicoles

o Les impacts

Une diversité d'impacts peut être envisagée sur les secteurs agricoles, viticoles et sylvicoles. Ces impacts peuvent être **positifs** pour certaines cultures qui peuvent bénéficier, à court et moyen terme, de la hausse des températures et de la hausse du taux de CO₂ : **accélération des rythmes cultureux, réduction des accidents liés au gel automnal, augmentation des rendements si stress hydrique évité...** Des impacts **négatifs** sont aussi à anticiper : **progression de la sécheresse, dégradation des sols, vulnérabilité croissante aux parasites, évolution de la qualité des vins, risques accrus d'incendies...**

o La vulnérabilité du territoire

Les secteurs économiques que sont l'agriculture, et notamment la viticulture, occupent **une place privilégiée sur le territoire** qui compte plus de **60 500 ha de SAU soit 40% de sa superficie** et 1700 exploitations agricoles. Si la vigne sera plutôt affectée positivement à court terme par le réchauffement climatique, les autres cultures céréalières, horticoles et l'élevage seront plus vulnérables. Aussi, **moins de 10% des exploitations ont mis en place une activité de diversification** à l'échelle de l'aire urbaine de Bergerac, ce qui renforce leur vulnérabilité. Par ailleurs, **la forêt est également très présente** et, même si elle a actuellement peu d'impacts sur le tissu économique à l'échelle du SCoT, elle a par contre des impacts conséquents à l'échelle du bassin de vie élargi. Elle représente un **potentiel de développement économique** non négligeable.

o Les enjeux

L'adaptation des pratiques et cultures agricoles face aux impacts du changement climatique est à étudier dès aujourd'hui, en concertation avec les professionnelles et organismes de recherche qui ont mis en place des projets **pour mieux connaître les enjeux et les cibles d'adaptation**. Il est également indispensable de prendre en compte l'évolution de la **ressource en eau**.

4.2 Des activités industrielles et énergétiques perturbées par le changement climatique

o Les impacts

Le changement climatique et notamment les conditions météorologiques extrêmes (canicule, sécheresse, ...) pourront avoir des conséquences sur les activités économiques : augmentation des besoins en énergie, en particulier pour la production de froid, contraintes accrues et risques d'accidents du travail pour les secteurs de la construction... qu'il convient de prendre en compte dans une stratégie territoriale d'adaptation.

o La vulnérabilité du territoire

Plusieurs secteurs économiques importants sur le territoire du SCoT sont vulnérables face aux fortes chaleurs, notamment les **industries lourdes** qui peuvent souffrir d'une baisse de rendement ou de pannes des moteurs suite à des problèmes de refroidissement ; les industries **agroalimentaires**, dépendantes des productions agricoles et fortement consommatrices d'eau ; le **secteur de la construction** où les conditions de travail sont particulièrement affectées par les conditions climatiques. La **production hydroélectrique**, très importante sur le territoire, est également très vulnérable si les débits des cours d'eau sont trop faibles en cas de sécheresses et canicules.

o Les enjeux

La mise en place d'actions d'adaptation au sein des entreprises du territoire est indispensable si ces dernières veulent maintenir leurs rendements et compétitivité. Sur le volet énergétique, le territoire du SCoT étant essentiellement alimenté en énergie grâce aux centrales nucléaires et aux centrales hydroélectriques, il présente un enjeu majeur de **développement des énergies renouvelables** pour satisfaire aux besoins essentiels, en particulier en périodes de fortes chaleurs.

o Les leviers d'actions

Des partenariats pourront être développées avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles (ex : CAPEB Dordogne, Chambre des Métiers), afin de promouvoir des actions d'adaptation des activités économiques du territoire.

Il est également nécessaire d'adapter la **réponse énergétique** du territoire en fonction des besoins des habitants et des entreprises. Le pic de consommation électrique d'été devra être pris en compte dans les stratégies énergétiques du territoire ainsi que la baisse de la réserve de puissance des barrages hydroélectriques. Il s'agit de **poursuivre les actions en faveur des énergies renouvelables** sur le territoire, notamment celles qui ne « souffrent » pas des fortes chaleurs (énergie solaire, biomasse, méthanisation des « déchets » de l'agriculture...) afin d'assurer une certaine « indépendance énergétique » du territoire.

Synthèse des impacts du changement climatique sur le territoire du SCoT

Evolutions climatiques prévisibles	Principales vulnérabilités		
	Population	Ecosystèmes	Secteurs économiques
Augmentation des températures	<p>Risques accrus de développement de bactéries et d'algues dans les cours d'eau plus chauds : problèmes pour la sécurité de l'approvisionnement en eau potable</p> <p>Risque accru de maladies d'origine hydrique et alimentaire</p>	<p>Dégradation de la qualité des cours d'eau par augmentation de leurs températures et impacts sur les écosystèmes associés</p> <p>Arrivée d'espèces invasives et pathogènes et de parasites qui pourront compromettre la survie des habitats</p> <p>Modification des relations entre espèces et de la reproduction</p>	<p>Impacts sur l'agriculture et la sylviculture : évolution des espèces et des cycles de vie des végétaux, impacts sur la pollinisation des cultures, développement de parasites et de maladies, baisse de l'humidité des sols, baisse des rendements agricoles et sylvicoles, contraintes sur les pratiques et temporalités culturelles</p> <p>Contraintes sur les industries agroalimentaires et de la filière bois en raison des baisses des rendements</p> <p>Risques accrus de rupture de chaîne de froid en raison des fortes chaleurs et risques de maladies des cultures d'où des impacts sur la salubrité des aliments</p>
Périodes ou vagues de chaleur plus fréquentes s'accompagnant d'une	<p>Risques sanitaires pour les populations situées en zone soumise à îlot de chaleur urbain</p> <p>Risque accru d'affections respiratoires et de la mortalité due à la pollution à l'ozone, notamment à</p>	<p>Impacts sur le fonctionnement des plantes (photosynthèse, régulation stomatique, dégradation biochimique au sein des cellules de la feuille dues au pouvoir oxydant de l'ozone ...), notamment en zones</p>	<p>Secteurs agricole et forestier : impacts sur les cultures et les peuplements, dégradation des sols ; baisse des rendements ou pertes des récoltes ; risque accru d'incendies ; baisse de l'humidité des sols</p>

<p>augmentation des concentrations d'ozone dans l'atmosphère</p>	<p>proximité d'importantes voies de circulation ou dans des rues canyons (centre-villes)</p> <p>Concerne notamment les personnes fragiles (personnes âgées, jeunes enfants, personnes malades) et les asthmatiques chroniques.</p> <p>Coupures de réseau en cas de surconsommations énergétiques et par rupture de réseaux électriques</p>	<p>exposées à de forts pics d'ozone (périphériques, rues canyons en centres urbains...)</p> <p>Perturbations des écosystèmes forestiers et mortalités en cas de feux de forêts</p>	<p>Bâtiments Travaux Publics : nombreux accidents du travail imputables aux fortes chaleurs</p> <p>Industrie lourde : aménagements horaires et défaillance des moteurs entraînant des pertes de production</p> <p>Secteur des transports : rupture de caténares et dilatation des voies de chemin de fer</p> <p>Entreprises et centres de recherche : défaillance des circuits électriques entraînant des réductions d'activités</p>
<p>Réduction des précipitations et progression de la sécheresse en été</p>	<p>Diminution des volumes des eaux superficielles pour l'approvisionnement en eau potable : pénurie d'eau et dégradation de la qualité de l'eau</p> <p>Risques accrus de dommages matériels en zones soumises à risques de retrait-gonflement des argiles</p>	<p>Mortalités accrues des espèces fortement consommatrices d'eau</p>	<p>Contraintes sur la capacité d'irrigation donc sur les cultures, notamment de maïs et de blé, pertes de récoltes en cas d'incendies</p> <p>Contraintes sur les industries fortement consommatrices d'eau (production d'énergie, chimie et pétrochimie, industrie papetière, agroalimentaire...)</p>
<p>Evènements météorologiques extrêmes (inondations, tempêtes)</p>	<p>Atténuation possible de la pénurie d'eau par recharge des nappes phréatiques</p> <p>Risques accrus de mortalités ou de dommages matériels pour les</p>	<p>Perturbations des écosystèmes en cas de tempêtes</p> <p>Perturbations des écosystèmes aquatiques en cas d'inondations</p>	<p>Perte de récoltes, érosion des sols, impossibilité de cultiver les terres détrempées</p> <p>Assurance : augmentation des besoins d'indemnisation</p>

	populations en zones soumises à risques d'inondations et de mouvements de terrains		
--	------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

5. LA GOUVERNANCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.1 *Le développement des partenariats et de la recherche*

L'adaptation au changement climatique est principalement un champ de développement de la connaissance et est donc à l'origine de nombreux projets de recherches. Les projets de recherche européens, nationaux et locaux se sont ainsi multipliés, traitant des effets physiques du changement climatique, de la vulnérabilité des territoires, de leur capacité d'adaptation ou des coûts liés au changement climatique.

De **nouveaux projets pourraient être engagés par le SyCoTeB** pour améliorer la connaissance sur les vulnérabilités du territoire et sur les possibles actions d'adaptation à mettre en œuvre, en particulier pour la viticulture.

La **coopération et la mutualisation des acquis avec des instances scientifiques** (INRA, CEREMA, CNRM, etc.) pourraient également être favorisées. En outre, un dialogue continu est à maintenir avec les professionnels du secteur pour développer des compétences et des savoirs-faire en interne.

5.2 *Solidarité internationale et vulnérabilité climatique des villes jumelées*

Le changement climatique étant imputable à l'activité anthropique selon le GIEC, notamment industrielle, les pays du Nord industrialisés ont une **part importante de responsabilité**. En effet, ils auraient déjà cumulés plus de 80% des émissions de gaz à effet de serre⁸⁴. La lutte contre le changement climatique nécessite une réponse mondiale, de l'ensemble des pays et des peuples. Une **solidarité internationale** doit ainsi se développer. En outre, les premiers pays touchés par les impacts du changement climatique (sécheresses, fortes pluies, montée du niveau des mers...) sont des pays du Sud, défavorisés, peu émetteurs de gaz à effet de serre, et qui ont souvent peu de moyen d'actions.

Les **réfugiés climatiques** seraient déjà 25 millions d'individus à avoir quitté leur lieu de vie en raison des contraintes climatiques. D'après les dernières prévisions de l'ONU, ces réfugiés climatiques pourraient être 250 millions d'ici 2050, prévisions optimistes selon un rapport de l'ONG Christian Aid en 2007 qui estime qu'ils pourraient être un milliard en 2050. On estime également qu'une hausse du niveau de la mer de 1 m au niveau mondial entraînerait le déplacement d'environ 100 millions de personnes en Asie, 14 millions en Europe, 8 millions en Afrique et Amérique du sud. Un grand nombre de réfugiés traverseront des frontières, ce qui devrait accroître les tensions internationales. L'Europe doit ainsi s'attendre à un **accroissement des pressions migratoires**.

Le Département de la Dordogne conduit des actions de coopération décentralisée au Sénégal, en Hongrie, en Afghanistan, au Maroc, en Grèce, au Liban, etc. Les collectivités du SCoT ont également noué des accords de coopération avec des villes de pays en voie de développement : par exemple la CA Bergercoise avec la ville de Kénitra au Maroc ou encore la commune de Sigoulès avec la ville de Feleacu en Roumanie.

⁸⁴ "Contraction and convergence and the changing climate", report of the UK Royal Commission on environmental pollution (RCEP) of June 16, 2006.

Des différents jumelages avec le sud de l'Italie ou de l'Espagne peuvent notamment être particulièrement intéressants pour un **échange de connaissance sur la thématique de l'adaptation** au changement climatique et notamment sur les **pratiques culturelles** (en matière d'architecture, d'agriculture, etc.). Des échanges pourront en particulier être réalisés avec des collectivités qui présentent aujourd'hui le climat futur auquel le territoire doit s'adapter, selon les cartes européennes des **équivalents climatiques**. De même, la signature de la convention des maires sur le climat est une façon d'échanger avec d'autres territoires sur les questions liées au changement climatique.

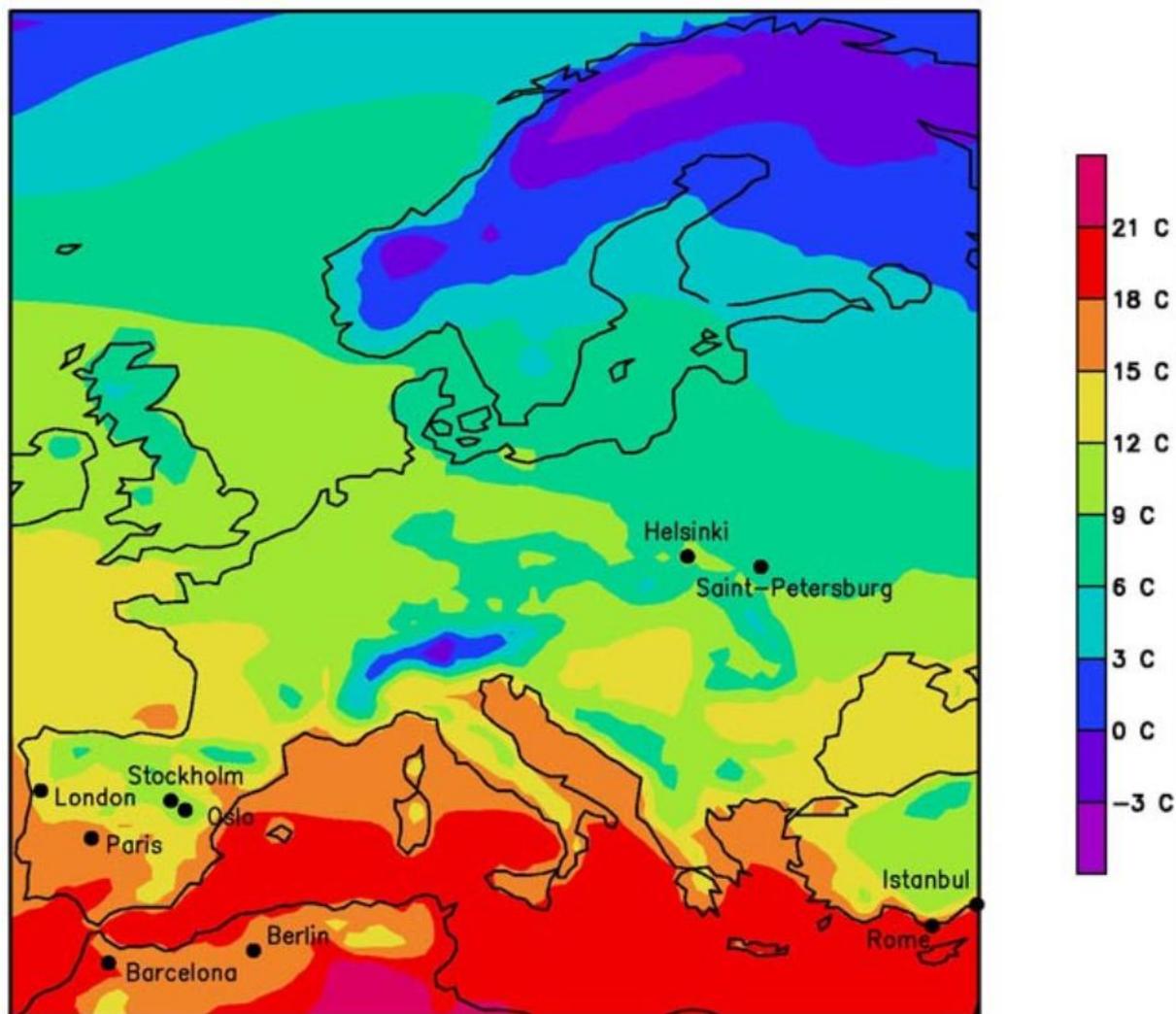


Figure 78 Carte européenne des équivalents climatiques en 2071, selon le modèle Arpège Climat de Météo France, Centre International de recherche sur l'environnement et le développement, 2007

Les villes sont représentées à la position de leur analogue climatique, c'est-à-dire à l'endroit qui a aujourd'hui un climat proche de celui qu'elles auront à la fin du siècle, d'après les modèles climatiques.